



BONN INTERNATIONAL CENTER FOR CONVERSION

B · I · C · C



brief 41

« On nous a promis développement – la misère est tout ce que nous avons »

L'impact du pétrole sur les dynamiques de conflit au Tchad

Table des matières

Liste des acronymes et abréviations	4		
Résumé exécutif	7		
Remerciements	7		
Introduction	8		
1 Le contexte du conflit	11		
1.1 L'histoire des conflits au Tchad	12		
1.2 Le contexte actuel du conflit	12		
1.3 Tentatives de paix	19		
2 Gestion des richesses pétrolières	21		
2.1 Impact de la richesse en ressources sur des États fragiles	22		
2.2 L'État pétrolier	23		
2.3 Le besoin de la bonne gouvernance	24		
3 Le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun	26		
3.1 Recherches et extraction de pétrole dans le sud du Tchad	27		
3.2 L'acheminement initial des recettes pétrolières	29		
3.3 Renforcement des capacités	29		
3.4 Organes de contrôle	30		
3.5 Déficiences inhérentes	31		
3.6 Premières modifications du projet modèle	32		
4 L'impact du pétrole sur les dynamiques de conflit	35		
4.1 La dimension des dynamiques de conflit dans la zone de production	36		
4.2 Consolidation du pouvoir par les revenus pétroliers	51		
4.3 Du pétrole contre des armes	58		
		5 Nouveaux champs pétroliers au Tchad	61
		5.1 Carte blanche pour non conformité avec des normes environnementales	62
		5.2 Politique d'information opaque	63
		5.3 La dimension sociale	66
		Conclusion	70
		Annexe : Liste des interviews	76
		Bibliographie	78



Fatal Transactions is funded by the European Union. The content of this project is the sole responsibility of Fatal Transactions and can in no way be taken to reflect the views of the European Union.

Citation titre: Villageois de Béro



Arbeitsgruppe Tschad / Groupe Tchad

Menschenrechte – Rohstoffe – Friedensarbeit
Droits de l'homme – Industries extractives – Promotion de la Paix



brief 41

« On nous a promis
développement –
la misère est tout ce
que nous avons »

L'impact du pétrole sur
les dynamiques de conflit
au Tchad

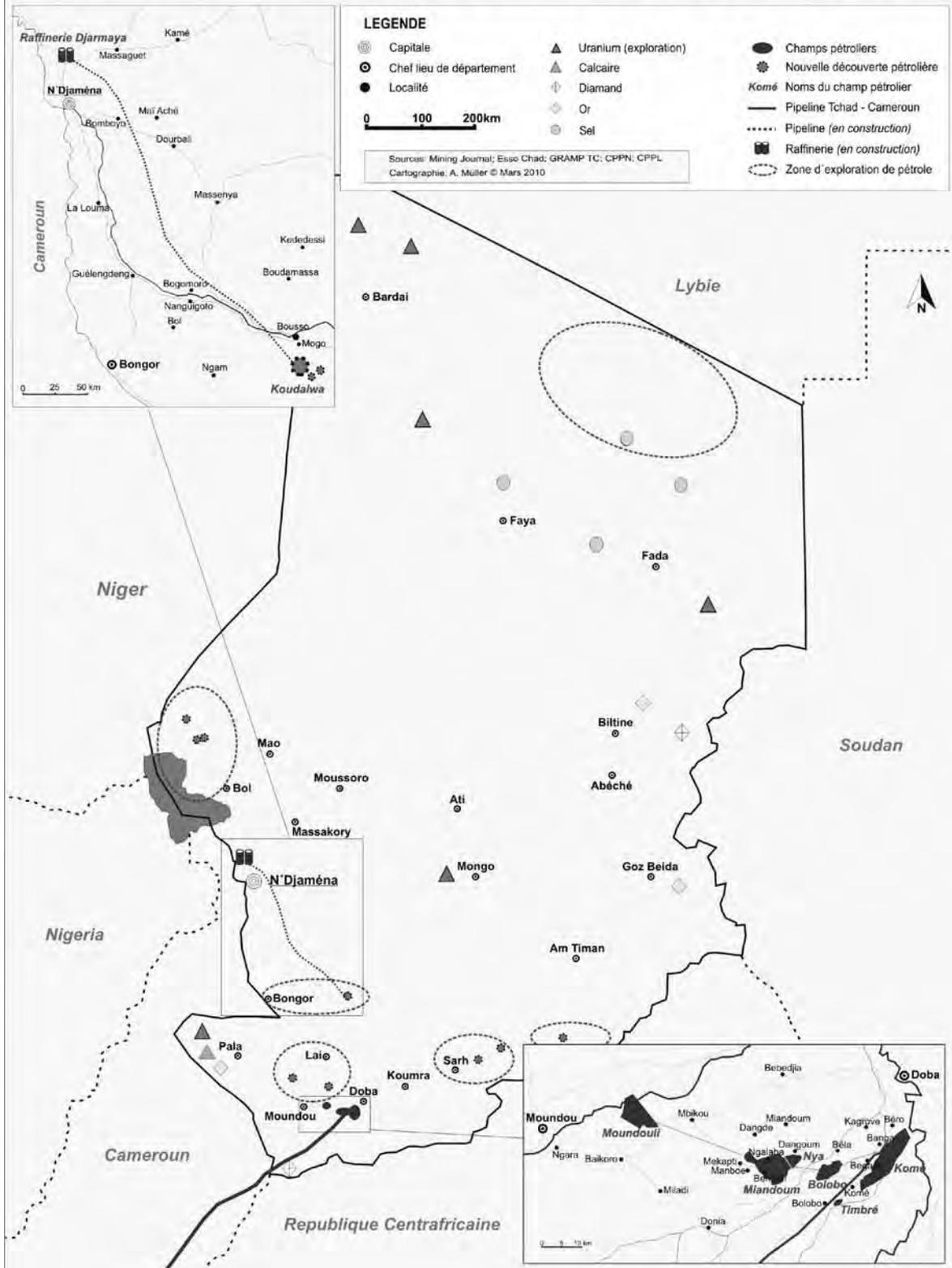
Claudia Frank
Lena Guesnet

Liste des acronymes et abréviations

AFJT	Association des Femmes Juristes du Tchad
AG Tschad	Arbeitsgruppe Tschad/ Groupe de Travail Tchad (organisation non gouvernementale allemande)
AGEH	Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe e.V./ Association pour l'Assistance au Développement
ANT	Armée Nationale du Tchad
APLFT	Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad
ATADER	Association Tchadienne des Acteurs du Développement Rural
ATNV	Association Tchadienne pour la Non Violence
ATPDH	Association Tchadienne pour la Promotion des Droits de l'Homme
BCC	Banque Commerciale du Chari
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
CADH	Collectif des Associations des Droits de l'Homme
CCSRP	Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières
CEFOD	Centre d'Étude pour la Formation et le Développement au Tchad
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
CNPC	China National Petroleum Corporation/ Compagnie nationale de pétrole de la Chine
CNT	Concorde Nationale du Tchad (mouvement rebelle)
Cotontchad	Société Cotonnière du Tchad (société parastatale de coton)
CPDC	Coordination des Partis Politiques pour la Défense de la Constitution
CPPL	Commission Permanente Pétrole Locale
CPPN	Commission Permanente Pétrole N'Djaména
CRASH	Centre de Recherches en Anthropologie et Sciences Humaines
CRCP	Chad Resettlement and Compensation Plan/ Plan de compensation et de réinstallation au Tchad
CREMP/MKO	Collectif pour la Réflexion et l'Exploitation des Minerais au Mayo Kebbi Ouest
CRO	Community Relations Officer/ Agent de Relations Communautaires
CSAPR	Comité de suivi de l'appel à la paix et à la réconciliation nationale au Tchad
CSNPD	Comité de sursaut national pour la paix et la démocratie (mouvement rebelle)
CTNSC	Comité Technique National de Suivi et Contrôle
DDS	Direction de la Documentation et de la Sécurité (Service Secret du Tchad sous le président Habré)
ECMG	External Compliance Monitoring Group/ Groupe externe de suivi de la conformité environnementale
EEPCI	Esso Exploration and Production Chad Inc./ Société Esso d'exploration et production pétrolière au Tchad
EIE	Évaluation de l'Impact Environnemental
EPOZOP	Entente des Populations de la Zone Pétrolière (réseau d'organisations au niveau des communautés)
EUFOR	European Union Force/ Forces Européennes

FARF	Forces Armées pour une République fédérale (mouvement rebelle)
FMI	Fonds Monétaire International
FROUNAT	Front de Libération nationale du Tchad (mouvement rebelle)
GEEP	Projet de Gestion de l'Économie à l'Ère Pétrolière
GIC	Groupe Consultatif International
GRAMP-TC	Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad-Cameroun
IDH	Indice du développement humain
IPH-1	Indice de pauvreté humaine
JEM	Justice and Equality Movement/ Mouvement pour la justice et l'égalité (mouvement rebelle soudanais)
LCC	Local community contacts/ contact local communautaire
LUMAP	Land Use Mitigation Action Plan/ Plan d'actions pour l'atténuation de l'impact de l'utilisation des sols
MINUAD	Mission des Nations Unies et de l'Union Africaine au Darfour
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MPS	Mouvement Patriotique du Salut (parti au pouvoir)
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PGE	Plan de Gestion de l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PILC	Public Interest Law Center/ Centre juridique d'intérêt public
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCGSP	Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier
RESAP-MC	Réseau de Suivi des Activités Pétrolières du Moyen Chari
RFC	Rassemblement des Forces pour le Changement (mouvement rebelle)
RIE	Revue des Industries Extractives
SFI	Société financière internationale (Groupe de la Banque Mondiale)
SHT	Société des Hydrocarbures du Tchad (compagnie pétrolière nationale tchadienne)
SNER	Société Nouvelle d'Études et de Réalisation (ancienne société nationale de maintenance du réseau routier)
SNRP	Stratégie nationale pour la Réduction de la Pauvreté
STEE	Société tchadienne d'eau et de l'électricité
TOTCO	Tchad Oil Transportation Company S.A./ Société tchadienne de transport d'hydrocarbures
UFDD	Union des Forces pour la Démocratie et le Développement (mouvement rebelle)
UFR	Union des Forces de la Résistance (mouvement rebelle)
WMP	Water Monitoring Programme/ Programme de suivi sur l'eau

Carte des Ressources Extractives au Tchad



© Axel Müller, AGEH

Résumé exécutif

Avant et après la réalisation du projet d'oléoduc Tchad-Cameroun, le Tchad est resté un pays pauvre, non démocratique et dominé par des conflits. La promesse avait été faite que l'exploitation du pétrole dans le bassin de Doba au sud du pays mènerait le Tchad à un avenir lumineux et sortirait le pays entier de la pauvreté. Environ dix ans après l'ouverture officielle des vannes de l'oléoduc de Doba, la pauvreté continue d'être aiguë. Le président Déby s'est en plus instauré comme dirigeant autoritaire sur fond de violentes contestations de son régime par différents mouvements rebelles.

Le présent *brief* se base sur des études documentaires et des recherches sur le terrain. Il analyse l'impact des revenus pétroliers sur des conflits dans la zone d'exploitation, sur des conflits se rapportant à la gestion des revenus pétroliers et sur le financement des conflits.

Le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun était un projet dans lequel la Banque Mondiale s'était engagée. Elle avait promis que la mise en valeur du pétrole tchadien mènerait à une réduction de la pauvreté. Le projet était conçu comme un projet modèle pour le secteur des industries extractives. Le présent *brief* démontre, que malgré ces intentions, les revenus pétroliers étaient mal gérés et n'étaient qu'insuffisamment affectés aux secteurs de développement, tels que la santé et l'éducation. Les habitants de la région pétrolière dans le sud du Tchad subissent tout le poids des impacts négatifs des activités liées au pétrole. Le consortium s'est approprié de leurs terres. Des infrastructures ont été mises en place pour la mise en valeur du pétrole, mais à peine pour la population. Elle doit supporter des conditions de vie détériorées (poussière, risques pour la santé etc.) et des mesures de compensation mal mises en œuvre.

Au lieu de stimuler le développement dans le bassin pétrolier de Doba et dans l'ensemble du Tchad, les revenus pétroliers sont utilisés pour alimenter un système de patronage, qui renforce l'emprise du gouvernement actuel et surtout du Chef de l'État, le président Déby, sur le pouvoir. On peut affirmer, que les revenus pétroliers contribuent à maintenir le président Déby au pouvoir – lui permettant de financer sa lutte contre les mouvements rebelles et de coopter des opposants armés et non armés.

La richesse pétrolière pourrait en même temps inciter davantage les mouvements rebelles à vouloir prendre le pouvoir. Dû à l'impact socio-économique et environnemental négatif de l'extraction pétrolière

Remerciements

Les auteurs remercient toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce *brief* – en premier lieu et avant tout tous les interviewés et les organisations au Tchad et en Allemagne qui ont offert aussi bien leur savoir et leurs idées que leur soutien logistique. Nous remercions en particulier les lecteurs des brouillons de leurs commentaires précieux.

L'étude a été réalisée dans le cadre de la campagne internationale *Fatal Transactions* (financée par l'UE) et en coopération avec l'ONG allemande AG TSCHAD.

Les points de vue exprimés dans le présent *brief* sont uniquement ceux des auteurs. Des commentaires et réactions sont appréciés et peuvent être adressés à Claudia Frank, frank@ag-tschad.org et Lena Guesnet, guesnet@bicc.de.

et à l'omission d'atténuer cet impact d'une façon satisfaisante, un potentiel complexe de conflits existe dans la région pétrolière. L'éruption d'un conflit violent n'est cependant pas probable, vu que la région est étroitement surveillée par les éléments de sécurité. Les actes de répression violente des rebellions dans les régions pétrolières d'aujourd'hui continuent d'être gravés dans la mémoire collective locale et empêchent l'éruption de nouveaux conflits violents.

Le présent *brief* adresse la question comment le développement de la production pétrolière au Tchad a influencé les dynamiques de conflit aux niveaux local et national, compte tenu du système régional de conflit, dans lequel le Tchad, le Soudan et la République centrafricaine sont impliqués.

En outre, le présent *brief* illustre le rôle de la Banque Mondiale, dont l'engagement a été déterminant dans la réalisation du projet. Le *brief* conclut que le projet n'aurait pas dû avoir lieu dans un environnement de manque de démocratie, mauvaise gouvernance et de conflits violents en cours au Tchad. Au lieu de servir de projet modèle, l'exemple de l'exploitation pétrolière au Tchad peut être une mise en garde pour la réalisation de futurs projets dans le secteur des industries extractives et illustre les pièges inhérents à une telle entreprise ainsi que les conditions qui doivent nécessairement être réunies au préalable.

Introduction

Le Tchad est un pays enclavé d'Afrique centrale et septentrionale, l'un des plus pauvres de la planète et dominé par des conflits¹ depuis l'indépendance obtenue de la France en 1960. Le président Déby gouverne le pays depuis 1990, mais son régime autoritaire est contesté par différents mouvements rebelles qui ont deux fois attaqué la capitale N'Djamena au cours des quatre dernières années. Ces luttes pour le pouvoir ont entravé le développement socio-économique au Tchad qui est classé au 132ème rang sur 135 de l'indice de pauvreté humaine du PNUD (IPH-1)². L'espérance de vie est de 47,7 ans et 80 pour cent de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté fixé à un dollar/jour (US State Department, 2009). (Pour plus de données voir Tableau 1.) Le pays est en même temps riche en réserves importantes de pétrole.

Géographiquement, le Tchad est souvent considéré comme faisant partie de la région du Golfe de Guinée en Afrique centrale et occidentale, qui recèle 45 pour cent des réserves pétrolières connues de l'Afrique. Le pétrole de ces pays a de plus en plus attiré des acteurs globaux tels que l'Europe et les États-Unis, mais aussi des pays émergents tels que la Chine, la Russie et l'Inde. Pour les États-Unis, le pétrole du Golfe de Guinée sert à diversifier ses fournitures d'énergie et il est envisagé de couvrir 25 pour cent des besoins énergétiques des États-Unis en 2015 par des importations de cette région (Ayangafac, 2009, p. 4).

Le Tchad, peut-il bénéficier de l'augmentation de la demande et utiliser le pétrole comme moteur de réduction de la pauvreté dans le pays? Les conditions générales semblaient pointer vers ce développement, vu que la Banque Mondiale était d'accord pour appuyer un projet visant l'exploitation du bassin pétrolier de Doba au sud du Tchad et l'exportation du brut à travers un oléoduc de 1.070 km à un port au large du Cameroun (projet dit « projet d'oléoduc Tchad-Cameroun »). Le consortium du secteur privé qui a investi dans ce projet d'infrastructure le plus important en Afrique sub-saharienne, comprenait

¹ Il y a plusieurs définitions du terme « conflit ». Le terme peut se référer à un éventail de situations, dans lesquelles des besoins, intérêts ou valeurs se confrontent. Des conflits peuvent surgir entre individus, groupes ou États et peuvent être dormants ou manifestes. Ils peuvent être menés d'une façon violente ou par d'autres moyens. Les conflits en tant que tels ne sont ni positifs, ni négatifs, mais constituent la base d'un changement. Le présent bref vise principalement à identifier le potentiel de conflits violents.

² L'IPH-1 mesure le nombre de personnes « qui mènent une vie longue et en bonne santé, ont accès à l'éducation et un niveau de vie adéquat » (PNUD, 2009).



Source: UN Cartographic Section, Africa, Map No. 4045, Rev. 4, January 2004

ExxonMobil, Chevron et Petronas. Comme les effets économiques, politiques, environnementaux et sociaux potentiellement négatifs de l'extraction pétrolière étaient connus, la Banque Mondiale a décidé de concevoir le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun comme projet modèle pour démontrer que la malédiction des ressources peut être évitée et que les investissements dans le pétrole peuvent générer des résultats positifs pour la réduction de la pauvreté et le développement (IEG, 2009, p. xix, 9, 24; GIC, 2009b, p. 1; BIC, 2009; Polgreen, 2008). « Le succès du projet de Doba se mesure davantage à la réduction de la pauvreté qu'aux barils de pétrole produits ou aux millions de dollars générés par les exportations de pétrole » (BM, 2000, p. 13).

L'idée était de sortir le peuple tchadien de la pauvreté et de lui fournir des soins de santé de base et une éducation en gérant et distribuant judicieusement les revenus pétroliers. Une réglementation prévue dans un programme de gestion des revenus pétroliers devait assurer la mise en œuvre de ce concept. Quand le conseil d'administration de la BM approuva le projet le 6 juin 2000, la BM le qualifia de « cadre sans précédent pour transformer la richesse pétrolière en bénéfices directs pour les pauvres, les vulnérables et l'environnement » (BM, 2000b).

Tableau 1: Données socio-économiques du Tchad

Informations générales	
Nom officiel	République du Tchad
Capitale	N'Djamena
Superficie	1.284.634 km carrés
Population (juillet 2009, est.)	10.329.208
Taux de croissance annuel (2009, est.)	2,069%
Religions	musulmans 51%, chrétiens 35%, animistes 7%, autres fois indigènes 7%
Economie	
PIB, prix courants (2008, est.)	US \$16,26 milliards
PIB, <i>per capita</i> revenus (2008, est.)	US \$1.600
Indice Gini	39,8: « L'indice Gini va de 0 à 100. 0 signifie l'égalité parfaite et 100 signifie l'inégalité totale » (PNUD, 2009) rang 175 parmi 182 pays
Population vivant au-dessous du seuil de pauvreté	80%
Population active	3,47 millions
Agriculture	plus de 80 pour cent; en majeure partie agriculture de subsistance
Éducation et santé	
Taux d'alphabétisation (pourcentage des 15 ans et plus sachant lire et écrire le français ou l'arabe (2003, est.)	48%
Espérance de vie (2009, est.)	47,7 ans
Quotient de mortalité infantile (2008, est.)	98,69 pour 1000 naissances vivantes

Source: Toutes les données à l'exception de l'indice Gini: US State Department, 2009.

Les sections suivantes vont cependant démontrer qu'il était extrêmement difficile d'atteindre cet objectif. La BM finit par se désengager, arguant que le Tchad n'avait pas satisfait aux conditions du projet (BM, 2008).

Le soi-disant projet modèle ne s'est pas accordé aux attentes d'utiliser les revenus pétroliers pour le développement. Mais cet échec n'a pas surpris les observateurs. Gilbert Maoundonodji, coordinateur de GRAMP-TC (un groupe de suivi indépendant monitoring l'oléoduc), déclare: « dès le début du projet, des groupes de la société civile ont averti que la base de l'accord était altérée et que la Banque Mondiale ne pourrait pas engendrer de grands changements dans un environnement, où la plupart des promesses ne sont pas tenues » (Irin, 2008a).

C'est pourquoi le présent *brief* cherche à analyser les raisons de l'échec du projet modèle et l'impact de

l'exploitation pétrolière sur le Tchad. Les conditions de gouvernance et le règlement des conflits au Tchad sont par conséquent des domaines d'intérêt importants. Une attention particulière sera attachée à la question de l'impact de la production pétrolière sur les dynamiques de conflit au Tchad aux niveaux local et national, tenant compte du système régional de conflit dans lequel le Tchad, le Soudan et la République centrafricaine sont impliqués.

Des précisions sur le contexte du conflit tchadien sont fournies dans la Section 1, suivies par une brève description de la malédiction des ressources et de l'impact de l'économie pétrolière (Section 2). Le projet modèle, tel qu'il avait été conçu, est présenté en détail dans la Section 3, où des difficultés inhérentes et les adaptations apportées au projet sont également précisées. La section fournit aussi une vue d'ensemble sur les revenus, générés par l'exploitation du pétrole au Tchad.

Les effets des revenus pétroliers à trois niveaux interdépendants de conflits sont présentés dans la Section 4. Premièrement, l'impact du projet pétrolier au niveau local de la zone pétrolière et le potentiel de conflit sont analysés (Section 4.1). En second lieu, la gestion des revenus pétroliers au niveau national est examinée, tenant compte des conséquences pour la situation de conflits au niveau national (Section 4.2). Troisièmement, l'utilisation des revenus pétroliers pour le financement direct des conflits violents est exposée (Section 4.3). Les impacts de nouveaux champs pétroliers, exploités par une entreprise chinoise, sont discutés dans la Section 5.

Le présent *brief* se base sur une étude documentaire en combinaison avec des recherches sur le terrain, entreprises en juillet 2009. Pendant la mission de recherches, 45 entretiens ont été menés avec des personnes clé aussi bien dans la capitale N'Djamena que dans la zone de production de pétrole: dans les villes de Doba et Moundou, et avec des groupes de villageois à Bérou, Komé, Ngalaba et Miandoum.

1

Le contexte du conflit



1.1 L'histoire des conflits au Tchad

Les conflits au Tchad n'ont pas éclaté simultanément avec la découverte et l'extraction du pétrole. Au contraire, le pays est marqué par « une crise (...) profonde et permanente » (ICG, 2008, p. 1). Depuis son indépendance vis-à-vis de la France en 1960, le Tchad est confronté à un conflit interne, qui peut être défini comme un cycle de luttes violentes pour le pouvoir, au cours desquelles les présidents ont été renversés par une opposition armée et remplacés par le chef de ce groupe armé. Le nouveau président concentre le pouvoir dans les mains de sa propre base ethnique et exerce le pouvoir dans l'intérêt de ses amis, négligeant les besoins du pays et du peuple en général. Quand l'opposition au régime se forme, les réactions du régime deviennent de plus en plus répressives, ce qui exacerbe les ressentiments. Des litiges surgissent en outre au sein du régime et l'affaiblissent de l'intérieur. C'est l'occasion pour un autre groupe rebelle de saisir le pouvoir, dans la plupart des cas par la force (Berg, 2008, p. 12).

À la suite de décennies de luttes pour le pouvoir, une ligne de séparation s'est développée: comme les présidents étaient appuyés par leur groupe ethnique respectif, l'origine jouait un rôle déterminant et la division nord-sud a gagné en importance au pays, qui est habité par des groupes ethniques africains chrétiens dans le sud et des groupes arabes musulmans dans le nord.³ Le premier président, François Tombalbaye, originaire du sud, qui accéda au pouvoir en 1960 et dont le régime était autoritaire et caractérisé par la discrimination des zones centrales et septentrionales du pays, a provoqué des violentes contestations contre son pouvoir. Le premier groupe de résistance armé FROLINAT (Front de Libération Nationale du Tchad, pour la plupart des Musulmans du nord), fut créé en 1966 pour renverser Tombalbaye. En quelques années, la rébellion dans le nord devint une guérilla. L'antagonisme entre le nord et le sud fut aggravé par la guerre civile de 1979 à 1982, qui peut être considérée comme un tournant de l'histoire du Tchad, vu que pour la première fois, quelqu'un originaire du nord, est devenu président. « Depuis la guerre civile de 1979, l'antagonisme entre le Nord et le Sud semble être devenu irréversible » (Berg, 2008, p. 13) et le conflit plus mortel. Quand Hissène Habré a saisi le pouvoir en 1982, un régime de terreur est descendu sur le pays. Une commission d'enquête, qui a examiné son régime après qu'il eût été renversé

³ L'administration coloniale française a favorisé cette division en se concentrant sur le « Tchad utile » c'est-à-dire le développement du sud fertile au détriment du nord.

par l'actuel président Idriss Déby, a découvert, que le régime d'Habré a commis 40.000 assassinats politiques et fut impliqué dans de nombreux cas de torture. En 2005, un juge belge a émis un mandat d'arrêt, accusant Habré de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et de torture (HRW, 2009a).⁴

Passant en revue l'histoire des conflits au Tchad, la meilleure analyse est de « penser que la guerre et la paix forment un continuum: des périodes d'une paix fragile alternent avec des éruptions soudaines de violence » (Debos, 2008, p. 236).

1.2 Le contexte actuel du conflit

1.2.1. L'aube de la démocratie ?

Idriss Déby, chef du MPS (Mouvement Patriotique du Salut), a pris le pouvoir après avoir renversé Habré par un coup d'état en 1990. Pareil à beaucoup d'autres groupes rebelles, son groupe avait été accueilli par le Soudan pendant plusieurs années. Déby a reçu un appui supplémentaire par la France (Bayart, 2008; voir Encadré 3). Après avoir accédé au pouvoir par la force, le président Déby promit d'instaurer paix et démocratie. Il entreprit d'enquêter sur les violations des droits de l'homme de son prédécesseur et abolit la DDS (Direction de la Documentation et de la Sécurité) mal famée, qui avait commis beaucoup des atrocités du régime précédent.

Il autorisa la constitution de partis politiques en 1991. Les premières élections présidentielles pluralistes furent organisées en 1996 et furent suivies d'élections législatives en 1997. Les deux élections furent marquées par de graves irrégularités (US State Department, 2009). Malgré la libéralisation formelle de la vie politique, « les partis politiques avaient peu de marge de manœuvre et peu de ressources pour influencer et former la transformation politique. Déby les considérait uniquement comme partenaires fonctionnels utiles pour renforcer sa légitimité » (Ayangafac, 2009, p. 5). Aujourd'hui, il y a entre 70 (Freedom House, 2009) et 110 partis politiques (Déby dans Yérim Seck, 2009b) dont seul le MPS du président a des représentations

⁴ Habré avait déjà été accusé par le Sénégal en 2000, mais les tribunaux décidèrent qu'il ne pourrait pas être jugé au Sénégal. À la suite du mandat d'arrêt émis par la Belgique, le Sénégal demanda à l'Union Africaine de recommander comment poursuivre cette affaire. L'Union Africaine en 2006 demanda au Sénégal de juger Habré « au nom de l'Afrique ». Le Sénégal a modifié ses lois par la suite pour permettre une poursuite, mais il n'a pas pris d'autres actions, déclarant qu'il aurait besoin d'une avance de 27 millions \$ pour financer le procès (HRW, 2009a).

en dehors de la capitale et est à même d'organiser des campagnes électorales. Les autres partis restent faibles à cause de leur organisation et structures déficientes et du manque de ressources (interview des auteurs, Dr. Leopold-Theodor Heldmann, ambassadeur d'Allemagne; interview des auteurs, Pierre-Christophe Chatzisavas, EC; Ayangafac, 2009, p. 5). Plusieurs des partis politiques tchadiens ont été créés par le gouvernement, pour diviser l'opposition (Freedom House, 2009).

Aucune des élections organisées sous Déby n'a satisfait aux standards internationaux. Étant donné qu'elles ont été manipulées et boycottées, elles ne peuvent pas être considérées comme libres et équitables. Les dernières élections présidentielles furent organisées en 2006, après une modification de la constitution⁵ qui permettait un troisième mandat du président. Tout comme les élections précédentes, ces élections présidentielles furent entachées de fraudes massives et par conséquent boycottées par l'opposition (Bayart, 2008; Freedom House, 2009). Les élections législatives, prévues pour la même année furent reportées sous prétexte d'un manque de moyens financiers. Les mandats des députés ont par conséquent été prolongés par une loi constitutionnelle, d'abord en 2006 pour 18 mois et de nouveau en 2007 à la suite de l'accord du 13 août (voir Encadré 1), prolongeant les mandats jusqu'aux prochaines élections.⁶ Quoique les députés détiennent un mandat légal, ils ne sont plus considérés comme représentants légitimes de la population (Nadjénodji, 2009a, p. 3; interview des auteurs, Delphine Djiraibé, CSAPR, PILC). Par ailleurs, 90 pour cent des députés de l'assemblée nationale sont membres du parti présidentiel MPS et « l'assemblée ne joue plus son rôle de contrôle de l'action de l'exécutif. (...) Les décisions là-bas c'est la volonté du président de la République » (interview des auteurs, *ibid.*).

Les observateurs internationaux considèrent la société civile tchadienne comme relativement développée et dynamique (interview des auteurs, Jean-Robert Moret, Directeur résident de la Coopération suisse); en même temps, la société civile est confrontée aux soupçons et répressions des autorités. Que les syndicats aient réussi à obtenir une augmentation de 15 pour

Encadré 1: Accord du 13 août 2007

Sous l'égide de l'Union Européenne, le gouvernement et les partis politiques de l'opposition, qui se sont joints dans la CPDC (Coordination des Partis Politiques pour la Défense de la Constitution), ont signé un accord, dont l'objectif était de renforcer le processus de démocratisation au Tchad. L'accord met l'accent sur une réforme générale du système électoral, qui prévoit une commission électorale indépendante où le gouvernement et les membres de l'opposition ont un nombre égal de représentants. Il prévoit aussi le report des élections prévues pour fin 2007 à la fin de 2009. L'accord est le point central de la stratégie de la communauté internationale, qui vise la transition démocratique du Tchad. La mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007 a fait des progrès, bien que lents.

Le recensement général de la population s'est achevé le 30 juin 2009. Il est à la base de l'établissement des listes électorales et du découpage des circonscriptions électorales. Les parties à l'accord en ont accepté les résultats. La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), composée de 30 membres, nommés suite au consensus entre le gouvernement et les partis de l'opposition, a été établie et le président de la commission a été désigné le 16 juillet (Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2009a, p. 1).

Tandis que l'accord du 13 août traite en détail de la réforme électorale, d'autres sujets importants ne sont qu'effleurés dans son Chapitre 4: « la démilitarisation et la dépolitisation de l'administration et la réforme de la justice et des forces armées » (*ibid.*, p. 2). Peu d'attention a été accordée à ces matières importantes et les progrès ont été très lents (CSAPR, 2009). De l'avis du CSAPR (Comité de suivi de l'appel à la paix et à la réconciliation nationale au Tchad) – un réseau de la société civile engagé dans le travail pour la paix et la réconciliation – cet accord ne peut pas constituer la base d'une paix durable, s'il se concentre uniquement sur les élections. Le CSAPR attire l'attention sur la nécessité d'associer la société civile à ces négociations (CSAPR, 2007).

⁵ Le référendum sur la question de mettre fin à la limitation des mandats électoraux fut organisé le 6 juin 2005 sur un fond d'irrégularités. Il fut boycotté par une partie de l'opposition, qui créa la Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution (CPDC)

⁶ Les prochaines élections présidentielles sont prévues pour 2011 et l'Assemblée Nationale sera élue en 2010 (AFP, 2009c).

cent des salaires était par exemple le fruit d'une lutte difficile, qui commença en 2005 et au cours de laquelle les syndicalistes furent intimidés. Pendant une grève générale, organisée par une coalition de syndicats, le gouvernement a prétendument corrompu l'un des syndicats pour rompre la grève en nommant l'un des dirigeants membre du gouvernement (ITUC, pas de date). D'autres groupes de la société civile étaient confrontés à des difficultés comparables. L'ATPDH (Association Tchadienne pour la Promotion des Droits de l'Homme) avait obtenu l'autorisation d'organiser une manifestation contre la hausse des prix en 2007. Mais le Ministre de l'Intérieur a retiré l'autorisation informant les organisateurs que toutes les marches étaient interdites – à l'exception de celles soutenant Déby. S'ils marchaient malgré tout, il enverrait ses hommes qui tireraient sur eux (interview des auteurs, Jacqueline Moudeïna, ATPDH).

Les manifestations continuent d'être interdites à ce jour⁷ – à l'exception révélatrice de manifestations en appui du président, organisées par le gouvernement à l'instar de celles qui étaient imposées en mai 2009 (Oyamta, 2009). Les groupes de la société civile qui participent à de telles manifestations sont appelés société civile « alternative » ou « société civile de Déby »⁸, mise en place par des proches du gouvernement (interview des auteurs, Jacqueline Moudeïna, ATPDH; interview des auteurs Allatah Ngariban, Université Populaire). Ce phénomène est analogue à la création de partis politiques par le gouvernement.

Les activistes de la société civile sont intimidés depuis des années (interview des auteurs, Jacqueline Moudeïna, ATPDH; interview des auteurs, Delphine Djiraïbé, CSAPR, PILC)⁹. Immédiatement après

l'attaque contre N'Djamena en février 2008 (voir Encadré 2), des violations graves des droits de l'homme ont été commises, dont les victimes étaient des dirigeants de l'opposition et de la société civile – sous prétexte qu'ils coopéraient avec l'opposition armée. Depuis ces événements, les membres de la société civile se sentent de plus en plus vulnérables et voient leur marge de manœuvre progressivement rétrécir (interview des auteurs, CADH). Comme exemples d'une telle vulnérabilité accrue on peut citer Massalbaye Tenebaye, président de l'organisation des droits de l'homme LTDH (Ligue tchadienne des droits de l'homme), qui en octobre 2009 fut menacé gravement et le dirigeant de l'UST, Michel Barka, qui a survécu à une tentative d'assassinat (OMCT, 2009).

Depuis 2008, le Tchad figure parmi les régimes et sociétés les plus répressifs au monde (Freedom House, 2008). Avec une marge de manœuvre démocratique très limitée et un président qui contrôle fermement le pouvoir, l'engagement des partis de l'opposition et des organisations de la société civile pour un Tchad plus participatif et pacifique est une entreprise difficile. D'autres opposants ont choisi la contestation violente, en recourant aux armes pour changer le leadership du pays, aspirant en même temps à des postes lucratifs pour eux-mêmes.

1.2.2 Corruption et patronage

La corruption est endémique au Tchad. En octobre 2005, le Tchad était classé le pays le plus corrompu à l'indice de perception de la corruption de Transparency International.¹⁰ En octobre 2009, le Tchad était placé 175ème sur 180 pays surveillés. La corruption est particulièrement manifeste dans le secteur de l'infrastructure (voir Section 4.2), mais s'étend aussi à la justice, qui est « hautement corrompue » (interview des auteurs, Jacqueline Moudeïna, ATPDH; interview des auteurs, Delphine Djiraïbé, CSAPR, PILC) et doit être qualifiée de non opérationnelle dû au manque de personnel et d'infrastructure (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 2009). Son indépendance du pouvoir exécutif n'est par ailleurs pas garantie (interview des auteurs, Jacqueline Moudeïna, ATPDH; interview des auteurs, Delphine Djiraïbé, CSAPR, PILC; Gary et Reisch, 2005, p. 89).¹¹

avocats, qui se saisissent de problèmes délicats, font fréquemment l'expérience d'être intimidés par des appels téléphoniques nocturnes (interview des auteurs, Jacqueline Moudeïna, ATPDH; interview des auteurs, Delphine Djiraïbé, CSAPR, PILC).

¹⁰ www.transparency.org

¹¹ Dû à cette situation désespérée, la population n'a plus confiance

⁷ En janvier 2009, des protestations contre l'interdiction abrupte de la vente de charbon de bois et la hausse des prix alimentaires se heurtaient à la répression violente des forces de sécurité (EIU, 2009, p. 15). L'interdiction de la vente de charbon de bois était censée être une mesure de protection de l'environnement. La mesure avait un impact majeur sur les ménages à revenus bas et moyens, qui dépendent du charbon de bois pour cuisiner. Des sources de combustibles alternatives sont rares et les prix sont montés en flèche à la suite de l'interdiction. « L'interdiction a également porté atteinte à la subsistance de beaucoup de personnes; des chercheurs estiment, que – en plus des personnes qui vivent de la distribution et de la vente au détail du charbon de bois – le revenu généré par la production de bois et charbon de bois compte pour 40 à 50 pour cent du revenu de beaucoup de ménages pauvres ruraux aux alentours de la capitale » (ibid).

⁸ Lorsque la société civile est mentionnée dans ce *brief*, les auteurs se réfèrent à la société civile « authentique ».

⁹ En 2001, Jacqueline Moudeïna, qui manifesta contre la conduite des élections présidentielles en mai, fut victime d'une attaque à la grenade à main au cours d'une manifestation pacifique (interview des auteurs, Jacqueline Moudeïna; HRW, 2005). Les

La corruption fait partie d'un **système de patronage**, sur lequel le président Déby se base pour se maintenir au pouvoir. « Depuis son usurpation du pouvoir en 1990, Idriss Déby a tissé un système sophistiqué de patronage, par lequel des postes au gouvernement sont offerts systématiquement à des membres de son propre clan ou à d'anciens ennemis qui ont été cooptés, pour qu'ils puissent s'enrichir » (Giroux et al., 2009, p. 9).

Tout comme d'autres présidents du Tchad le précédant, Déby a de cette manière concentré le pouvoir dans les mains de son propre groupe ethnique (les *Zaghawa*¹²) et il a étendu le système de patronage à ses anciens adversaires, s'assurant ainsi leur loyauté et appui. Les postes offerts de la sorte incluent des postes dans le gouvernement, les forces armées ou des entreprises du secteur public, tels que Cotontchad (Société Cotonnière du Tchad), STEE (Société Tchadienne d'Eau et d'Électricité) et SNER (Société Nouvelle d'Études et de Réalisation - l'ancienne Société nationale de Maintenance du Réseau routier) (ICG, 2008, p. 3). Les revenus pétroliers qui ont coulé dans les coffres de l'État tchadien, ont contribué à cimenter ce système et ont permis d'utiliser d'énormes ressources pour combattre les rebelles qui continuent de mettre en question le régime (voir Sections 4.2 et 4.3).

1.2.3 Contestations violentes

L'attaque du 2 février 2008, lancée par plusieurs groupes rebelles, était l'attaque la plus dangereuse des trois dernières années, puisqu'elle a réussi à atteindre la capitale, portant les combats jusqu'aux confins du palais présidentiel (voir Encadré 2).

La série de combats la plus récente au Tchad eut lieu début mai 2009, immédiatement après le retrait des Forces Européennes de la mission EUFOR (voir Encadré 5), quand trois colonnes de la coalition rebelle UFR (Union des Forces de la Résistance) ont attaqué le territoire tchadien et ont été repoussées par l'armée nationale tchadienne (ANT). Les combats ont duré trois jours et ont coûté la vie à 22 soldats

dans la justice et réagit en « prenant la loi dans ses propres mains » (interview des auteurs, Jacqueline Moudeina, ATPDH). Ce développement peut avoir des effets dévastateurs, lorsqu'on prend en compte la grande prolifération d'armes dans le pays (selon une étude du PNUD en 2005 il y a deux armes par personne au Tchad) (interview des auteurs, Delphine Djiraibé, CSAPR, PILC).

¹² *Zaghawa* est le nom le plus courant, mais ils sont également connus sous le nom de *Beni*. Ils ne forment pas un groupe homogène, mais sont plutôt divisés en sous-groupes et clans. Le président Déby fait partie du sous-groupe des *Bideyat* et du clan des *Kolyala* (Tubiana, 2008, p. 26; Giroux et al. 2009, p. 11).

du gouvernement et 225 rebelles selon des sources gouvernementales (Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2009a).



Fidèle au schéma de conflits dans le pays et en réaction à la limitation du cercle qui détient le pouvoir, le régime du président Déby est contesté par des groupes d'opposition armés, qui sont originaires de tous les groupes ethniques du pays y compris ceux du président. Quelques uns des nombreux groupes rebelles qui combattent Déby se composent en majorité de *Zaghawa* et appartiennent à sa propre famille.¹³ Le mécontentement s'aggrava parmi les *Zaghawa* en 2004 pour au moins trois raisons:

L'une était l'emprise personnelle de Déby sur le pouvoir et sa volonté de changer la constitution pour continuer dans ses fonctions. Il contraria ainsi les aspirations de quelques uns de ses adhérents. En deuxième lieu, ils étaient mécontents de la façon dont les revenus pétroliers étaient distribués (Marchal, 2006, p. 475; Tubiana, 2008, p. 12f; Berg, 2008, p. 33; Giroux et al., 2009, p. 7). La troisième raison était la prise de position de Déby dans le conflit du Darfour. Ayant été appuyé par le gouvernement de Khartoum, quand il renversa Habré, Déby a tout d'abord soutenu le gouvernement soudanais dans sa lutte contre des rebelles qui opéraient à partir du territoire tchadien, en envoyant des troupes et des hélicoptères. Mais d'un point de vue ethnique, il luttait contre ses propres parents, puisque le mouvement rebelle soudanais JEM (Justice and Equality Movement) se compose majoritairement de *Zaghawa* du Darfour. Les *Zaghawa* du Tchad se retournaient alors contre Déby

¹³ Le chef actuel de l'Union des Forces de la Résistance (UFR), une coalition de huit groupes rebelles, constituée en janvier 2009, est Timane Erdimi, un neveu de Déby.

Encadré 2: L'attaque des rebelles en février 2008

Au début de 2008, une alliance de groupes rebelles¹ réussit à traverser le Tchad et atteindre la capitale N'Djamena. Des combats se sont déroulés dans la capitale les 2 et 3 février, souvent dans des quartiers peuplés et ni l'armée ni les groupes rebelles se sont souciés du risque de tuer des civils innocents. La commission d'enquête chargée d'enquêter sur les événements a accusé l'armée d'être « responsable notamment de l'utilisation disproportionnée et indiscriminée de la force » et les rebelles d'avoir mis « en péril les biens et la vie des populations civiles et commis des violations graves attentatoires à la dignité humaine » (Commission d'Enquête, 2008, p. 154; 153). 730 personnes – la plupart des civils – ont été tuées au cours des combats à N'Djamena et 50.000 se sont réfugiées au Cameroun (ai, 2008; Commission d'Enquête, 2008, p. 4; APLFT, 2008; LTDH, 2008). L'armée tchadienne a finalement réussi à repousser l'attaque – à l'aide de matériel militaire, acquis grâce aux revenus pétroliers et dû à l'appui de la France (voir Encadré 3).

Trois dirigeants de l'opposition disparurent durant les combats à N'Djamena: l'ancien président du Tchad, Lol Mahamat Choua, le député Ngarlegy Yorongar et Ibni Oumar Mahamat Saleh, qui était le chef du Parti pour la Liberté et le Développement ainsi que de la coalition des partis de l'opposition, qui ont signé l'accord du 13 août 2007. Ce dernier est présumé avoir succombé au traitement subi durant sa détention. Réagissant à la pression internationale, les autorités du Tchad ont mis en place une Commission Nationale d'Enquête, chargée d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme (détention arbitraire, torture et disparition forcée) après la tentative du coup d'État. La commission était composée d'observateurs internationaux et d'organisations de la société civile. Elle a publié un rapport², dans lequel elle souligne la responsabilité du gouvernement tchadien pour la disparition de l'opposant politique Ibni Oumar Mahamat Saleh et d'autres violations, perpétrées en février 2008 (Commission d'Enquête, 2008). Aucun procès n'a cependant été ouvert contre les personnes accusées dans le rapport. La commission de suivi, recommandée dans le rapport, est composée de 10 ministres et du premier ministre – « un manque d'indépendance, qui laisse supposer que l'enquête ne sera pas suivie avec empressement » (HRW, 2009b).

L'état d'urgence, déclaré après les attaques de février 2008, a servi de prétexte pour adopter une ordonnance sur le régime des médias le 26 février (ordonnance no 5), qui a rendu plus difficile la création de nouveaux journaux et qui a également introduit de nouveaux délits tels que « coopération avec l'ennemi », « menace de la sécurité de l'État », « offense au chef de l'État » et la criminalisation de mots incitant « à la haine tribale, raciale ou religieuse », des délits passibles de peines de prison allant jusqu'à 5 ans et d'amendes de FCFA 2.500.000 (environ US \$5.540) (International Federation for Human Rights, 2009; ai, 2008, p. 27).

¹ Les groupes étaient l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement, l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement-Fondamental, et le Rassemblement des Forces démocratiques.

² Le rapport de la commission, publié en septembre 2008, est accessible au site <<http://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapportcommissiondenquete.pdf>>.

et appuyaient les rebelles. Beaucoup de membres de la garde présidentielle et des conseillers qui étaient proches du président abandonnèrent leurs postes et rallièrent les groupes rebelles tchadiens. Quand Khartoum se rendit compte que Déby n'arrivait plus à contrôler ses adhérents, il se tourna contre lui et appuya les groupes rebelles tchadiens opérant à partir du Soudan. À son tour, Déby commença à soutenir les mouvements rebelles *Zaghawa* au Soudan (Berg, 2008, p. 15, 33f; Tubiana, 2008, p. 12f).¹⁴

¹⁴ Khartoum considère la destitution de Déby du pouvoir comme un pas en avant vers une solution militaire au Darfour (Tubiana, 2008, p. 15).

Cette **guerre par procuration** (*proxy war*) continue à ce jour (Tubiana, 2008, p. 15; 57; Marchal, 2009; Behrends, 2007; 2008a).

La dimension régionale du conflit tchadien aggrave la crise interne (ICG, 2008, p. i).¹⁵ Il est à souligner, que le conflit tchadien ne résulte pas d'un débordement

¹⁵ Les conséquences sont graves dans l'est du Tchad. « L'est du Tchad continue d'être confronté à une grave crise humanitaire. De l'assistance est fournie à 260.000 réfugiés soudanais dans 12 campements, à 70.600 réfugiés de la République centrafricaine, 171.000 déplacés internes à 38 emplacements et environ 155.000 personnes de la population hôte, qui étaient le plus touchées par le conflit » (Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2009a).

Encadré 3: L'influence de la France

Le fait, que les attaques rebelles contre N'Djamena en février 2008 n'aient pas terminé en désastre pour le président Déby, est dû dans une large mesure à l'appui logistique et en matière de reconnaissance et renseignement fourni par la France. Lorsque Déby était à court de munition, la France a facilité une livraison en urgence en provenance de la Libye (ICG, 2008, p. 18f; Wezeman, 2009, p. 4). Selon Bayart, « la chaîne de commandement allait directement de Nicolas Sarkozy et de son état-major particulier aux responsables militaires français sur le terrain » (2008). Dans le cadre de la mission « Épervier », la France maintient une base militaire permanente au Tchad depuis 1986 avec un dispositif d'environ 1.200 militaires. La mission se base sur un accord bilatéral, qui prévoit un appui logistique et en matière de santé et renseignement de la France au Tchad (Gouvernement de la France, 2009). La France utilise la base pour l'entraînement de l'aviation militaire.

Le président Déby a bénéficié de l'appui français depuis 1990. Quoique les relations se soient refroidies récemment, il continue d'être un partenaire fiable et apprécié, vu qu'il a pris fermement position contre le terrorisme et l'islam fondamentaliste et qu'il est un facteur de stabilité dans une région marquée par des conflits et l'insécurité. La France a récemment entrepris des efforts pour soigner l'image démocratique du Tchad en appuyant les négociations qui ont mené à l'accord du 13 août 2007. Cependant « en favorisant un accord politique avec l'opposition qui soit limité aux aspects électoraux et qui prolonge de deux ans le mandat de l'Assemblée nationale, Paris réussit à protéger et à prolonger le régime Déby, sans que celui-ci ait à en payer un véritable prix politique » (ICG, 2008, p. 20).

La stratégie française au Tchad doit être vue sur fond de la politique de puissance de la France. La France maintient des relations très étroites avec ses anciennes colonies en Afrique. Cette zone d'influence a fini par être connue comme la « Françafrique ». Par le biais de cette politique, la France veut s'assurer l'appui diplomatique de la communauté internationale et en même temps un accès privilégié aux ressources et aux marchés. Malgré les changements, annoncés par le président Sarkozy dans son discours du 28 février 2008 en Afrique du Sud, les observateurs doutent, si la France s'apprête sérieusement à modifier sa politique africaine (Mehler et Werner, 2008).

Dans un document d'orientation stratégique sur les ressources minérales et le développement dans des États africains il est précisé:

En Afrique, des entreprises françaises occupent des positions de premier plan (pétrole, uranium, nickel, manganèse). Engagées dans l'économie locale, elles sont des acteurs importants des économies locales et de développement. En outre, la France dispose de capacités de formation en sciences de la terre et en ingénierie du pétrole et des mines qui sont ouvertes aux étrangers. Ses instituts de recherche École des Mines et de la Géologie, BRGM, IRD, IFP) sont en mesure de soutenir l'acquisition des nouvelles connaissances nécessaires à la mise en valeur et à la gestion des ressources du continent (CICID, 2008, p. 29).

Sarkozy a récemment mené une campagne au Niger, au Gabon, en République centrafricaine, et en RD du Congo en faveur de la construction de centrales nucléaires et du groupe AREVA, entité juridique du secteur public. AREVA a acquis des licences d'exploration d'uranium au Tchad en 2007. Une autre société française qui réussit au Tchad, est la SOGEA SATOM (une entité de VINCI Construction Filiales Internationales), qui acquiert une tranche importante des contrats sur la construction du réseau routier (voir Section 4.2.3).

La composante militaire de la politique africaine de la France a toujours été d'une énorme importance. Le Tchad est l'un de huit pays africains¹, qui ont signé des accords de coopération militaire qui contiennent des clauses confidentielles. L'appui militaire, mentionné ci-dessus, est fourni au président du Tchad par les forces armées françaises sans consultations préalables de l'Assemblée Nationale, l'Union Européenne ou de l'Union Africaine, ce qui souligne le rôle exceptionnel de la France au Tchad.

Pour plus d'informations sur l'appui direct de la France au président Déby, voir: Keaten, 2008; AFP, 2008; ICG, 2008; Lewis, 2009; Wezeman, 2009.

Pour plus d'informations sur les relations franco-tchadiennes, voir: ICG, 2008; Tubiana, 2008; Verschave, 1999.

Pour plus d'informations sur les relations franco-africaines, voir: Mehler et Werner, 2008.

¹ Les autres pays sont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, les Seychelles, le Togo, le Gabon, la République centrafricaine et le Zimbabwe. Au total, la France coopère militairement avec 20 pays africains sub-sahariens.

du conflit du Darfour au Tchad, mais que la crise au Darfour a un impact sur le conflit au Tchad (Behrends, 2007, p. 100f; Marchal, 2006). Les raisons internes, expliquées plus haut, sont les raisons dominantes et principales des attaques répétées, lancées par les groupes rebelles contre le gouvernement.

Dans l'est du Tchad, les conflits se sont aggravés dû à la violence exercée par les Janjaweed soudanais depuis 2005. À la suite des attaques contre les villages, des milices d'auto-défense ont été créées, qui à leur tour ont commencé à attaquer des villages voisins pour des conflits anciens (souvent liés au bétail) autour des ressources en eau et en terre.¹⁶ Les différents groupes de milices ont bénéficié de l'appui et des livraisons d'armes des gouvernements du Tchad et du Soudan et de leurs groupes rebelles respectifs. Vu que les tensions entre les communautés se sont aggravées et que les milices échappent au contrôle du Tchad et du Soudan, n'importe quel arrangement de paix est confronté à des difficultés majeures dans l'est du Tchad (Marchal, 2006; Styan, 2008, p. 17; Tubiana, 2008, p. 50).¹⁷

La dimension régionale du conflit tchadien peut être considéré comme un **système de conflits** (Berg, 2008, p. 34). Ce système de conflits a des impacts non seulement sur le Tchad et le Soudan, mais il inclut également la République centrafricaine (RCA). Les analystes constatent:

les dynamiques de conflit dans ce triangle tourmenté révèlent un réseau d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui se servent stratégiquement d'alliances régionales et des frontières perméables pour saisir le pouvoir ou s'y maintenir. (...) chaque État a une histoire de clivages nationaux qui ont généré des conflits. Ces conflits locaux font naître des turbulences régionales: le conflit au Soudan a un impact sur les troubles au Tchad en RCA voisins et vice versa (Giroux et al., 2009, p. 8; cf. Handy, 2009).¹⁸

¹⁶ Cette violence a délogé 180.000 personnes (Berg, 2008, p. 34).

¹⁷ Avant les conflits armés, des mouvements, loyautés et échanges commerciaux transfrontaliers caractérisaient les régions frontalières. Aujourd'hui, « banditisme, contrebande et raids transfrontaliers s'intensifient parmi les groupes armés de la région » (Styan, 2008, p. 17). Pour plus de détails sur l'histoire et les conflits dans l'Est du Tchad voir ICG, 2009a; Behrends, 2007).

¹⁸ Pour plus de détails sur la position de la RCA, voir également: Small Arms Survey, 2007).

Des **groupes rebelles** fourmillent au Tchad. Environ 33 groupes rebelles se sont formés depuis l'indépendance (Ayangafac, 2009, p. 5). Suivre les différents mouvements et leurs alliances est aussi difficile qu'inutile vu que les alliances changent constamment.¹⁹ Les rebelles tchadiens sont affaiblis par leur incapacité à s'unir. Leurs mouvements sont divisés par leurs origines ethniques et par leurs luttes pour le pouvoir. Malgré les efforts du Soudan pour les unir et malgré de nombreux efforts pour former des alliances, ils continuent d'être **divisés en factions**²⁰, ce qui était une des raisons principales de leur échec en février 2008, quand ils n'étaient pas à même de se mettre d'accord sur la division du pouvoir après avoir renversé Déby (ICG, 2008, p. 15; Giroux et al. 2009, p. 1).

La stratégie de Déby de miner leur unité en négociant avec des factions rebelles individuelles semble être un succès. Cette stratégie a tout d'abord été employée par son prédécesseur, Hissène Habré. Habré et Déby ont passé des accords de paix avec quelques groupes rebelles ou leurs factions, qui ont bénéficié de cadeaux « monétaires et de postes: d'innombrable anciens rebelles ont été nommés ministres au Tchad » (Tubiana, 2008, p. 43). Les combattants rebelles sont intégrés dans l'armée gouvernementale. En même temps que le président associe un groupe rebelle au pouvoir et lui ouvre la voie de s'enrichir, il peut se concentrer sur la lutte contre d'autres groupes armés. Les rebelles peuvent cependant profiter de ce laps de temps pour se regrouper et se réarmer et attendre un moment opportun pour reprendre le combat contre le gouvernement (Berg, 2008, p. 13f).

Ces « **loyautés fluides** » (Debos, 2008) représentent un autre aspect du conflit tchadien: les acteurs passent « d'un statut à l'autre » et changent « radicalement de discours en fonction des stratégies personnelles ou des circonstances » (ICG, 2008, p. 9). C'est pourquoi l'intégration d'un grand nombre de rebelles dans l'armée nationale ne signifie pas qu'ils vont y rester. En fait, « les forces régulières sont (...) devenues une salle d'attente commode pour la prochaine guerre » (Debos, 2008, p. 236). Le dysfonctionnement de l'armée procure des opportunités pour s'enrichir qui sont pareilles à celles d'un bandit des grands chemins ou d'un rebelle – d'autres options, qui sont ouvertes aux hommes armés. Les intérêts économiques en tant que tels sont un motif puissant des combattants dans la région: ils préféreraient lutter pour des causes

¹⁹ Pour une vue d'ensemble sur les groupes rebelles au Tchad et au Darfour/ Soudan, voir: Tubiana, 2008, p. 62f.

²⁰ Pour les causes de cette fragmentation au sein des groupes rebelles tchadiens, voir: Debos, 2008, p. 232.

Encadré 4: Transfert d'armes

« Le flux d'armes entre le Soudan et le Tchad est bidirectionnel. Le groupe d'experts des Nations Unies qui enquête sur l'exécution de l'embargo sur le commerce d'armes avec le Soudan a été informé par plusieurs gouvernements que quelques unes des armes, découvertes au Darfour, avaient été fournies par leurs pays au gouvernement du Tchad. Quoique le groupe d'experts n'ait pas pu déterminer comment ces armes étaient sorties des arsenaux gouvernementaux tchadiens et aient pu parvenir au Darfour, il était établi que le Gouvernement tchadien entretient des relations étroites avec [l'un des] principaux groupes rebelles au Darfour, le Justice and Equality Movement (JEM). Le comité d'experts a conclu, que le demi-frère de Déby, Daoussa Déby, a joué un rôle clé dans la fourniture d'appui aux rebelles au Darfour, y compris en facilitant l'approvisionnement ou la livraison directe d'armes et véhicules militaires. Le groupe d'experts a recommandé d'appliquer les sanctions des Nations Unies contre Daoussa Déby pour violation de l'embargo sur les armes au Darfour » (Wezeman, 2009, p. 8f; cf. UN Panel of Experts, 2009).

différentes durant toute leur vie plutôt que de perdre leur emploi de combattant. Par conséquent, ceux qui ont besoin de combattants n'ont pas de difficultés de les recruter – tant que la solde est acceptable. Les revenus pétroliers peuvent être utiles à cet égard, et Déby était à même d'utiliser les moyens nouvellement disponibles pour associer des chefs rebelles à son régime. Ceux qui combattent Déby sont plus motivés de s'emparer du pouvoir étant donné qu'ils ont simultanément la chance de contrôler les richesses pétrolières (voir Section 4.2).



1.3 Tentatives de paix

Quelques observateurs ont avancé l'argument que le conflit au Tchad ne peut être résolu que si l'on tient compte du système régional de conflits au lieu de choisir une approche basée sur l'intervention dans chaque État. En même temps, les causes locales des conflits doivent être abordées (Berg, 2008, p. 34; Giroux et al., 2009, p. 161; Tubiana, 2008, p. 57).

Les accords de paix passés jusqu'ici entre Déby et quelques groupes rebelles²¹ ainsi que les accords signés avec le Soudan voisin, n'ont pas amené la paix. Tandis que les anciens rebelles étaient intégrés dans l'armée et leurs chefs obtenaient de postes lucratifs dans le gouvernement ou dans des sociétés parastatales, aucun des groupes rebelles ne s'est transformé jusqu'ici en parti politique en accord avec les clauses des accords. « Le manque de volonté politique du côté du régime est évident, les chefs rebelles n'ont en général ni les moyens ni la volonté requis de rallier l'opposition non violente » (Debos, 2008, p. 234). Cela semble confirmer que les combattants et leurs chefs visent davantage l'enrichissement personnel que le changement démocratique.

Le Tchad et le Soudan sont engagés dans des pourparlers de paix et ont déjà signé des accords, mais la continuation des conflits continue de compromettre la mise en œuvre de ces accords. Aussi bien dans le pacte de non-agression de Dakar, conclu le 13 mars 2008, que dans l'accord de Doha du 3 mai 2009, les deux côtés se sont mutuellement engagés à « ne pas avoir recours à la force et cesser de fournir un appui aux groupes d'opposition armés » (Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2009b).²² À la suite des attaques des rebelles contre le Tchad en mai 2009 les « relations entre le Tchad et le Soudan se dégradent davantage, étant donné que les deux gouvernements s'accusaient mutuellement de soutenir des groupes d'opposition concurrents » (ibid.).

²¹ Après des négociations de paix, le gouvernement et les groupes rebelles UFDD, RFC et CNT sont parvenus à un accord le 27 octobre 2007, appelé l'accord de Syrte. Les deux côtés interprétaient cependant l'accord très différemment et au bout d'un mois l'accord devenait caduc, étant donné que l'UFDD et le RFC reprenaient le combat en novembre.

²² En coopération avec le groupe de contact Darfour, les deux pays devraient « œuvrer pour normaliser leurs relations, en arrêtant de fournir un appui aux groupes armés, et renforcer leurs efforts de lutter contre le trafic d'armes, mettre en place un contrôle effectif des frontières et employer des moyens diplomatiques en vue d'établir paix et stabilité à travers la région » (Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2009b). Le Tchad et le Soudan avaient déjà signé un accord semblable en Libye le 8 février 2006, connu sous le nom d'accord de Tripolis, dans lequel ils s'engageaient à ne pas déstabiliser l'autre pays et à renouer des relations diplomatiques (ibid., 2006).

Encadré 5: EUFOR et MINURCAT

Les missions internationales sont devenues des acteurs essentiels dans le conflit interne tchadien. En mars 2009, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a pris le relais de la mission EUFOR (Forces Européennes), qui avait commencé 12 mois plus tôt. La communauté internationale et notamment la France et l'Union Européenne, s'étaient engagées dans la région, déployant des missions dans l'est du Tchad et dans le nord-ouest de la République centrafricaine (RCA) pour contribuer au règlement du conflit au Darfour. La mission européenne était destinée à « contribuer à protéger des civils en danger, notamment des réfugiés et des personnes déplacées » et « faciliter l'acheminement d'aide humanitaire » (Union Européenne, 2009). La MINURCAT est en premier lieu destinée à créer des conditions favorables au retour des réfugiés au Darfour et en RCA et des personnes déplacées tchadiennes dans leurs foyers, tout en contribuant à une plus grande stabilité au Tchad.

Aussi neutre et humanitaire le mandat officiel fût-il, la présence de l'EUFOR a contribué dans les faits à aider Déby à consolider son régime et aux yeux des Tchadiens, l'EUFOR a pris parti pour Déby. Le gouvernement tchadien considérait l'EUFOR comme une aide au contrôle de la frontière orientale (quoique cela ne fit pas partie de la mission) et à la prise en charge des réfugiés dans l'est du Tchad (Tubiana, 2008, p. 18).

Comme la communauté internationale est principalement intéressée à régler le conflit au Darfour et ne prête pas attention au système régional de conflits, le mandat de l'EUFOR n'a pas visé les origines du conflit dans l'est du Tchad.¹ La communauté internationale craint un débordement du conflit au Darfour, des conséquences négatives pour la MINUAD (Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour) et la propagation du fondamentalisme islamique (Tubiana, 2008, p. 19). Peu d'attention a été consacrée au contexte d'une lutte pour le pouvoir plus générale au Tchad et la recommandation d'associer un processus politique à la mission militaire a été ignorée. Ceci

¹ La définition des critères pour le retrait de la MINURCAT tient maintenant compte du contexte régional pour adresser la crise. Voir critère 7 se rapportant aux propositions du Secrétaire Général des Nations Unies (Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2009a, p. 22).

était notamment dû à l'influence française, qui œuvrait contre un mandat politique pour l'EUFOR et contre l'imposition de conditions au gouvernement tchadien – en accord avec les relations amicales avec Déby (ICG, 2008, p. 18). La France est prête à associer les Européens, s'il s'agit de partager le fardeau (financier) (interview des auteurs, Matthias Basedau, Institut des Affaires africaines, GIGA) et si elle continue de dominer le processus – tel que c'était le cas pour l'EUFOR. D'autres pays européens devraient être réservés à cet égard: l'engagement massif de la France dans l'EUFOR a affecté la crédibilité de la mission et les groupes rebelles l'ont perçue comme un parti belligérant. Quoique la France ait initialement lancé l'idée, c'est l'Union Européenne, qui est responsable pour la décision de déployer la mission.

Le même problème persiste pour la MINURCAT, qui a pour mission de protéger des réfugiés mais n'a pas de mandat de résoudre la crise tchadienne (ICG, 2009a, p. iif). Déby a donné son accord « espérant que le contrôle gouvernemental dans l'est du pays sera consolidé » (EIU, 2009a, p. 6).

Vu leur mandat, l'EUFOR et la MINURCAT ont échoué. La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ne s'est pas améliorée et les attaques contre le personnel humanitaire se multiplient. Des membres de la Croix-Rouge ont été enlevés au Soudan et au Tchad en octobre et novembre 2009 (ICG, 2009a, p. 18; ICRC, 2009; OCHA Tchad, 2009). Le groupe « Freedom Eagles of Africa », qui est responsable de l'enlèvement du personnel de la Croix Rouge Internationale (et de personnel de l'organisation de secours Triangle en RCA) aurait déclaré: « nous voulons que la France change de politique dans la région » (AFP, 2009).

Dans l'ensemble, le taux de criminalité et de banditisme dans l'est augmente (ICG, 2009a, p. 19) ce qui pourrait être lié à « l'impact humanitaire » des missions sur le terrain: les habitants locaux assistent à la détérioration de leurs conditions de vie, causée par la hausse des prix des logements, des céréales et de l'eau et de l'électricité et une partie de la population se félicite maintenant du vol de véhicules des organisations humanitaires (Irin, 2009).

Pour une évaluation de la mission EUFOR, y compris les intérêts français, voir: Tull, 2008.

2

Gestion des richesses pétrolières



Avant que l'impact de l'exploitation de pétrole sur le Tchad et les dynamiques de conflit soit analysé dans la Section 4, la présente section examine la typologie d'une économie pétrolière dans des États fragiles.

2.1 Impact de la richesse en ressources sur des États fragiles

Ci-après, les caractéristiques types de la richesse en pétrole seront commentées plus en détail. Quoiqu'il en soit, la richesse en ressources naturelles – qu'il s'agisse de diamants, bois, coltan, cuivre ou pétrole – peut en général avoir un impact négatif sur un pays; un phénomène appelé la « malédiction des ressources ». Au lieu de générer croissance économique et développement social, la richesse en ressources naturelles peut très bien les entraver et rendre un pays plus vulnérable à des conflits violents. Cette thèse fut notamment avancée dans un rapport de la Banque Mondiale, écrit par Collier et Hoeffler²³, qui tiraient la conclusion que les risques de guerre et d'entraves au développement est proportionnel à la dépendance d'un pays de ses ressources naturelles.

La recherche sur les conflits a été enrichie d'un nouvel aspect important lorsqu'on a compris que les revenus de richesses naturelles peuvent jouer un rôle dans les conflits. Le rôle des ressources naturelles devait cependant être différencié. Une attention accrue était attachée aux mécanismes sous-jacents qui déterminent, comment les richesses générées par des ressources naturelles peuvent déclencher des conflits et/ou les attiser (cf. Stevens, 2003; Dunning, 2005; Snyder et Bhavnani, 2005; Basedau, 2005). Les recherches ont montré que ce ne sont pas les ressources en tant que telles qui appellent la malédiction sur un pays, mais que c'est la gestion des revenus, générés par ces ressources naturelles, qui peut déclencher un conflit. Nous pouvons donc parler d'un « problème politique, découlant des choix faits par un gouvernement ou l'élite qui gouverne » (Schure, 2007, p. 8).

Un autre aspect dont il faut tenir compte est le genre de la ressource, étant donné que le mode d'exploitation diffère suivant qu'il s'agit de ressources concentrées sur un point qui nécessitent une production intensive – telles que minéraux et pétrole – ou de ressources diffuses, qui se caractérisent par une production

extensive, telles que la production agricole²⁴ (Franke et al., 2007, p. 9; Schure, 2007, p. 17). La facilité avec laquelle des rebelles peuvent piller les ressources dépend essentiellement du mode d'exploitation, qui a ainsi une influence sur le genre de conflit (Ross, 2004; Snyder and Bhavnani, 2005; Fearon, 2005).

Trois dimensions interdépendantes de conflits, liés aux ressources, seront examinées pour analyser le conflit tchadien. On suit ici le raisonnement de Paes:

Transparence des revenus et gouvernance:

Dans le contexte de cette dimension, on aborde la question comment les revenus provenant de l'extraction des ressources naturelles sont dépensés par l'Etat. La violence est souvent déclenchée par des conflits entre différents groupes autour de la répartition des revenus entre leurs clientèles politiques, provoquant des coups d'État au centre et/ou des tentatives de sécession dans des régions riches en ressources.

Conflits violents alimentés par l'exploitation des ressources:

Par contre, dans le cas où l'État distribue les rentes provenant des ressources et où c'est le pouvoir politique qui y donne accès, la dimension du conflit inclut des conflits violents, au cours desquels des groupes rebelles sont capables d'obtenir le contrôle de ressources naturelles dans des zones périphériques, qui peuvent être exploitées avec un minimum de capital et savoir-faire, telles que les diamants alluviaux. Dans de tels cas, la prise de pouvoir pourrait continuer d'être l'objectif final d'un groupe armé; mais entre temps l'exploitation des ressources au cours d'un conflit fournit les moyens financiers nécessaires à l'importation de biens tels que les armes, les munitions, les aliments et le carburant, tout en motivant les combattants par des avantages financiers.

Dynamiques de conflit liées aux sites de production:

Ceci peut inclure des conflits entre sociétés privées et collectivités

²³ Le rapport a été publié peu après que le comité de direction de la Banque Mondiale ait donné son accord au projet d'oléoduc Tchad-Cameroun.

²⁴ Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le gouvernement a utilisé les ressources provenant de l'importante production de cacao du pays pour financer sa lutte contre des forces rebelles, qui avaient occupé la partie septentrionale du pays. Les rebelles y ont introduit un système d'impôts, qui a généré des revenus atteignant des millions de dollars, pour financer leur lutte (voir Guesnet, Paes et Schure, 2009).

locales, déclenchés par des problèmes tels que la compensation pour des sols occupés, pratiques de recrutement et d'autres changements socio-économiques, générés par la mise en œuvre des activités d'extraction. Alors que les collectivités locales s'attendent à des changements positifs (tels que la création d'emplois et la fourniture de services), les relations se dégradent lorsqu'il devient évident que tous les rêves ne se réalisent pas. Si les sociétés et les représentants du gouvernement ne se saisissent pas sérieusement de ces griefs, ceux-ci pourraient entraîner des actions locales violentes. Au bout du compte, (...) ces conflits locaux pourraient se convertir en revendications de sécession et conduire à l'éruption d'une guerre civile (dans Guesnet et al., 2009a, p. 5).

Les causes des dynamiques de conflit aux sites de production indiquent, que – outre les conséquences économiques et politiques – l'impact de l'extraction de pétrole sur l'environnement et les aspects socio-économiques doivent être pris en compte, pour bien comprendre les conflits dans des États fragiles, riches en pétrole. La richesse en ressources peut par ailleurs alimenter la lutte de gouvernements illégitimes contre des opposants, intéressés à prendre le pouvoir et accéder aux coffres de la nation.

2.2 L'État pétrolier

Dans son livre *Oil and Politics in the Gulf of Guinea*, Soares de Oliveira explique l'impact décisif du pétrole sur les économies et les sociétés. Il identifie quatre effets de l'exploitation pétrolière sur l'économie, que la plupart des pays pétroliers²⁵ dans le monde ont connus.

La « maladie hollandaise »²⁶: L'entrée de devises fortes provenant de l'exportation de matières premières produit une réévaluation de la monnaie nationale qui affecte le rendement des investissements dans d'autres secteurs productifs. Ainsi, l'industrialisation et

la diversification de l'économie ne sont pas poursuivies. Les importations bon marché font concurrence à l'agriculture, qui est négligée. La population rurale cherche des emplois dans les centres urbains. L'industrie pétrolière n'offre malheureusement pas beaucoup d'emplois pour la population locale. Tandis que l'économie nationale est affectée par un déclin des activités productives, l'État dépend de plus en plus des revenus du seul secteur pétrolier et devient plus vulnérable face à une chute des prix pétroliers.

Le contexte rentier: Les revenus pétroliers créent ou aggravent une situation, dans laquelle l'État dépend principalement de cette source de recettes (rente économique). Étant donné que tous les revenus ainsi générés aboutissent aux mains de l'État et sont distribués inégalement à un cercle de proches alliés (choisis en fonction de leur ethnie, leur religion, leur famille ou d'autres affiliations), la prise de pouvoir est une option de plus en plus attractive. En vue de mettre la redistribution des revenus pétroliers plus en évidence, les États gonflent souvent la fonction publique ou réalisent des projets d'infrastructure, dont de nouveau un nombre limité de proches bénéficient.

Instabilité macro-économique: Maintes fois, les gouvernements ne tiennent pas compte de la volatilité des prix pétroliers. Le budget national est trop souvent arrêté sur l'hypothèse d'un prix du pétrole élevé et ainsi de recettes élevées pour le pays, ce qui pourrait être démenti par les faits. Le manque de capacités de planification et de mise en œuvre au sein du gouvernement est un problème additionnel. Beaucoup de pays sont confrontés à des difficultés lorsqu'il s'agit de résorber les moyens financiers provenant de la production pétrolière, ce qui peut entraîner une surchauffe de l'économie.

La contraction de dettes qui ne sont pas maîtrisables est une autre conséquence des revenus pétroliers. Lorsque les dettes sont contractées pendant une hausse des prix pétroliers, elles paraissent être maîtrisables. Mais elles constituent une menace grave pour l'économie lorsque les prix du pétrole sont en baisse. Sur le fond de réserves pétrolières prouvées, les États pétroliers réussissent néanmoins à obtenir des crédits additionnels de la part du système financier international (Soares de Oliveira, 2007, p. 33f).

Les conséquences politiques sont même plus importantes que les effets économiques, étant donné que les revenus pétroliers ont un impact sur « les institutions, les mentalités et la qualité de la

²⁵ Des exceptions remarquables sont la Norvège, la province d'Alberta (Canada), l'État d'Alaska (États-Unis) et en partie l'Indonésie, qui sont des exemples d'expériences positives en relation avec le pétrole (Soares de Oliveira, 2007, p. 32 ff).

²⁶ L'effet nocif de la richesse en ressources sur l'économie a pour la première fois été analysé dans le cas des Pays-Bas, où l'on avait découvert du gaz naturel dans les années 1950.

gouvernance » (Soares de Oliveira, 2007, p. 35). « Une conséquence directe des revenus pétroliers est le renforcement du pouvoir de l'État et la centralisation sociale, économique et politique totale de ce pouvoir, qui en découle » (ibid., p. 36). La nouvelle richesse pétrolière permet soudainement à l'État de réaliser des investissements. Il en résulte un accroissement des projets d'infrastructure mais aussi des dépenses de sécurité et du nombre des sociétés parastatales. Entre celles-ci se trouve la Société Nationale de Pétrole, qui devient rapidement un acteur-clé dans l'État pétrolier, non seulement comme employeur mais aussi comme acteur politique et poule aux œufs d'or. Lorsque, deuxièmement, le pétrole devient la source de recettes dominantes, l'État s'éloigne de la société: il ne dépend plus de l'imposition de taxes et un maillon important de la chaîne de la représentation démocratique du peuple est rompu.

Les conséquences d'un État pétrolier sont graves et peuvent causer la faillite de l'État. « L'État pétrolier au bord de la faillite est hautement endetté, a une classe ouvrière urbaine sans emplois, une jeunesse nerveuse, une fonction publique large et payée que sporadiquement, une campagne qui est négligée et une répartition des richesses inégale » (ibid.).

La distorsion de l'économie et le mécontentement de la population font courir à l'État pétrolier un risque de guerre civile et de tentatives de sécession dans des régions qui sont riches en ressources naturelles. Le risque est bien plus élevé par rapport aux États non pétroliers. Dans la plupart des cas le gouvernement est directement combattu, vu que les rebelles ou d'autres opposants visent à prendre le pouvoir pour bénéficier des richesses pétrolières (ibid., p. 37f; Fearon et Laitin, 2003; Ross, 2001).

2.3 Le besoin de la bonne gouvernance

Vu les conséquences généralement négatives, vécues par les États pétroliers et les rares exemples positifs, trouvés notamment en Norvège et dans la province canadienne d'Alberta, une solide démocratie et le respect de l'État de droit semblent être les conditions nécessaires à l'absorption de la richesse pétrolière. Ces conditions élémentaires font souvent défaut dans des pays en voie de développement (Soares de Oliveira, 2007, p. 32f). Selon Ross (2001, p. 356) et d'autres savants, le problème est aggravé par le fait que la

richesse en pétrole entrave la démocratisation.²⁷ L'effet est en outre plus important dans des États plus pauvres et une augmentation des exportations de pétroles nuit davantage aux petits producteurs qu'aux grands exportateurs. La démocratisation d'un pays pauvre, qui exporte de petites quantités, est ainsi sérieusement mise en danger.

De plus, Ross a réuni des indices d'un mécanisme causal entre le pétrole et l'autoritarisme. « Un effet rentier, dont les gouvernements se servent pour baisser les taux d'impôts et augmenter les dépenses en vue de mitiger la pression pour une démocratisation; Un effet de répression qui génère un renforcement des forces de sécurité internes pour parer des pressions pour une démocratisation; Et un effet de modernisation, basé sur l'incapacité de la population de prendre des emplois dans les secteurs industriels et de service, ce qui la rend moins susceptible de réclamer une démocratisation » (2001, p. 356).

Dans un rapport, résultant d'une étude commissionnée par la Banque Mondiale (BM) en 2003, il était recommandé sans équivoque à la BM, de ne pas s'engager dans de grands projets de l'industrie extractive (pétrole, gaz et mines) dans des pays auxquels on atteste une mauvaise gouvernance. Préalablement à l'afflux des richesses provenant des ressources naturelles, une bonne gouvernance et des capacités de gestion doivent être mises en place pour protéger la population et l'environnement. D'une façon générale, trois conditions principales ont été identifiées, qui devraient être réunies avant d'initier des investissements majeurs dans le secteur des industries extractives:

- une gouvernance publique et corporative en faveur des pauvres, qui comprend une planification et une gestion actives visant une réduction maximale de la pauvreté à travers un développement soutenu;
- des politiques sociales et environnementales bien plus efficaces;
- le respect des droits de l'homme (Revue des Industries Extractives, 2003).

Se référant à la gouvernance en faveur des pauvres, le rapport préconise, que les critères se rapportant au type de gouvernance doivent être élaborés en toute

²⁷ Pour les effets de la richesse pétrolière sur l'établissement des capacités institutionnelles, voir: Karl et Garry, 2003; Yates, 1996.

transparence avec la participation de l'ensemble des parties concernées. Doivent en faire partie au minimum les critères de gouvernance central et sectoriel: par exemple, qualité de l'État de droit, absence de conflit armé ou d'un risque élevé de voir ce type de conflit survenir, respect des normes de travail et des droits de l'homme, reconnaissance et volonté de protéger les droits des populations autochtones, et capacité du gouvernement à promouvoir le développement durable par la diversification économique. Le rapport précise en outre la nécessité d'un engagement dans un dialogue « avec des communautés et des groupes, qui sont directement touchés par les projets, en vue d'obtenir leur consentement préalable et informé » (Revue des Industries Extractives, 2003, p. 5).²⁸

Tout projet d'exploitation de ressources naturelles devrait être régi par un cadre réglementaire, qui définit les responsabilités de chacun des acteurs, c'est-à-dire du secteur privé et du gouvernement. Mais il ne suffit pas de mettre en place un bon cadre réglementaire – sa mise en œuvre doit être assurée et suivie. Beaucoup de défis peuvent entraver la mise en œuvre des réglementations: manque de ressources humaines, manque de capacités, mais aussi manque de volonté politique. C'est pourquoi la bonne gouvernance est une condition préalable, sans laquelle même un cadre réglementaire ne peut pas assurer la bonne gestion du secteur des ressources naturelles.

²⁸ Dans le contexte de l'extraction minière, qui peut s'appliquer par analogie au contexte de l'extraction pétrolière, Bass et al., 2003, définissent l'accord antérieur en connaissance de cause comme « le droit de la communauté locale d'être parfaitement informée des projets d'extraction minière au moment opportun et de donner son consentement à un projet d'extraction minière avant le commencement de l'opération. Cela inclut la participation au processus de fixer les termes et conditions se référant à la gestion des impacts économiques, sociaux et environnementaux durant toutes les phases des opérations d'extraction et de post-extraction ».

3

Le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun



La présente section vise à fournir une vue d'ensemble sur le cadre réglementaire qui est mis en place pour assurer une bonne gestion des revenus pétroliers du bassin tchadien de Doba.

3.1 Recherches et extraction de pétrole dans le sud du Tchad

Les recherches de pétrole dans le bassin de Doba, entreprises par la société pétrolière CONOCO (États-Unis) dans le sud du Tchad, ont débuté en 1969. Les gisements pétroliers de Komé, Miandoum et Bolobo – tous situés dans le bassin de Doba – ont été découverts en 1988 (SHT, 2008).

Entre 1993 et 1999, le gouvernement tchadien a entamé des pourparlers avec un consortium de sociétés pétrolières internationales, la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds ainsi qu'avec le gouvernement du Cameroun sur l'exploitation de cette richesse pétrolière. Comme le Tchad est un pays sans littoral, la question se posait comment transporter le pétrole brut à un port de mer approprié. Il fut convenu, que le pétrole tchadien serait transporté par un oléoduc jusqu'à Kribi sur la côte atlantique, sur une distance de 1.070 km.²⁹ Les coûts de ce projet étaient chiffrés à US \$3,7 milliards, ce qui en faisait l'investissement le plus important du secteur privé en Afrique sub-saharienne à l'époque.³⁰ L'investissement n'aurait jamais été réalisé sans l'appui financier de la Banque Mondiale. Quoique le Groupe de la Banque Mondiale n'ait octroyé qu'environ US \$300 millions de prêts (voir Encadré 6), c'était cet appui financier et – plus important encore – politique, qui a donné le feu vert au projet, puisqu'il a établi la crédibilité indispensable pour la réalisation du projet en général, amenant d'autres institutions à appuyer le projet.³¹

Initialement, un consortium, composé d'ExxonMobil (États-Unis), Shell (Pays-Bas) et Elf (France), était intéressé à exploiter le bassin de Doba. En novembre 1999, Shell et Elf ont quitté le consortium et ont été remplacées par Petronas (Malaisie) et Chevron (États-Unis). Trois sociétés multinationales forment le

consortium dans sa composition actuelle: ExxonMobil, qui détient 40 pour cent du capital d'investissement, Petronas avec 35 pour cent, et Chevron avec 25 pour cent. Esso Exploration and Production Tchad Inc. (EEPCI, généralement appelé Esso au Tchad) est l'opérateur des champs pétroliers pour le compte du consortium. L'opérateur de la partie tchadienne de l'oléoduc est TOTCO, dont le capital est détenu par l'État tchadien à 15 pour cent et par le consortium à 85 pour cent.

La Banque Mondiale a estimé les recettes pétrolières du Tchad provenant du bassin de Doba à US \$2 milliards au total ou US \$80 millions en moyenne par an sur une période de production de 25 ans³² (Wurthmann, 2006, p. 10). Quoique le Tchad ne reçût initialement que 12,5 pour cent de la valeur du pétrole exporté³³ par le consortium, les revenus générés étaient très importants par rapport à la situation au Tchad, dont le budget annuel ne s'élevait qu'à FCFA 200 milliards (US \$456 million) (Oyamta, 2009). La Banque Mondiale avait prévu, que les revenus du Tchad augmenteraient d'un tiers grâce aux recettes pétrolières (WB, 2006, p. 21).

Vu que les effets potentiellement négatifs de la production pétrolière sur l'économie, la politique, l'environnement et la situation sociale étaient connus, la Banque Mondiale a décidé de concevoir le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun comme un projet modèle pour démontrer que la malédiction des ressources peut être vaincue et que l'investissement dans les ressources pétrolières peut produire des résultats positifs pour la réduction de la pauvreté et le développement (IEG, 2009, p. xix, 9, 24; GIC, 2009b, p. 1; BIC, 2009; Polgreen, 2008). L'objectif était de sortir le peuple tchadien de la pauvreté et de le doter de services de santé de base et d'éducation à travers une gestion et une utilisation judicieuse des recettes pétrolières, garantie par la mise en place de dispositions et règles prévues dans le Programme de Gestion des Revenus Pétroliers. Quand le Conseil d'administration de la Banque Mondiale approuva le projet le 6 juin 2000, la Banque Mondiale vantait

³² <<http://go.worldbank.org/UHZL4T6B50>>.

³³ 12,5 pour cent est un taux exceptionnellement bas et sur la base du prix anticipé dans le document d'évaluation du projet de la Banque Mondiale « les retombées financières du projet pour le Tchad auraient été pratiquement nulles aujourd'hui compte tenu de la décote et des coûts de transport. (...) Dans son rapport de 2002 le Panel d'Inspection s'était inquiété de la justesse de la part de recettes revenant au Tchad » (GIC, 2009b, p. 22; BM Inspection Panel, 2002, p. 70). La part a été augmentée à 14,25 pour cent en 2004, et récemment, le gouvernement et le consortium se sont mis d'accord sur une augmentation additionnelle des redevances à 19,5 pour cent à partir de janvier 2010 (EIU, 2009b, p. 21).

²⁹ L'oléoduc est long de 190 km au Tchad et de 880 km au Cameroun. La largeur de son tracé est de 30m.

³⁰ Les coûts d'investissement ont atteint US \$6,5 milliards jusqu'en 2008 (GIC, 2009a, p. 4).

³¹ « L'appui du Groupe de la Banque Mondiale était le facteur clé pour catalyser l'engagement des investisseurs, qui ont déclaré qu'ils ne seraient pas prêts à mettre en œuvre le projet sans la participation du Groupe, vue l'importance qu'ils attachent à la réduction de risques politiques apportée à travers l'engagement du Groupe » (BM, 2000a, p. 22).

le projet comme « un cadre sans précédent pour transformer la richesse pétrolière en bénéfices directs pour les pauvres, les vulnérables et l'environnement » (BM, 2000b).

La Banque Mondiale a appuyé quatre composantes du projet d'oléoduc Tchad-Cameroun³⁴ au Tchad:

La première composante est le financement de la mise en place des facilités sur le terrain et pour l'exportation, y compris le forage de puits de production et ré-injection d'eau; des équipements d'infrastructure, y compris une installation centrale de traitement, une centrale électrique, un aéroport et des bureaux, une conduite d'eau et une station de pompage ainsi qu'une amélioration des infrastructures. La seconde composante comprend la conception et la mise en œuvre d'un programme visant une gestion judicieuse des revenus pétroliers. La troisième composante facilite l'investissement privé et le financement commercial. Un plan de gestion de l'environnement est mis en œuvre à travers la quatrième composante (BM, 2000, abstract).

L'adoption de la loi 001/PR/99 (Loi 001) en 1999 portant gestion des revenus pétroliers constituait un grand pas en avant pour garantir une gestion responsable des nouveaux fonds qui entraient dans le pays. La loi prévoyait des sauvegardes explicites assurant que 80 pour cent des revenus seraient alloués à la réduction de la pauvreté. La loi et les mécanismes de contrôle l'accompagnant, étaient considérés par la communauté internationale comme un engagement sérieux du gouvernement à assumer une bonne gestion des revenus pétroliers (ICG, 2008, p. 4). Cependant, des groupes de la société civile mettaient en garde contre trop d'optimisme: « Il semble hautement improbable que les citoyens, qui sont exposés à la menace constante d'une répression brutale de la part du gouvernement, tirent le moindre bénéfice de l'oléoduc proposé par la Banque Mondiale, si le projet est mis en œuvre maintenant. Ils vont sans doute souffrir, s'ils essaient d'exprimer leurs préoccupations » (Djiraibé, dans Center for International Environmental Law, 2000). Les

groupes ont demandé que « des structures légales et administratives soient mises en place et des institutions démocratiques soient établies au préalable, pour que l'investissement dans un projet d'une telle dimension puisse bénéficier » la population (Djiraibé et al., 2004, p. 6).

Encadré 6: Financement d'un projet: Le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun

La participation de la Banque Mondiale à un projet d'exploitation pétrolière permet d'obtenir d'avantage de capitaux, comme c'était le cas pour le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun d'un volume de US \$4,2 milliards.

Participant au financement:

- Le Groupe de la Banque Mondiale
 - Prêts de la BIRD au Tchad et au Cameroun de US \$92,9 millions
 - Prêts de la SFI de US \$200 millions
- Banque Européenne d'Investissement (BEI) US \$41,5 millions
- Agences de crédits aux exportation
 - US EXIM Bank US \$200 millions
 - COFACE (France) US \$200 millions
 - African Ex-Im Bank US \$500 millions
- Plus de la moitié coûts globaux du projet ont été couverts par les partenaires ExxonMobil, Chevron et Petronas, couvrant tous les coûts se référant au développement des gisements pétroliers et un tiers des coûts relatifs aux installations d'exportation.
- Le reliquat du financement était fourni par des banques commerciales:
 - ABN-Amro
 - Crédit Agricole Indosuez

Note: Les coûts du projet étaient initialement estimés à US \$3,7 milliards. Dans une présentation en octobre 2004, ExxonMobil a déclaré que le coût total était de US \$4,2 milliards.

Source: Gary et Reisch, 2005, p. 6.

³⁴ La présente publication se concentre exclusivement sur le Tchad et ne tient pas compte de la part camerounaise dans le projet.

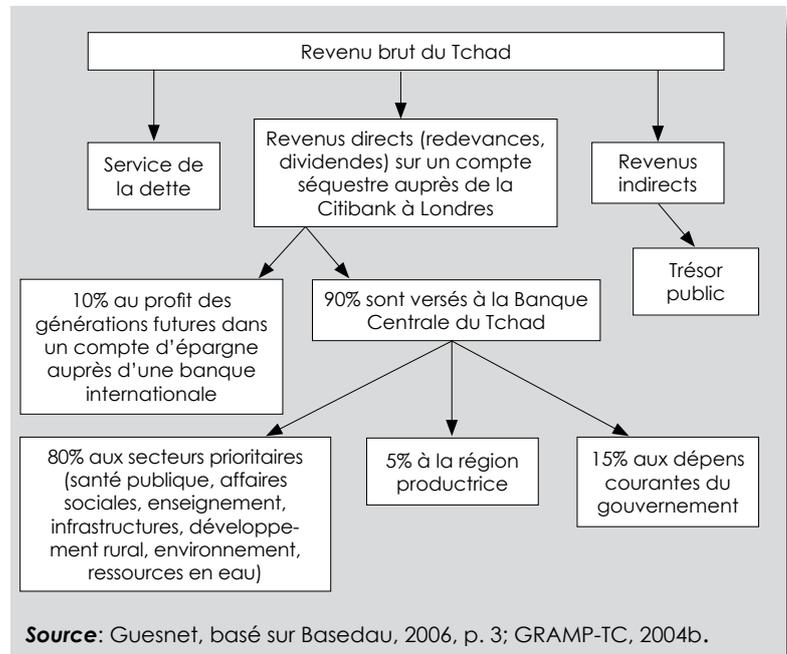
3.2 L'acheminement initial des recettes pétrolières

Conformément à l'accord entre la Banque Mondiale et le Tchad, les revenus pétroliers étaient répartis de la façon suivante (voir Figure 1): Les revenus sont tout d'abord déposés sur un compte de transit, sur lequel le service de la dette dû à la Banque Mondiale (dans le cas présent à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), qui fait partie du Groupe de la Banque Mondiale) et à la BEI sera prélevé. L'ensemble des revenus comprend les redevances, les taxes et les dividendes. Seuls les revenus indirects (taxes, impôts et droits de douane) sont déposés directement sur un compte du trésor public et affectés aux dépenses publiques. Les revenus directs (redevances, dividendes) sont déposés sur un compte séquestre off-shore à la Citibank à Londres. 10 pour cent de ces revenus sont versés dans un fonds au profit des générations futures, qui est constitué auprès de la Citibank sous forme d'un compte d'épargne. 90 pour cent sont versés sur des comptes spéciaux du trésor logés dans deux banques primaires de la place, Commercial Bank Tchad (CBT) et Société Générale Tchadienne de Banque (SGTB) avant d'être déposés sur un compte logé dans la Banque Centrale du Tchad (BEAC). Le reliquat des revenus est affecté à sept secteurs prioritaires (80 pour cent), à la région productrice (5 pour cent) et aux dépenses courantes du gouvernement (15 pour cent). La loi 001 définit les secteurs prioritaires suivants: santé publique, affaires sociales, enseignement, infrastructures, développement rural (agriculture et élevage), environnement et ressources en eau.

3.3 Renforcement des capacités

À la suite de critiques des groupes de la société civile, qui préconisaient un moratoire sur l'exploitation pétrolière, jusqu'à ce que les capacités institutionnelles aient été mises en place, la Banque Mondiale a réagi en ajoutant deux programmes de développement institutionnel au projet: Le Projet de Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière (GEEP) qui vise à renforcer les capacités de l'administration tchadienne à gérer les revenus pétroliers anticipés par le biais du renforcement des capacités de

Figure 1: L'acheminement initial des revenus pétroliers (Loi 001)



l'administration fiscale publique et des organes de contrôle et à assurer que les ressources soient dépensées en faveur des pauvres (IDA, 2000a).

Le Projet de Renforcement des Capacités de Gestion du Secteur Pétrolier (PRCGSP) doit prendre en compte les dimensions sociales et environnementales du projet pétrolier en vue d' « améliorer le cadre environnemental, social, légal et institutionnel » dans le secteur pétrolier et renforcer les capacités des institutions de contrôle (IDA, 2000b, p. 19).

Les programmes devaient être mis en œuvre parallèlement à la construction de l'oléoduc et au développement du bassin pétrolier. Mais il ne s'agissait pas d'une condition formelle qu'il était possible de faire respecter (GIC, 2009b, p. 21). La construction de l'oléoduc finissait par avancer beaucoup plus rapidement que prévu et était terminée avec un an d'avance sur le plan, tandis que le renforcement des capacités traînait. Ce phénomène « des deux vitesses »³⁵ et l'échec du programme de renforcement institutionnel (GIC, 2009b, p. 221; Horta et al., 2007,

³⁵ Le progrès à deux vitesses a été révélé par le GIC dès son premier rapport. « Il y a un déséquilibre croissant entre d'une part le rythme auquel se déroulent les opérations du consortium, rythme qui respecte globalement le calendrier prévu, et d'autre part le rythme auquel sont en mesure d'agir les gouvernements, les institutions publiques, la Banque Mondiale et la société civile » (GIC, 2001, p. 7).

p. 10f) ont des effets graves sur la gestion actuelle des revenus pétroliers et l'atténuation de l'impact socio-économique et environnemental du projet pétrolier au Tchad (voir Section 4).

Le gouvernement n'est par conséquent pas à même de vérifier, si les informations financières, soumises par le consortium, sont correctes. À titre d'exemple, le consortium informe les Ministères du Pétrole et des Finances des chiffres de production et des coûts d'investissement. La part des revenus, qui reviennent au Tchad, est calculée sur cette base. Mais les Ministères n'ont pas la capacité de vérifier ces chiffres et il s'ensuit que le gouvernement n'est pas en mesure de contrôler l'exactitude des revenus pétroliers qui lui sont versés (GIC, 2009a, p. 12).³⁶

Ces projets ne sont plus continués après le désengagement définitif de la Banque Mondiale en 2008 (voir Encadré 7). Les nombreux retards dans la mise en œuvre étaient dus « au manque d'appui et volonté des autorités politiques compétentes » et à « une gestion parfois laxiste ou inappropriée » de la part de la Banque Mondiale. Une partie des fonds octroyés pour le renforcement institutionnel finissait par être utilisée pour le financement d'études et de constructions (GIC, 2009b, p. 12).

3.4 Organes de contrôle

Plusieurs organes de contrôle ont été créés en vue de garantir que la réglementation de la gestion des revenus ainsi que les standards sociaux et environnementaux soient respectés.

Au niveau national, le Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP) est chargée d'assurer une gestion transparente des ressources pétrolières dans le seul but de réduire la pauvreté parmi la population tchadienne (dépliant du CCSR, sans date).³⁷ La procédure prévoyait que le gouvernement soumettrait au CCSR tous les projets liés aux secteurs prioritaires et financés sur les revenus pétroliers directs.³⁸ Le CCSR peut approuver ou refuser l'affectation des moyens. Il peut par la suite vérifier les investissements financés.

³⁶ Le consortium a déclaré que l'investissement total se chiffre à deux fois la somme qui était projetée initialement et atteint US \$6,6 milliards (GIC, 2009b, p. 22).

³⁷ Pour les rapports du CCSR, voir www.ccrsp.org.

³⁸ Après la modification de la Loi 001, le CCSR est autorisé de contrôler les revenus pétroliers directs et indirects.

Encadré 7: Le désengagement de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale se retira du projet de l'oléoduc Tchad-Cameroun le 8 septembre 2008. Elle justifia cette décision par l'argument, que le gouvernement du Tchad avait substantiellement modifié les clauses qui garantissaient une distribution équitable des revenus pétroliers. Les difficultés auxquelles la Banque Mondiale se référait pour justifier sa retraite, avaient été connues depuis douze ans et des groupes de la société civile n'avaient pas arrêté de lancer des mises en garde à cet égard.

Le manque de capacités et de volonté politique du côté du gouvernement tchadien ont sapé l'objectif d'affecter les revenus pétroliers à la réduction de la pauvreté. Les groupes de la société civile avaient par conséquent préconisé un moratoire jusqu'à ce que les conditions de base aient été réunies par le gouvernement du Tchad. Malgré cela, « la Banque Mondiale prenait le risque. (...) Elle était bien consciente de la situation au Tchad, lorsqu'elle s'engagea, mais elle argua qu'elle pourrait renforcer les capacités du gouvernement tchadien et que la gouvernance s'améliorerait parallèlement à l'essor pétrolier. Mais ce que nous avons vu au Tchad et dans beaucoup d'autres endroits, c'est que l'essor pétrolier et l'afflux des revenus érodent la gouvernance au lieu de l'améliorer » (Ian Gary, Oxfam America, expert en gestion de ressources minérales, dans Polgreen, 2008). Le désengagement définitif de la Banque Mondiale n'est guère considéré comme une surprise par des observateurs de la société civile. Antoine Bérilengar souligne: « nous savions dès le début, à quoi cela aboutirait. Le Tchad est un pays corrompu sans démocratie authentique. Le gouvernement s'est tout simplement enrichi » (Polgreen, 2008).

Le CCSR rend compte de ses activités et des recommandations dans son rapport annuel.

Le suivi des effets sociaux et environnementaux de l'exploitation pétrolière a été confié au Comité Technique National de Suivi et de Contrôle (CTNSC), un organe interministériel. Le CTNSC est également chargé de mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités au Tchad.

Le Groupe International Consultatif (GIC) était chargé de surveiller l'ensemble du projet et d'en observer les effets sociaux et environnementaux, « le renforcement des capacités, la gestion des ressources et des revenus (au Tchad), la gouvernance » (GIC, 2009b, p. 36).

Dans le cadre du Plan de Gestion de l'Environnement (PGE), qui a force de loi, le Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale (ECMG) était responsable du suivi et de l'évaluation des performances de la société de transport pétrolière TOTCO, du consortium et des gouvernements du Tchad et du Cameroun.

La Banque Mondiale a par ailleurs facilité la participation des ONGs nationales, telles que GRAMP-TC, que les organes de contrôle ont rencontrés au cours de leurs visites. Les ONGs ont de leur côté arrangé des rencontres avec la population des villages enclavés tels que le village de Ngalaba en 2003 (GRAMP-TC, 2003, p. 22).

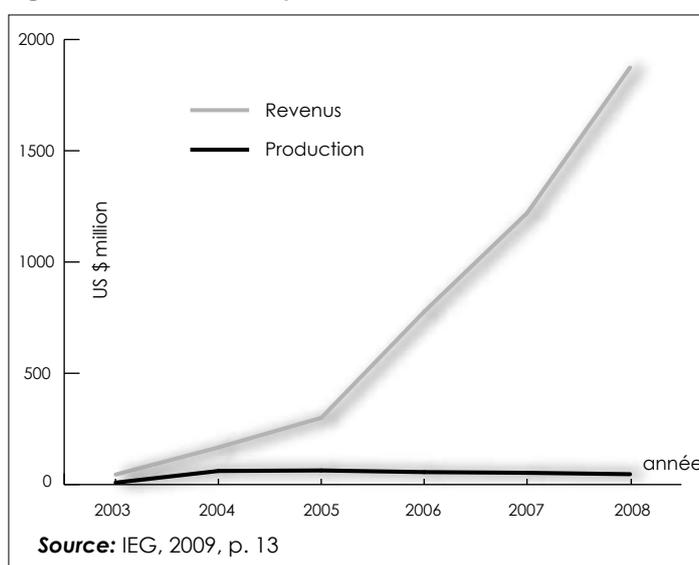
3.5 Déficiences inhérentes

Le modèle de répartition des revenus pétroliers était une approche innovante d'assurer une bonne gestion des richesses nouvellement générées. Elle prévoyait l'adoption d'une série de réglementations engageant les responsables du projet. Les stipulations de la loi 001, qui règle l'affectation des ressources, étaient considérées comme un exemple de transparence et d'allocation de ressources à la lutte contre la pauvreté. Théoriquement, le projet pétrolier Tchad-Cameroun aurait ainsi pu être l'un des projets les mieux réglementés dans le secteur extractif. Les restrictions de la loi 001 sont cependant critiquées par Ahmat Acyl, directeur de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) récemment créée: « Nous sommes le seul pays au monde à ne pas pouvoir faire ce que nous voulons des ressources générées par nos matières premières » (cité dans Yérim Seck, 2009a).

Sous la Loi 001, le gouvernement dispose de l'autre côté d'une liberté totale de gérer une part importante des revenus: les impôts indirects, taxes et droits de douane ou bonus qui sont versés directement au gouvernement. Cette clause est considérée comme un défaut important du cadre réglementaire général, vu qu'il n'y pas de sauvegardes contre des abus de

la part du gouvernement. Cela vaut également pour tout autre revenu de l'État, mais comme les revenus pétroliers représentent la part du lion des revenus, le problème en est aggravé. Les doutes des observateurs semblent se confirmer, vu que les revenus indirects « sont gérés dans la plus grande opacité » (Youssef Moussa, président de l'Initiative tchadienne de Lutte contre la Corruption et le Détournement, cité dans Yérim Seck, 2009a) (voir Section 4.2).

Figure 2: Production de pétrole au Tchad et revenus



La préoccupation est sérieuse, puisqu'il s'est avéré que les revenus indirects ont rapidement dépassés les revenus directs, qui sont gérés sous la Loi 001. De l'ensemble des revenus pétroliers, totalisant US \$3,3 milliards, les revenus indirects (taxes) représentaient 57 pour cent soit US \$1,9 milliards, tandis que les revenus directs (redevances) représentaient 38 pour cent, soit US \$1,2 milliards. Le reliquat provenait des droits, concessions et droits de douane (US \$111 millions) et des revenus en rapport avec l'oléoduc (Pegg, 2009, p. 316). Le seul impôt sur le revenu des sociétés³⁹ a par exemple fait rentrer FCFA 132,5 milliards (US \$302 millions) dans les caisses de l'État, dépassant pour la première fois le revenu provenant des redevances (Yérim Seck, 2009a; interview des auteurs, Senoussi Mahamat Ali, ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances).

³⁹ L'impôt sur le revenu des sociétés ne devait être payé qu'après l'amortissement des investissements (interview des auteurs, Senoussi Mahamat Ali, ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances).

La Loi 001 permettait par ailleurs de changer les priorités après cinq ans et se référait uniquement aux revenus générés par l'exploitation des champs de pétrole initiaux et non aux revenus des gisements qui sont en train d'être explorés et dont la production commencera à l'avenir, tels que ceux des bassins de Bongor et du lac Tchad. La Banque Mondiale avait pourtant promis que tout le pétrole, écoulé à travers l'oléoduc Tchad-Cameroun, serait soumis aux mêmes standards sociaux et environnementaux – une promesse qu'elle a bientôt dû admettre ne pas pouvoir tenir.

La défaillance la plus grave de toutes les institutions de surveillance réside dans le fait que leurs recommandations ne sont pas obligatoires et qu'elles n'ont pas « l'autorité de se faire respecter » (Gary et Reisch, 2005, p. 89). Dans la plupart des cas, leur critique constructive n'était pas suivie et les mêmes recommandations étaient répétées au fil des années.

Malgré le fait que le CCSRP dépende financièrement du gouvernement, il n'a pas obtenu beaucoup d'appui. Le gouvernement a au contraire réussi à saper l'indépendance du Collège (voir Section 4.2).

Le CTNSC n'est jamais arrivé à être opérationnel. Le recrutement s'est prolongé jusqu'à la fin 2002 et le renforcement institutionnel est resté inadéquat. Il « mourait d'une mort lente » en 2007 (GIC, 2009b, p. 14).⁴⁰

En ce qui concerne les institutions internationales consultatives et de suivi, elles n'exerçaient leurs compétences de surveillance qu'à certains intervalles. Comme elles n'avaient pas de représentants permanents sur place, elles devaient se fier aux informations recueillies au cours de leurs visites périodiques sur le terrain. Dans ces conditions, il était plus difficile d'exercer une pression sur le gouvernement et d'obliger les opérateurs de suivre leurs recommandations.

« Si des lois pouvaient faire une différence dans ce pays, nous serions déjà bien avancés. Mais le problème est l'exécution ». (Interview des auteurs, Laguerre Dionro Djérandi, CRASH.)

⁴⁰ Il semble avoir été ramené en 2009 à travers l'affectation de deux agents (interview des auteurs, Rimtébaye Nassingar, CPPN).

3.6 Premières modifications du projet modèle

« En toute conscience et inspirés par l'amour de notre peuple et notre fidélité à lui, sans contrainte extérieure, nous avons librement pris la décision de gérer les revenus pétroliers d'une façon transparente et judicieuse à travers la loi portant gestion des revenus pétroliers. Cette loi est unique dans son genre ». (Président Déby du Tchad à l'occasion de la cérémonie d'inauguration du projet pétrolier le 10 octobre 2003, dans Gary et Reisch, 2005, p. 76.)

Malgré ces défaillances, le cadre qui détermine la gestion des revenus pétroliers du Tchad était supposé garantir la transparence et une politique de dépenses motivée par l'objectif de réduire la pauvreté. En réalité, il s'avéra que le gouvernement tchadien avait accepté les conditions, qui lui étaient imposées, dans le seul but d'exploiter sa richesse pétrolière aussi rapidement que possible. Dès que l'argent commença à couler, le gouvernement a

Encadré 8: Revenus pétroliers actuels

Les revenus, versés au gouvernement tchadien, ont rapidement dépassé toutes les prévisions: au lieu d'une moyenne annuelle de US \$80 millions, les revenus nets du Tchad en 2004 se chiffraient à US \$131 millions. C'était dû partiellement à la hausse des prix pétroliers plus élevés et aux taux de change plus favorables.¹

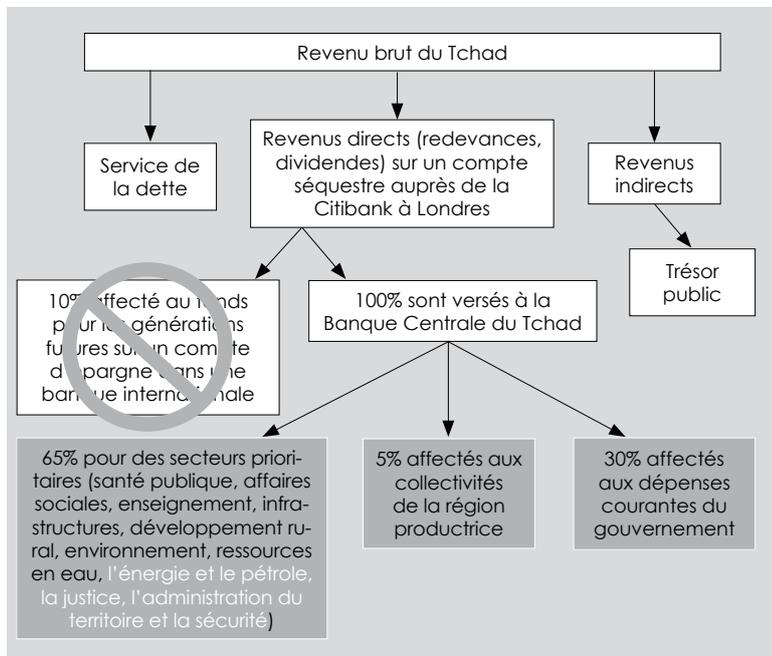
Les plus grandes recettes obtenues à ce jour sont dues à la hausse des prix pétroliers² en 2008: par rapport à 2007, les revenus ont augmenté de presque 54 pour cent, atteignant US \$1,87 milliards (Mobbs, 2008; EIU, 2009, p. 16) et ceci malgré une chute de la production. En 2008, la production atteignait une moyenne de 127.000 bbl/j (barils par jour), 13 pour cent de moins par rapport à la production en 2007 de 144.000 bbl/j (EIU, 2009, p. 16).³ Ces revenus semblent

¹ <<http://go.worldbank.or/UHZL4T6850>>.

² Suite à la hausse des prix pétroliers, « les redevances annuelles ont augmenté de 75 pour cent et les taxes sur le revenu des sociétés de 31 pour cent » (EIU, 2009, p. 16).

³ L'extraction dans le bassin de Doba se heurte à des difficultés géologiques (présence d'eau et de sédiments dans les gisements pétroliers) qui sont surmontées par la construction de puits permettant d'injecter de l'eau à haute pression. Après cinq ans de production, les deux tiers des réserves prouvées restent à extraire (EIU, 2009 p. 16).

Figure 3: Le flux des revenus pétroliers d'après la Loi 002



changé les règles – l'équilibre du pouvoir avait changé (GIC, 2009b, p. 21; Pegg, 2009, p. 313).

La confiance dans l'intention du gouvernement de s'engager pour une gestion transparente et responsable des revenus pétroliers visant la réduction de la pauvreté et la promotion du développement de la nation, fut ébranlée, lorsque le gouvernement entreprit de modifier les clauses de la Loi 001 fin 2005. La Loi 002 (no 002/PR/06) fut adoptée le 11 janvier 2006 et affaiblit les sauvegardes en abolissant le principe d'utiliser les revenus pétroliers pour le développement et en ouvrant la voie à une utilisation des revenus pour des fins de sécurité.

Les articles 3 et 9 éliminent le fonds pour les générations futures et stipulent que tous les revenus accumulés jusqu'à ce jour (US \$36 millions), seraient déposés au compte

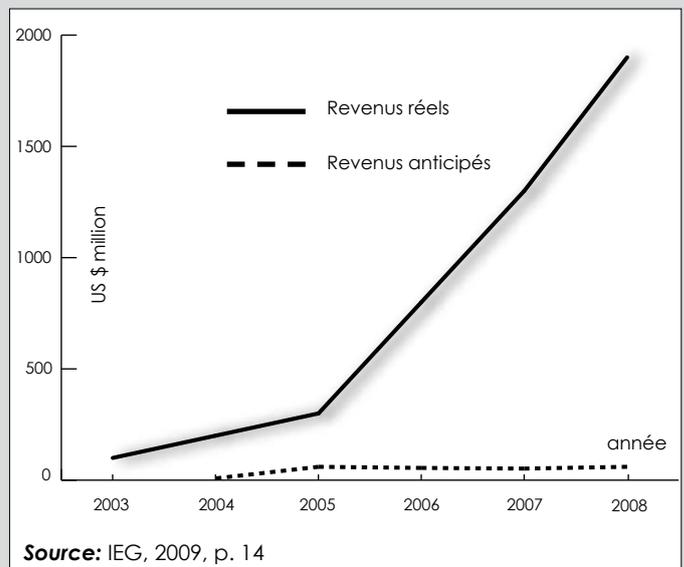
cependant inclure un paiement unique de taxes de la part du consortium (ibid., 2009, p. 16).

Selon des estimations faites par le consortium, les revenus pétroliers ont rapporté US \$4,3 milliards au Tchad entre 2003 et 2008. « Une manne précoce puisqu'elle représente sur 5 ans plus de 250% des recettes attendues sur 25 ans par le Tchad » (GIC, 2009b, p. 22).

Les revenus pétroliers constituaient 80 pour cent des recettes totales du Tchad en 2008 (Mobbs, 2008) ce qui indique que l'économie ne s'est pas diversifiée. La moitié du PIB (Produit Intérieur Brut) est générée par le pétrole (EIU, 2009, p. 9). Le FMI se montre préoccupé « de la dimension de l'affaiblissement de la situation fiscale structurelle du Tchad depuis le début des exportations pétrolières. Les données du FMI indiquent que le déficit primaire non-pétrolier est estimé s'être creusé de quatre pour cent du PIB non-pétrolier en 2004, lorsque la production pétrolière a commencé, à 28 pour cent en 2008 » (ibid., 2009, p. 15).

Le désengagement de la Banque Mondiale a fait tarir une source importante de données sur les revenus pétroliers reçus par le Tchad. Le gouvernement n'a pas résumé la publication de ces données sur son

Figure 4: Revenus pétroliers anticipés et réels du Tchad



site internet. Toutes les informations concernant les revenus pétroliers proviennent d'Esso et du CCSRP (GIC, 2009a, p. 20).

séquestre. L'article 7 ajoute de nouveaux secteurs prioritaires à ceux déjà existants et prévoit que d'autres secteurs peuvent être ajoutés par décret pris en conseil des Ministres. Les nouveaux secteurs sont l'Energie et le Pétrole, la Justice, la Sécurité et l'Administration du Territoire. Les fonds destinés à couvrir les dépenses courantes de l'État sont doublés, atteignant 30 pour cent (article 8). L'article 16 modifie la composition du CCSP (voir Section 4.2) et prolonge le mandat de ses membres de trois à neuf ans.

La nouvelle loi accorde au gouvernement non seulement une plus grande liberté d'affecter des ressources pétrolières à la sécurité, mais elle prévoit aussi une option permanente d'ajouter d'autres secteurs prioritaires le cas échéant. C'est pourquoi le gouvernement était d'accord pour étendre la portée de la loi à tous les futurs champs pétroliers.

Déby a signé la Loi 002 quelques jours après la décision de la Banque Mondiale de suspendre tous les crédits de développement, c'est-à-dire US \$124 millions (dépassant de loin les bénéfices additionnels – US \$36 millions – provenant de la dissolution du fonds pour les générations futures) en réaction aux modifications proposées. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la Banque Mondiale a gelé le compte séquestre auprès de la Citibank Londres. En juillet de la même année, la Banque Mondiale s'est déclarée d'accord avec les amendements adoptés par le Tchad – après que le Tchad ait menacé d'arrêter toutes les exportations de pétrole. Dans ce bras de fer, le Tchad a perdu des crédits de US \$124 millions. En plus l'annulation de dettes estimées à US \$1,3 milliards a été suspendue (Yérin Seck, 2009a). En revanche, le Tchad a récupéré sa liberté de gérer ses richesses pétrolières à son gré.

D'après Senoussi Mahamat Ali, ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances (interview des auteurs), le gouvernement a changé la loi sur les dépenses pour garantir une meilleure protection sociale de la génération actuelle, vu que toutes les générations futures en profiteraient. La Banque Mondiale a cependant interprété les amendements d'une façon différente et en a tiré la conclusion qu' « étant donné que le gouvernement n'a pas affecté des ressources adéquates à la réduction de la pauvreté, la santé publique, aux infrastructures, au développement rural et à la gouvernance (...), la Banque (...) n'a pas pu donner son appui continué

à ce projet dans ces circonstances » (BM, 2008). Le Tchad s'est déclaré d'accord pour rembourser prématurément les crédits de la Banque Mondiale de US \$124 millions. Depuis le 8 septembre 2008, la Banque Mondiale n'est plus engagée dans le projet.

4

L'impact du pétrole sur les dynamiques de conflit



4.1 La dimension des dynamiques de conflit dans la zone de production

« Nous sommes au point de départ (...) d'un voyage qui fera de ce projet non seulement une liaison entre deux pays ou une voie vers les marchés mondiaux mais aussi une conduite vers une vie meilleure ». (Callisto Madavo, Vice-président pour l'Afrique de la BM, Komé, cérémonie du coup de bêche, 18 octobre 2000, voir www.esso.com.)

« Le développement du pétrole brut bénéficiera toute la nation tchadienne. Les habitants des zones de production vont particulièrement en profiter, notamment à travers le plan de développement régional ». (Président Déby du Tchad lors de la cérémonie inaugurale, le 10 octobre 2003, Gary et Reisch, 2005, p. 76.)

Avant le démarrage de la production de pétrole, la population vivant dans la future zone de production nourrissait de grands espoirs. Le gouvernement, les sociétés pétrolières et la Banque Mondiale leur avaient promis une vie meilleure. La BM avait déclaré: « ensemble, nous devons démontrer que les ressources pétrolières peuvent être utilisées pour sortir notre peuple d'une profonde pauvreté tout en protégeant l'environnement et respectant les droits des communautés et des individus ». ⁴¹ Les groupes de la société civile, qui avaient averti Esso, le gouvernement et les représentants de la BM des conséquences négatives potentielles et avaient demandé un moratoire, étaient confrontés à la méfiance des institutions mentionnées (GRAMP-TC, 2003, p. 9) et à la colère d'une partie de la population, qui attendait une réalisation rapide du développement promis (interview des auteurs, Martin Petry, Ressources pour la Paix).

Un certain développement peut être noté – par exemple sous forme de meilleurs logements ou de tronçons de route bitumée – financé sur les compensations individuelles ou communautaires effectuées par le consortium et également sur les activités du Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers Affectés à la Région Productrice, le « comité cinq pour cent », qui était chargé de répartir les cinq pour cent des revenus pétroliers nationaux affectés à la région productrice (voir Section 4.1.3). Malgré ce développement, la population concernée est

mécontente de la situation et regardant de plus près, il est évident que de nombreuses défaillances existent (GRAMP-TC, 2004a, p. 31; GRAMP-TC, 2008, p. 9; Horta et al., 2007, p. 11f; GIC, 2006). La BM elle-même reconnaît, que les dépenses affectées à la réduction de la pauvreté sont insuffisantes et que des fonds sont mal versés:

(i) y a des réalisations. Les routes sont bitumées, les infrastructures scolaires et sanitaires sont construites, mais ne contribuent pas aux actions de développement. Vous avez les écoles construites sans tables-bancs, des bâtiments de santé sans équipements, ni personnel, ni médicaments⁴² (Geoffrey H. Bergen, représentant de la BM au Tchad, dans Banhoudel, 2008b).

Les quelques données disponibles se rapportant aux indicateurs de pauvreté indiquent le manque de développement dans les régions méridionales du Tchad. 70,3 pour cent de la population sont pauvres⁴³ – par rapport à 55 pour cent de la population totale du Tchad vivant au-dessous du seuil de pauvreté national (FCFA 144.570 ou US \$329,30 par an). Dans la région du Logone Oriental, dans laquelle le bassin de Doba est situé, 91 pour cent de la population active travaillent dans le secteur primaire (agriculture, pêche, sylviculture, chasse et élevage), 2,7 pour cent dans le commerce et 1,9 pour cent dans le secteur des services. Malgré le fait que le Tchad est devenu exportateur de pétrole, 68,6 pour cent de sa population utilisent des lampes à huile comme source d'éclairage dans leurs foyers et 88,5 pour cent utilisent du bois ou du charbon de bois pour cuisiner. Alors que 67,1 pour cent sont analphabètes et 58,8 pour cent d'entre eux n'ont reçu aucune éducation du tout, les taux d'inscription scolaire dans la région pétrolière comptent parmi les plus élevés du pays (Logone Oriental 59,1 pour cent, Moyen Chari 57,7 pour cent, Logone Occidentale 60,2 pour cent) (Gouvernement du Tchad. Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan, 2006⁴⁴) – la qualité de l'enseignement au

⁴² Ces observations ont été faites au niveau national, mais elles sont également valables pour la région pétrolière.

⁴³ Les pourcentages de pauvres dans les régions voisines à l'extraction pétrolière dans le bassin de Doba sont : Logone Oriental 12,4 pour cent, Moyen Chari 18,9 pour cent, Mayo Kebbi 17,9 pour cent (Gouvernement du Tchad, Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan, 2006).

⁴⁴ Ce rapport, connu comme ECOSIT, constitue la base de données pour la mise en œuvre du Plan National de Réduction de la Pauvreté, étant donné qu'il fournit des indicateurs pour mesurer la pauvreté. Auparavant, il n'y avait pas de tels indicateurs, vu que les données d'ECOSIT I (1995/96) n'étaient pas suffisantes.

⁴¹ Callisto Madavo, www.esso.com

Tchad s'est cependant dégradée au fil des années (IEG, 2009, p. xiii).

Pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur la population locale et son environnement, un projet de la dimension de l'exploitation du bassin de Doba et la construction d'un oléoduc d'exportation de 1.070 km dans une des régions les plus pauvres au monde, demande une planification minutieuse. Le premier pas est de **réaliser des études de référence** pour mesurer les changements. Les études se rapportant aux indicateurs de pauvreté et au monitoring de l'environnement n'ont pas été menées d'une façon adéquate. S'il est vrai qu'un **Plan de Gestion de l'Environnement** (PGE), incluant la mitigation des impacts environnementaux et sociaux, ait été publié par le consortium en 1999, les études sur lesquelles le plan se base et la procédure de son adoption ont été critiquées non seulement par des organisations de la société civile, mais aussi par le Groupe International Consultatif (GIC) qui note:

L'absence ou le manque d'exhaustivité de certaines études de base et par conséquent le manque d'information et normes y relatives dans le PGE ont rendu plus difficile sur le terrain le travail de suivi, d'évaluation et d'atténuation des impacts du Projet d'une part, et ont fait que certains effets directs ou indirects du Projet ne pourront jamais être complètement connus (GIC, 2009b, p. 9).⁴⁵

Le plan de gestion de l'environnement a échoué et les **programmes de renforcement des capacités** étaient également voués à l'échec. Ils avaient pour objectif de renforcer la capacité de gérer les revenus d'une façon responsable et de consolider la législation sur l'environnement au Tchad ainsi que de renforcer la capacité de suivi du gouvernement et de ses organes. Ces échecs avaient un impact négatif sur la mitigation des conséquences négatives du projet de développement pétrolier. Les programmes avaient aussi pour objectif d'assurer la conformité avec les normes sociales et environnementales établies par le projet (IEG, 2009). Vu que « les nombreux retards enregistrés pendant leur mise en œuvre n'ont pas permis de mener à bien les composantes concernant le renforcement de la législation environnementale » (GIC, 2009b, p. 12) (voir Section 3.3), le gouvernement

⁴⁵ Le développement récent de l'exploration pétrolière s'est par ailleurs intensifié et comprend une zone qui est plus grande qu'anticipée. Les effets qui en résultent sont étudiés parallèlement aux activités en cours (GIC, 2009b, p. 8).



n'est pas à même de jouer son rôle de contrôleur à ce jour.

Dû à la planification et la mise en œuvre défailtantes et à l'insuffisance des sauvegardes prévues, la **population locale a exprimé des griefs** qui continuent de surgir. La présente section traite du potentiel de conflit qui en résulte et examine les causes des conflits entre la population locale et le consortium, entre la population locale et le gouvernement ainsi que le potentiel de conflit au sein de la population même. Vu que ces catégories se superposent, la Section suivante examine le potentiel de conflit entre la population et le consortium, tout en soulignant simultanément la responsabilité primordiale du gouvernement.

4.1.1 Population locale contre le consortium

« Le succès des partenariats qui sont le fondement de ce projet, se manifestera non par les taux de production pétrolière ni par le niveau des revenus potentiels pour les deux pays, mais par la conviction ferme que toutes les voix ont été écoutées et par la certitude de tous les Tchadiens et Camerounais que ce projet leur appartient ». (Callisto Madavo, Vice-président pour l'Afrique de la BM, Komé, cérémonie du coup de bêche, 18 octobre 2000, voir www.esso.com.)

Participation de la population

Vu que la population locale est la plus touchée par les impacts négatifs sociaux, économiques et environnementaux, causés par un projet de grandes dimensions tel que le développement du bassin pétrolier de Doba, la participation de la population

locale et de ses organisations est d'une importance éminente tout au long du processus de planification et de mise en œuvre du projet. La Revue des Industries Extractives a relevé qu'il est nécessaire d'associer ceux, qui sont directement touchés par des projets de l'industrie extractive, à un processus de consentement et aux prises de décisions pour obtenir leur « accord préalable, libre et éclairé » (RIE, 2003, p. 3). « Un tel processus devrait être ouvert et ne pas seulement traiter du 'comment' du projet mais aussi du 'si' le projet doit être poursuivi » (Boege et al., 2006, p. 80).⁴⁶ Des mécanismes permettant de réclamer des compensations devraient être mis en place. Ce n'est que de cette façon, que des griefs peuvent être évités ou atténués, ce qui réduit le potentiel de conflit⁴⁷.

La divulgation d'informations et la sensibilisation de la population figuraient parmi les principales demandes faites par les groupes de la société civile au Tchad et leurs partenaires internationaux (Petry et al., 2005, p. 111; 124f). Ces principes n'ont pas été respectés et les ONGs locales, « d'abord confrontées au manque d'écoute, parfois de considération, de la part des parties prenantes au Projet »⁴⁸ ont « réussi à s'imposer progressivement comme de véritables partenaires qui permirent de mettre en évidence des manquements du Projet et relayer les problèmes soulevés par les populations qui, pour certains, firent l'objet de rectifications » (GIC, 2009b, p. 20).

La population continue de ressentir des difficultés de trouver des interlocuteurs pour ses griefs (interview des auteurs à Komé, Béro, Ngalaaba et Miandoum). Malgré la création de postes de LCC (Contact Local Communautaire) remplacés ensuite par les CRO (Agent de Relations Communautaires), aucune suite

⁴⁶ Pour donner à la population locale affectée la possibilité de s'engager constructivement « des politiques et des règles de procédure devront être établies qui abordent des questions telles que: qui est éligible pour participer aux consultations dans la communauté et aux prises de décisions ? Quel est le consensus minimal nécessaire pour continuer ? Pour garantir la plus grande transparence, un procès-verbal des consultations doit être établi et l'accès y doit être ouvert à tous ceux qui sont concernés » (ibid., 2006, p. 80).

⁴⁷ Des conflits qui sont générés par des griefs locaux, peuvent causer des préjudices à la société active dans la région. Le point est clairement illustré par le cas de la société Shell au Nigéria.

⁴⁸ « Des informations qui ont filtré et qui se basent sur des mémoires internes, échangés entre l'ancien président de la Banque Mondiale responsable des affaires de développement environnemental et social durable et l'ancien vice-président responsable des affaires africaines indiquent que la Banque était plutôt soucieuse de la protection de son image que de son engagement dans un débat substantiel. Les mémoires révèlent l'intention d'envoyer « des missions d'écoute » (...) auprès d'ONGs dans plusieurs pays afin de gagner du temps pendant que la Banque tenta de convaincre les principaux décideurs et les formateurs d'opinion » (Horta et al., 2007, p. 22).

n'est donnée aux plaintes de la population. Pour les villageois, ceci est dû aux remplacements fréquents du personnel et au manque de rapports et accords écrits facilitant le suivi. Ils ont l'impression qu'ils doivent recommencer à zéro chaque fois qu'un CRO leur rend visite et ne voient aucune chance d'obtenir des réparations.

La pratique courante de sous-contracter des entreprises (comme p.ex. pour des travaux de terrassements) complique le problème. La population a de plus en plus de difficultés de trouver des interlocuteurs lorsque des problèmes surgissent, tels que par exemple des carrières restées ouvertes qui se remplissent d'eau, favorisant la prolifération de moustiques et se transformant en pièges, où des enfants et le bétail se noient (interview des auteurs, Djikolmbaye Joseph, radio « La voix du paysan »). Les responsabilités sont simplement contestées soit par Esso (la société opérant pour le compte du consortium) soit par la société sous-contractée. Réclamer des compensations par la voie judiciaire est difficile, dû notamment au manque d'avocats et aux dépenses associées à un procès et en deuxième lieu souvent en vain à cause de la corruption endémique: « Nous savons qu'il n'y a pas vraiment la justice en tant que telle au Tchad. (...) Celui qui a de l'argent gagne toujours le procès » (interview des auteurs, Justice et Paix, Doba).

L'ambition du gouvernement tchadien d'exploiter le pétrole sans délais et recevoir les revenus accrus, était une raison supplémentaire de ne pas s'occuper de ces griefs. S'engager dans des stratégies de communication, chercher le consentement de la population et élaborer des plans pour le développement des communautés étaient considérés comme une perte de temps. Le gouvernement (et le consortium) ont préféré une approche paternaliste, qui consistait à distribuer des cadeaux à la population.⁴⁹ Malgré leur manque de volonté, le gouvernement et le consortium sont responsables du bien-être et de la protection de la population.⁵⁰

⁴⁹ Les projets d'infrastructure sont présentés dans la plupart des cas comme « cadeaux » du président, tandis qu'ils sont financés avec les revenus provenant des ressources naturelles du pays (interview des auteurs, Thérèse Mékombé, AFJT, ancienne membre du CCSRP).

⁵⁰ Parmi d'autres conventions et la constitution, le Tchad a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) et est légalement tenu de respecter les droits y mentionnés. Quant au consortium, les opérateurs privés ont la responsabilité de ne pas nuire (*do no harm*) et de s'engager de façon pro-active à prévenir un potentiel de conflits, atténuer des conflits violents en cours et consolider des situations de paix précaires – ce n'est que dans ce cas qu'il peuvent se prévaloir

Encadré 9: Communication avec les communautés

Préalablement au démarrage de la production pétrolière, des réunions d'information étaient organisées, auxquelles assistaient non seulement la population mais aussi du personnel militaire. Vu la répression violente du mouvement rebelle actif dans la région pétrolière, la présence des militaires avait un effet intimidant sur la population. « En présence de gendarmes armés, les habitants ne se sentaient pas toujours assez à l'aise pour s'exprimer librement (...). On avait l'impression que la présence des forces de l'ordre gênait le développement d'un libre échange (Esso, sans date, pp. 9–33). « Ce n'était donc pas une surprise, que le membre du parlement Yorongar Ngarléjy, fût arrêté après avoir mis en question la justesse des compensations et révélé une corruption possible » (Horta et al., 1999, p. 8).

Dans sa première publication, le GIC a déclaré, « une communication efficace avec tous ceux, qui ont un intérêt légitime demeure un problème sérieux, particulièrement avec ceux, dont le gagne-pain pourrait être affectée pour le meilleur ou pour le pire par le projet » (2001, p. 3). De plus, il critique « l'absence d'informations claires et de communication entre tous les acteurs: gouvernement, consortium, secteur privé, société civile et presse » (p 10), et précise « qu'il ne suffit pas de dire ou d'afficher, il faut expliquer et dialoguer » (p. 11).

Selon Esso, 173 réunions avec les communes ont été organisées au cours des premiers six mois de 2009. La recommandation d'organiser des consultations périodiques conjointes entre la société civile, le consortium et le gouvernement, en vue de discuter du progrès fait et de résoudre des problèmes, n'a pas été suivie à ce jour (ibid., p. 13).

Occupation des sols

L'un des impacts les plus directs sur la population locale est l'occupation des sols par l'infrastructure pétrolière. Le développement du bassin pétrolier

sérieusement de la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) et de la « citoyenneté d'entreprises » (Boege et al., 2006, p. 10). Dans son rapport portant sur la citoyenneté d'entreprise, le leader du consortium, ExxonMobil (Esso au Tchad) s'engage à « se concentrer systématiquement sur la gouvernance corporative, les règles éthiques, la sécurité et les performances environnementales » (ExxonMobil, 2008, p. 1).



comprend non seulement le forage de puits de pétrole et la construction de l'oléoduc. L'infrastructure du projet pétrolier inclut un centre d'opérations, des lignes électriques à haute tension⁵¹, des dépôts, des campements pour les travailleurs, des routes, ponts et un aéroport.

On avait prévu de forer 287 puits de pétrole dans les zones de Komé, Bolobo et Miandoum, connectés à travers des conduites secondaires à l'oléoduc d'exportation Tchad-Cameroun. Trois champs satellites ont été ajoutés à ces champs initiaux: Moundouli, Nya et Maikeri (voir Carte des Industries Extractives au Tchad, p. 6).

Alors que le forage des puits pétroliers continue, la population, les organisations de la société civile et peut-être même le gouvernement continuent d'ignorer le nombre des puits existants et prévus, puisque personne à part le consortium a la capacité de déterminer le nombre actuel des puits pétroliers. Tandis que le gouvernement affirme, qu'il y a moins de 500 puits pétroliers⁵², le GIC parle de 545 puits à la fin de 2008 et s'attend à ce que le nombre total atteigne 800 dans les seuls trois champs pétroliers initiaux (Komé, Bolobo, Miandoum) (GIC, 2009a). Selon le coordinateur du « comité cinq pour cent », il y a déjà « quelques 1.000 puits pétroliers » (interview des auteurs, Masrangar Mbairedoum Lucas). Publiant

⁵¹ L'électricité pour les opérations est générée par quatre groupes électrogènes qui ont une puissance totale de 120 mégawatts, dépassant plus de quatre fois la production totale d'énergie au Tchad (Gary et Reisch, 2004, p. 25). Malgré cette capacité énorme de produire de l'électricité pour l'infrastructure pétrolière, les villages dans la zone de production pétrolière n'ont pas d'accès à l'électricité.

⁵² Rencontre-débat au premier forum de développement à Stuttgart, déclaration du Secrétaire Général du Ministère de l'Énergie, 13 mars 2009.

ses chiffres officiels, Esso affirme qu'il y avait 521 puits pétroliers à la mi-2009 et qu'il était envisagé de forer d'autres 45 avant la fin de l'année. En plus des puits pétroliers, le niveau de production est maintenu à travers l'injection d'eau à haute pression, qui a nécessité à ce jour le forage de 50 puits d'injection (Esso, 2009, p. 5; ECMG, 2009, p. 36).

De toute façon, le nombre des puits pétroliers actuels et projetés dépasse de loin le nombre de 287 puits, qui étaient initialement prévus et qui étaient pris en compte dans le Plan de Gestion de l'Environnement (PGE). Comme chacun des puits occupe une surface d'un demi-hectare (ce qui dépasse les standards internationaux) et comme les puits doivent être connectés à travers des conduites, la surface totale des sols utilisés pour la production pétrolière est significativement plus grande et donne lieu à la question s'il est possible d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement et la population sans adapter le PGE (GIC, 2006, p. 4; ECMG, 2007, p. 7f; 31 f).⁵³

La Commission Permanente Pétrole Locale (CPPL) a constaté une tendance particulièrement préoccupante: jusqu'à dix villages sont entièrement enclavés par des puits pétroliers et menacés d'être délocalisés. Une telle situation n'était prévue dans aucun des plans originaux, quoique la CPPL eût averti du risque auparavant – s'attendant à ce que trois villages disparaissent (interview des auteurs, membres de la CPPL, Mondou).

Le projet pétrolier affirme utiliser 2.431 hectares dans la zone de production de Doba, y compris l'utilisation permanente et temporaire des sols par Esso. Le Groupe Externe de Suivi de la Conformité (ECMG, External Compliance Monitoring Group) a toutefois noté, que le PGE n'a pas été respecté dans une large mesure, vu que « l'emprise permanente est deux fois plus grande que les prévisions du PGE » de 2.133 hectares (ECMG, 2005, p. 5). Depuis 2006, Esso a restitué une partie des sols temporairement occupés aux anciens propriétaires. 955 hectares ont de cette façon été restaurés pour être cultivés. Il reste à voir, si ces sols seront aussi fertiles qu'auparavant. Des études pluriannuelles seraient nécessaires (GIC, 2009a, p. 4).

Les habitants de la zone de production pétrolière pratiquent pour la plupart l'agriculture de subsistance et dépendent du rendement de leurs sols. Occuper ces sols ou réinstaller les habitants a un impact

⁵³ L'utilisation des terres par la société opératrice était limitée par le PGE à 754 ha, mais déjà en 2006, le projet utilisait un total de 1.347 ha. (GIC, 2006, p. 4).

important sur leur mode de vie, vu qu'ils perdent leurs principaux moyens de subsistance et doivent acheter les biens alimentaires qu'ils produisaient avant. Un grand nombre d'éleveurs dépendent de la région pour leur mode de vie semi-nomade (transhumance⁵⁴). Avec un cheptel de 10 millions têtes de bétail, chameaux, chèvres et moutons, le Tchad est le pays, où la stratégie de subsistance basée sur l'élevage est prédominante.⁵⁵ Les installations de la production pétrolière et l'infrastructure bloquent le passage des pasteurs nomades et contribuent de cette façon à la fin de leur mode de vie traditionnel.

Avec la croissance démographique et des surfaces chaque fois plus importantes occupées par l'exploitation pétrolière, la pression sur les sols continue d'augmenter et les conflits violents entre éleveurs et agriculteurs s'intensifient et augmentent en nombre (voir Section 4.1.3). Le consortium et la Banque Mondiale ne se sont apparemment pas rendu compte de ces conflits sociaux et n'ont pas tenu compte des particularités de l'agriculture et de l'élevage dans la région: des champs en jachère ne sont pas considérés comme faisant partie des surfaces agricoles et le mode de vie sédentaire est ignoré dans une large mesure. Cette ignorance a amené la Banque et le consortium à croire, que « les cultures locales » étaient capables d'intégrer des personnes déplacées même dans les conditions difficiles qui prédominent dans les zones rurales du Sahel (voir Encadré 11 ci-dessous).

Malgré ces impacts importants sur les habitants, ceux-ci continuent d'ignorer les plans du consortium et du gouvernement portant sur l'occupation des sols et les plans d'atténuer l'impact (interview des auteurs, membres de la CPPL, Moundou). La situation suscite des craintes de l'avenir et produit un sentiment de manque de perspectives, notamment parmi la jeune génération: « nous sommes totalement désespérés »

⁵⁴ Transhumance se définit comme la migration saisonnière des éleveurs, qui est un mode de vie traditionnel et qui continue d'être bien adaptée au système écologiquement fragile du Sahel.

⁵⁵ L'économie tchadienne continue de dépendre dans une large mesure de l'élevage et de la mise en valeur des produits de celui-ci. L'élevage a des traditions enracinées dans l'histoire dans tout le Sahel, mais aussi en Afrique du Nord et au Moyen Orient. Des changements sont devenus manifestes récemment dans le sens que le mouvement du bétail s'oriente vers le sud, que la sédentarisation augmente et que l'élevage est combiné avec l'agriculture sous pluie. L'élevage « traditionnel » et plus tard la transhumance et l'agro-pastoralisme existent l'un à côté de l'autre (Banzhaf et al., 2005, p. 108). Des facteurs externes tels que la croissance démographique et l'indifférence totale de la politique agricole nationale envers les activités pastorales pendant des années, ainsi que l'insécurité dans le sud et l'est du Tchad peuvent convertir des éleveurs auparavant indépendants en déplacés internes qui dépendent de l'assistance humanitaire internationale.

(interview des auteurs, président d'une organisation de jeunesse). La réparation de ces griefs est prévue sous forme de compensation.

Compensation individuelle et communautaire

La compensation vise à restaurer le niveau de vie des personnes affectées en compensant les dommages et nuisances. Pour atténuer les impacts socio-économiques engendrés par la perte de sols, un **Plan de Compensation et Réinstallation** (CRCP) a été mis en place sur la base des estimations initiales de l'occupation de sols dans le PGE. Le plan a été évalué en 2006, quand le nombre de puits pétroliers avait déjà dépassé le nombre initial et un Plan d'Actions pour l'Atténuation de l'Impact de l'Utilisation des Sols (LUMAP) a été développé et est en cours d'exécution. Il vise à maintenir la viabilité des fermes.

Tout ceci illustre la façon dont l'opérateur traite l'impact au niveau local: comme les estimations initiales ne résistent pas à l'épreuve de la réalité, elles doivent être adaptées, alors que les opérations sont déjà en cours et la population est déjà affectée. Dans son rapport récent, l'ECMG observe que l'évaluation de l'impact de l'« infilling »⁵⁶ a été menée rétrospectivement. Il n'y pas d'évaluation générale et les « critères de référence pour l'acceptabilité (de l'impact) n'ont pas été publiés » (ECMG, 2009, p. 39). Les OSC et les institutions de contrôle externe avaient réclamé une meilleure planification et avaient présenté des recommandations au cours du suivi de la mise en œuvre, mais elles n'avaient pas de moyens de pression sur l'opérateur et le gouvernement (GIC, 2009b, p. 41; Horta et al., 2007, p. 23).

De nombreux problèmes ont surgi dans le contexte des compensations. Les personnes affectées sont tenues de présenter leurs griefs aux chargés des relations avec les communautés, qui représentent l'opérateur et le consortium. Le grief peut soit être accepté, ce qui rend une compensation possible, soit être rejeté, ce qui prive l'individu de tout recours. La plupart des différends entre Esso et la population se référaient à l'évaluation des dommages. Il n'y a d'ailleurs pas de mécanismes d'exécution pour obtenir le paiement des compensations accordées. Le retard de paiement des compensations compte par ailleurs parmi les sources additionnelles de grief les plus fréquentes (GIC, 2009b; p. 16; ai, 2005, p. 35).

⁵⁶ Forage de puits supplémentaires dans les champs pétroliers initiaux et leur « connexion aux installations de traitement du pétrole brut » (ECMG, 2005, p. 3).

Encadré 10: Compensations

La population continue de se battre avec le consortium pour obtenir une compensation adéquate pour les sols perdus à l'exploitation pétrolière et d'autres dommages. Depuis le démarrage de l'exploration pétrolière dans la deuxième moitié des années 1990, des groupes nationaux et internationaux de la société civile ont tenté d'obtenir des solutions équitables pour la population locale et se sont heurtés à l'opposition du consortium et du gouvernement tchadien.

Manguiers : Une façon de régler un litige

Esso a commencé à payer des compensations en 1998, sans préalablement négocier avec la population. Esso a fixé les taux de compensation comme suit: Le fermier pouvait recevoir US \$0,55 pour un bananier, US \$2,15 pour un palmier d'huile, US \$2,64 maximum pour cacaotiers et cafetiers et pour des orangers, manguiers et avocatiers US \$5,96 l'arbre. La conclusion du marché est attestée par un reçu et une photographie, qui établissent la preuve, que le bénéficiaire a renoncé à toute autre réclamation future supplémentaire. Mais les paysans savaient que la valeur de ces plantes dépassait de loin les montants ridicules offerts par Esso. Les ONGs au Tchad et au Cameroun ont appuyé la lutte de la population locale dans 375 villages le long de l'oléoduc pour une compensation équitable. Djerlar Miankéol (coordinateur de la CPPL) a recalculé la valeur des manguiers, qui peuvent atteindre un âge de 100 ans, et est arrivé à un montant de US \$1.635. Le prix finit par être accepté par Esso (voir Morgenrath, 2009; Petry et al., 2005).

Pour un compte-rendu de l'engagement de la société civile visant à obtenir la meilleure solution pour la population affectée et à rappeler au consortium, à la Banque Mondiale et au gouvernement leurs obligations, voir Petry et al., 2005.

Des compensations ont été accordées à des individus et des communautés et ont été effectuées soit en argent liquide ou en nature aux premiers et en nature aux dernières. La compensation en argent liquide, qui a été payée dans une somme unique et n'a pas été accompagnée de programmes d'assistance, a entraîné des frustrations sérieuses. Beaucoup de bénéficiaires, qui vivaient auparavant de moins d'un dollar par jour (= FCFA 438) et qui recevaient tout d'un coup des sommes fabuleuses (jusqu'à FCFA

Encadré 11: Réinstallation

Le rapport GRAMP-TC de 2004 confronte le concept de réinstallation, développé par le projet, avec la réalité: Le concept – qui constitue en tant que tel une approche intéressante – se compose de cinq domaines portant sur:

- (1) l'utilisation de nouvelles terres agricoles,
- (2) la réinstallation des ménages,
- (3) la formation aux activités non agricoles,
- (4) la formation aux techniques d'agriculture améliorées, et
- (5) l'assistance par l'opérateur aux personnes éligibles pour obtenir un emploi.

L'Évaluation de l'Impact Environnemental (EIE) affirme que la réinstallation ferait partie des cultures locales et que par conséquent le projet n'aurait pas à prendre des mesures spéciales, ce qui veut dire en clair, que les communautés locales elles-mêmes sont censées de résoudre le problème de la réinstallation des ménages déplacés. Ceci explique l'approche minimaliste du projet lorsqu'il s'agissait de réinstaller les 150 ménages, dont le déplacement était anticipé.

En réalité, les ménages dans le canton de Béro ont connu l'expropriation progressive de leurs terres et une hausse extrême des prix, déclenchée par la présence du « petroleum club » international. La hausse était doublée de la nécessité d'acheter des céréales, que la population avait auparavant produites elle-même et d'une émigration de la main-d'œuvre vers les régions productrices de pétrole. Après avoir été expropriés jusqu'à six fois, ces fermiers étaient obligés de prendre des terres à bail, un phénomène jamais connu auparavant à Béro en 2004. Les conditions agro-climatiques changeantes et la croissance démographique ont aggravé la pression sur les terres cultivables. L'agriculture au Tchad ne se sert toujours pas de techniques modernes et aucun programme d'intensification n'a été conçu pour les villages enclavés par les champs pétroliers. Sur fond de cultures alternant avec des jachères, d'absence d'utilisation de fumier et de conflits entre paysans et éleveurs, le rendement des terres a continué de baisser depuis 2001 et la subsistance même des habitants locaux est menacée. Les ménages ont perdu leurs moyens de production dû aux pratiques de réinstallation et de compensation. GRAMP-TC affirme que l'échec du projet visant la création de conditions de subsistance viables pour les ménages déplacés fût inhérent aux perceptions et au concept de réinstallation du projet dès le début (GRAMP-TC, 2004a, p. 26f).

trois millions) ne savaient pas comment faire face à cette aubaine et n'ont pas investi dans de nouveaux champs ou nouveaux moyens d'assurer leur subsistance. Que l'argent ait disparu dans quelques semaines était un phénomène récurrent. Ceux qui essayaient de mettre l'argent de côté pour l'avenir, n'avaient pas accès aux banques ou aux schèmes

de micro-crédits et l'ont souvent enterré – pour découvrir plus tard qu'il se décomposait rapidement (interview téléphonique des auteurs, Remadji Hoinathy; interview des auteurs, Dingamadji Alexandre Rodrigue; GIC, 2009b, p. 16). Beaucoup de ceux, qui avaient été dédommagés, se trouvaient après un certain temps dans une situation de pauvreté plus grande qu'auparavant et avaient le sentiment d'avoir été traités injustement par le gouvernement et le consortium (GRAMP-TC, 2004a, p. 31; interview des auteurs, villageois à Béro). Par la suite, Esso a dispensé des cours sur la gestion d'argent à ceux qui recevaient des compensations en argent liquide. Ces cours sont bien fréquentés – non seulement par ceux qui étaient obligés d'y assister (interview des auteurs; *ibid.*). Ceux qui avaient perdu leurs terres et dépensé leurs compensations en argent, sont cependant dans une situation plus vulnérable qu'auparavant (interview téléphonique des auteurs, Remadji Hoinathy; correspondance par courriel des auteurs, Axel Müller).

Quant aux compensations en nature, les problèmes étaient dans la plupart des cas dus à la mauvaise qualité du matériel fourni (GRAMP-TC, 2008, p. 10f). Des bicyclettes, des pompes d'eau et d'autres biens tombaient rapidement en panne. Même des maisons telles que celles construites par le sous-traitant ACODE en 2002 pour 26 ménages déplacés se trouvaient dans un

état délabré seulement deux ans plus tard (ECMG, 2001, p. 12; GRAMP-TC, 2004a, p. 28). Qui plus est, la valeur déclarée du matériel et des bâtiments fournis dépassa leur valeur réelle (correspondance par courriel des auteurs, Axel Müller). De telles compensations ne peuvent guère être considérées comme équitables.



Esso déclare avoir compensé les pertes de terres par des paiements et des transferts en nature s'élevant à un montant de US \$1,3 millions en 2007. Depuis le début du projet, la valeur totale des compensations versées à des individus s'élève selon Esso à US \$23,4 millions.

Quelques améliorations peuvent être constatées, vu que les villages qui sont affectés par de nouveaux champs satellites peuvent déterminer leur compensation communautaire à leur gré au lieu d'être obligés de choisir parmi les options retenues dans un catalogue établi par Esso (GIC, 2009a, p. 6).

Impacts sur l'environnement

En accord avec la politique de sauvegarde de la Banque Mondiale de l'époque, une Évaluation de l'Impact sur l'Environnement a été réalisée en 1998. Elle a cependant négligé les effets cumulatifs du projet et n'a pas inclus une évaluation de l'impact sur l'environnement régional. Cette carence était critiquée par le Panel d'Inspection⁵⁷ en 2002 (BM

⁵⁷ Au nom de résidents de la région pétrolière et en son propre nom, le député Ngarlely Yorongar a adressé une demande d'inspection au Panel d'Inspection de la BM, chargé de la surveillance le 22 mars 2001. Le Panel d'Inspection a examiné des allégations dans sept domaines: environnement, réinstallation

Inspection Panel, 2002, p. 13). D'après la direction de la Banque Mondiale, les impacts cumulatifs et régionaux devaient être abordés dans le plan de développement régional – qui n'est pas disponible à ce jour, quoiqu'il ait déjà été établi (Horta, 2003; GIC, 2009b, p. 8). Le consortium a plus tard établi une Évaluation de l'Impact Environnemental (EIE).⁵⁸

La loi tchadienne sur l'environnement n'a jamais été adoptée; un manque évident d'intérêt politique dans l'affaire (interview des auteurs, Thérèse Mékombé, ancien membre du CCSRP, AFJT). Le seul document qui contienne des règles de protection de l'environnement est ainsi le Plan de Gestion de l'Environnement (PGE) qui ne se réfère qu'aux champs pétroliers initiaux.

De même que les opérateurs (TOTCO et Esso), le gouvernement est tenu de respecter le PGE dans sa législation. Dû aux carences institutionnelles et au manque de volonté politique, le gouvernement n'a jamais correctement accompli cette tâche (voir rapports du GIC; Section 4.1.2 ci-dessous). Le retrait de la BM en 2008 a mené à un arrêt presque complet du suivi des standards environnementaux. La seule activité de suivi qui reste, est menée une fois par an, lorsque l'ECMG envoie une mission d'inspection dans le cadre de la participation continue de la SFI (Société financière internationale, Groupe de la Banque Mondiale). Cette activité est cependant considérée comme « insuffisante pour suivre la situation sur le terrain et assurer que les mesures d'atténuation soient correctement exécutées » (EDF, 2008). Les rapports de l'ECMG sont néanmoins des contributions précieuses, qui documentent les infractions au PGE. Quant aux sujets mentionnés ci-dessus, les problèmes environnementaux soulevés dans ces rapports et les recommandations sont rarement suivis par les institutions responsables. Les problèmes, soulevés ici, ont été sur l'agenda depuis des années.

Dû à une utilisation des sols plus grande qu'anticipée (voir ci-dessus), l'impact environnemental global est plus grand que celui anticipé dans le PGE. D'autres préoccupations sont:

forcée et compensation, peuples autochtones, propriété culturelle, affectation des revenus pétroliers, gouvernance et droits de l'homme.

⁵⁸ Un résumé exécutif et une mise à jour sont disponibles sur internet. La documentation environnementale générale comprend 18 volumes (voir <http://www.esso.com/Chad-English/PA/Newsroom/TD_Documentation_Assessment.asp>).

Poussière: Des mesures pour réduire l'ampleur du problème de la poussière ont longtemps tardé à être mises en œuvre. La qualité de l'air, la végétation de même que la santé publique (maladies respiratoires) et la sécurité routière en ont été affectées négativement (ECMG, 2005, p. 5). Les fermiers voient le rendement de leurs manguiers diminuer et en donnent la responsabilité aux couches de poussière, qui entraveraient la photosynthèse (Morgenrath, 2009). La poussière résulte dans la plupart des cas du trafic sur les pistes et devait être réduite par l'arrosage de ces routes. Davantage de routes sont bitumées actuellement.

Eau: Un programme de contrôle de la qualité de l'eau a été établi pour répondre aux exigences visant la protection de la qualité des eaux. L'ECMG considère, que le programme est exécuté d'une façon satisfaisante (ECMG, 2009, p. 13). Des rapports antérieurs avaient conclu que la consommation d'eau par le projet n'était pas suffisamment suivie pour connaître l'impact sur les réserves d'eau. À l'époque, l'impact était considéré être important, vu que la dispersion de la poussière n'était atténuée que par l'arrosage des pistes – ce qui constituait la consommation d'eau la plus importante du projet (ECMG, 2002, p. 32f). Les sources d'eau détruites par le projet devaient être restaurées, mais les puits forés par le consortium n'ont pas toujours fonctionné correctement (GRAMP-TC, 2004a, p. 18). Qui plus est, une pollution du fleuve Pendé a été observée, due à l'huile de moteur des camions qui traversent le fleuve en direction de Doba (GRAMP-TC, 2003, p. 20).

Déchets toxiques: Tout genre de déchet plastique ou industriel a été enfoui y compris des véhicules, batteries, pneus de camions et de voitures, huiles de graissage et filtres tandis que des déchets sanitaires ont été incinérés (GRAMP-TC, 2003, p. 15f; GRAMP-TC, 2002, p. 28). L'incinérateur de déchets dangereux fonctionnait pour la dernière fois à plein rendement en novembre 2004 (ECMG, 2005, p. 31) et continue de connaître des problèmes (ECMG, 2009, p. 21). En 2009, l'ECMG a rapporté un manque de conformité de la catégorie deux⁵⁹ aux exigences du PGE, qui concernait l'enlèvement de 3.300 mètres cubes de terre contaminée par du pétrole (ibid., p. 25).

⁵⁹ Cette catégorie de non-conformité se réfère à une situation « qui n'a pas encore résulté dans un dommage nettement identifié ou dans un impact irréversible sur une ressource sensitive ou importante, mais qui demande une action de redressement immédiate et une attention particulière sur le site pour prévenir un tel impact » (ECMG, 2009, p. 25).

Des villageois ont signalé que des déchets toxiques ont été enfouis ou incinérés près de leurs communes et que le bétail ne peut plus y paître. De jeunes villageois ont plusieurs fois manifesté au village de Komé devant le bureau local d'Esso. Quelques uns ont été arrêtés en 2008. Suite à une intervention de la Commission Permanente Pétrole N'Djamena ils ont cependant été relâchés par la suite (correspondance par courriel des auteurs, Axel Müller).

Brûlage du gaz à la torchère: L'PGE exige que le brûlage du gaz à la torchère doive être limité au minimum et que le maximum du gaz doive être récupéré et utilisé comme combustible. Cette condition tarda longtemps à être remplie, mais la mise à jour des données indique qu'« à partir du mois suivant l'entrée en opération de la station de compression de Miandoum (mars 2008), le Projet s'est continuellement maintenu au niveau du seuil cible de 1,1 million de mètres cubes par jour » (ECMG, 2009, p. 30). En janvier 2008, le brûlage de gaz continuait à un taux de quatre million de mètres cubes par jour (GIC, 2009a, p. 8).

Quoique les taux de brûlage ne semblent pas importants par rapport aux taux au Nigéria (2,5 milliards de mètres cubes par jour en 2000), l'émission de dioxyde de carbone et de dérivés pétroliers est, conjuguée à la poussière, la principale cause de la pollution de l'air. Les habitants locaux et les ONGs sont préoccupés qu'elle produise le changement du micro-climat (GRAMP-TC, 2003, p. 19; GRAMP-TC, 2004a, p. 19; 32).

Déversements d'hydrocarbures: Les déversements constituent l'un des plus grands risques liés à la production pétrolière. Préalablement au démarrage des activités de production, un plan d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures détaillé devait être mis en place et opérationnel. Des organisations nationales et internationales de la société civile n'ont pas cessé d'exiger que cette condition essentielle soit remplie – mais sans succès. Le Plan National de Réaction aux Déversements Accidentels d'Hydrocarbures qui avait été élaboré avec un retard de plusieurs années, n'a pas encore été adopté par le gouvernement tchadien. Esso a plus tard mis en place un Plan Général de Réaction aux Déversements Accidentels d'Hydrocarbures.⁶⁰

⁶⁰ <http://www.esso.com/Chad-English/PA/Newsroom/TD_Documentation_General.asp>.

De l'avis du GIC, « les déversements d'hydrocarbures (...) au niveau du pipeline au Tchad en août 2008 étaient heureusement d'une faible ampleur et ont été gérés adéquatement par le consortium qui a activé ses propres plans spécifiques de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures » (2009b, p. 11). Ce déversement « mineur » a néanmoins causé la fuite de 34 barils de pétrole (5.405 litres) (ECMG, 2009, p. 26).

Un paysan a découvert un autre déversement de pétrole le 11 octobre 2009 près du village de Béro 2. Des employés d'Esso arrivèrent au village le 15 octobre, « bouclèrent la zone et la « nettoyèrent » avant que des observateurs extérieurs aient pu voir les dégâts » (Schwartz et Nodem, 2009). Les employés compensèrent le villageois dont le sol en jachère était contaminé avec un sac à dos. Le déversement s'était produit sur une conduite qui connectait un puits à l'oléoduc central. Malgré la technique sophistiquée d'Esso, tous les déversements ont été découverts à ce jour par les paysans de la zone et non par Esso (CPPL Moundou, 2009).

Les fuites de pétrole émanant des conduites souterraines ne seront pas visibles, vu que le pétrole ne monte pas à la surface mais se déverse directement dans la nappe phréatique. Quoiqu'un système électronique de surveillance de l'oléoduc existe, il ne détecte que des quantités significatives de pétrole brut. Si la fuite n'atteint pas la quantité minimale, elle n'est pas détectée (interview des auteurs, Martin Zint).

Emploi

La population locale n'était pas la seule à espérer que l'industrie pétrolière offrirait des emplois et ces attentes déclenchaient une immigration massive d'autres régions du Tchad et d'autres pays de la région. Les fermiers locaux abandonnèrent leurs champs pour chercher des emplois dans le projet, p. ex. en secondant les prospections sismiques (GRAMP-TC, 2005, p. 17). Pendant la phase de construction, jusqu'à 7.800 travailleurs tchadiens étaient employés par ESSO (Koczy, 2007). Mais les espoirs d'obtenir des emplois permanents ne se réalisaient pas. La majorité des contrats de travail étaient de courte durée et moins de 1.000 citoyens tchadiens travaillaient dans le secteur pétrolier en 2008, tous occupant des postes inférieurs (ICG, 2008, p. 4). En plus, les conditions de travail étaient mauvaises. En cas d'accidents de travail, aucune compensation n'était payée, les accords sur le

nombre d'heures de travail n'étaient pas respectés et les travailleurs locaux étaient discriminés quant aux salaires par rapport au personnel expatrié (GIC, 2002; GRAMP-TC, 2004, p. 35–45).

Les opérateurs économiques locaux étaient déçus des maigres retombées économiques du projet pétrolier. Au lieu de recourir aux services des sociétés locales, le consortium se servait principalement de sous-traitants européens et des États-Unis. En réponse aux contestations et aux pressions des autorités et de la BM, un programme d'opportunités d'affaires locales fut mis en place. Le programme a donné des résultats encourageants « avec l'engagement d'opérateurs économiques locaux pour des activités autrefois confiées à des entreprises étrangères » (GIC, 2009b, p. 31).

Migration: Hausse des prix alimentaires et santé

Pendant la phase de construction, les communes dans la région pétrolière étaient envahies par des flux de populations immigrantes. Les personnes en quête d'emplois s'étaient installées dans des camps à proximité des camps de travailleurs de Komé et Gadjibian. Elles y passaient des mois en attendant de trouver un emploi.

Encadré 12: Grève évitée

En avril 2009, les ouvriers d'Esso menaçaient de se mettre en grève et demandaient une hausse de leurs salaires de 200 pour cent. Ils réduisirent leurs revendications à 100 pour cent par la suite, mais Esso n'offrait que 15 pour cent. Le Premier Ministre fut invité à arbitrer le litige. Les négociations aboutissaient à une offre d'Esso d'augmenter les salaires de 25 pour cent sur une période de 4 ans et d'accorder d'autres avantages. Le Premier Ministre annonça les résultats des négociations aux ouvriers (interview des auteurs, conseiller du Premier Ministre).

L'arrivée des immigrants et d'employés pétroliers expatriés, qui disposaient d'un pouvoir d'achat plus élevé, déclencha une demande accrue de produits, qui résulta dans une hausse du coût de la vie locale. Les prix des céréales ont au moins doublé entre janvier 2000 et janvier 2002 (GRAMP-TC, 2002, p. 22; 27; GIC, 2002, p. 8). Ni le consortium ni le gouvernement n'ont entrepris des efforts pour atténuer l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires sur la

population locale. Le taux des compensations n'a pas été adapté à la nouvelle situation (interview des auteurs, villageois à Béro).

Des taux de criminalité et d'alcoolisme en augmentation sont d'autres conséquences de l'arrivée des migrants (correspondance des auteurs par courriel, Axel Müller). La situation sanitaire se détériora à la suite de la propagation de maladies

contagieuses y compris le VIH/SIDA. Le risque d'un tel développement avait été souligné par la société civile qui avait demandé une campagne de sensibilisation et la prise de mesures appropriées (AG Erdölprojekt-Tschad-Kamerun, 2003, p. 29). Le conseil ne fut pas écouté et le taux du SIDA dans la zone pétrolière est estimé être 9 pour cent par rapport à 3 pour cent dans le reste du Tchad (interview des auteurs, Djikolmbaye Joseph, radio « La voix du paysan »).⁶¹

Encadré 13: Une société civile émergente autour de Doba

L'émergence d'une société civile locale active a été un effet secondaire de l'exploitation pétrolière à Doba. Son travail se concentre sur l'exploitation équitable des ressources et sur la responsabilité sociale des entreprises moyennant recherches, actions de plaidoyer et lobbying aux niveaux national et international. Elle a gagné en expériences au cours des échanges et des débats avec le gouvernement et les acteurs privés engagés dans le projet.

Des organisations communautaires et des groupes dans la zone de production se sont unis et ont constitué l'Entente des Populations de la Zone Pétrolière (EPOZOP) et le Réseau de Suivi des Activités Pétrolières au Moyen Chari (RESAP-MC) visant à sensibiliser la population à la meilleure manière de faire valoir ses droits. Les organisations ont également mobilisé des accompagnements pour protéger des personnes contre des harcèlements de la part des agents de sécurité. La Commission Permanente Pétrole Locale (CPPL) coordonne des activistes de la société civile au niveau régional de Moundou tandis que sa consœur, la Commission Permanente Pétrole N'Djamena (CPPN), travaille à l'échelle nationale. Les membres de la CPPN sont la fédération des organisations féminines, des associations d'avocats et des organisations des droits de l'homme, qui se partagent les charges financières et techniques suivant leurs domaines d'expériences.

Le Bureau d'Études et de Liaison d'Action Caritative et de Développement (BELACD) à Doba est la structure de développement local du diocèse de Doba. Il y a lieu de signaler, que l'église catholique et notamment l'évêque de Doba continuent de

publiquement critiquer l'exploitation pétrolière. Ils arguent que l'objectif principal, qui est la réduction de la pauvreté, est loin d'être atteint. La radio de l'église, « La voix du paysan » informe ses auditeurs quotidiennement des développements récents dans la zone de production pétrolière. Le vicaire général a informé les auteurs qu'une demande adressée au « comité cinq pour cent » de financer des médicaments pour l'hôpital local n'a même pas été confirmée et moins encore considérée (interview des auteurs, Vicaire général du diocèse de Doba).

Le Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad-Cameroun (GRAMP-TC) a fourni des informations circonstanciées et un aperçu des cas de non conformité avec les normes sociales et environnementales durant la phase de construction et après l'achèvement des travaux. La lecture des rapports du GRAMP-TC est très recommandée pour se faire une idée de l'écosystème local et des procédés de production ainsi que de la documentation des pratiques de compensation (voir bibliographie).

Le Collectif pour la Réflexion et l'Exploitation des Minerais au Mayo Kebbi Ouest (CREMP/MKO) s'est engagé dans des enquêtes et des activités de sensibilisation de la population à la future extraction d'uranium au Mayo Kebbi. Dans les nouveaux champs pétroliers du bassin de Bongor, le Réseau d'Organisations de la Société Civile pour l'Appui des populations locales au Mayo-Kebbi (Mayo Kebbi-ROSCAP/MK) suit les travaux de construction entrepris par CNPC et ses sous contractants (correspondance par courriel des auteurs, Rimtébaye Nassingar, CPPN, 2009).

⁶¹ Les taux du SIDA sont plus élevés dans les centres urbains, tels que N'Djamena, Bongor, Moundou et Sarh, atteignant des niveaux entre 5 pour cent et 9 pour cent (WHO et UNAIDS, 2008).

La prostitution, notamment de mineurs, était un problème pendant la phase de construction (GIC, 2001, p. 6; GRAMP-TC, 2002, p. 12) et durant le forage des puits pétroliers dans les champs satellites (GRAMP-TC, 2005, p. 18). La plus grande menace pour la santé des habitants locaux étaient cependant les maladies respiratoires, telles que la grippe ou des rhumes de longue durée (GRAMP-TC, 2002, p. 11; 2004; p. 19).⁶²

Développement dans l'ère de l'après pétrole

Un tiers des réserves confirmées dans le bassin de Doba a été exploité au cours des six premières années (EIU, 2009a, p. 16). Compte tenu du recul de la production (à une moyenne de 127.200 barils/jour en 2008 contre une moyenne de 144.000 barils/jour en 2008), la question se pose, si la période d'exploitation durera 25 ans comme anticipé. À ce jour, aucune information n'est disponible à ce sujet et la question reste ouverte, si la planification pour l'ère de l'après pétrole après l'épuisement du pétrole dans le bassin de Doba devrait commencer.

4.1.2 Conflits entre la population et le gouvernement

« Absence du gouvernement sur le terrain: la côte d'alerte dépassée »⁶³

Le gouvernement tchadien ne remplit pas son rôle de puissance régaliennne qui lui était attribué dans l'organisation du projet pétrolier et fixé dans la nouvelle loi de 2007 portant gestion du pétrole (Article 41). Il fait au contraire preuve d'un manque d'intérêt évident à assurer que les activités des opérateurs sur le site soient conformes aux normes: Le Comité Technique National de Suivi et de Contrôle (CTNSC) qui était chargé d'assurer le monitoring environnemental sur le terrain a été dissolu par le gouvernement en 2007 et le Ministère du Pétrole a réduit ses activités de monitoring se limitant à des visites occasionnelles sur le site, au lieu d'un monitoring permanent. Malgré de nombreux appels du GIC depuis 2005, le gouvernement n'a pas affecté des budgets aux Ministères du Pétrole et de l'Environnement pour des activités de suivi.

L'Etat n'est donc pas en mesure d'assurer un monitoring pétrolier et environnemental régulier des activités pétrolières de la zone

⁶² Le John Hopkins University Population Center conduit une étude à long terme sur l'influence des investissements de revenus pétroliers dans le secteur de la santé sur les ménages à revenus modestes comme décrite dans ce brief (voir Leonard, 2003 et 2007).

⁶³ Titre utilisé par le GIC, 2009a, p. 10.

et ne peut assurer à sa population que ces activités sont menées selon les normes sociales et environnementales du pays et du PGE. (GIC, 2009a, p. 11).

C'est pourquoi le GIC lance un appel urgent au gouvernement de « rétablir une présence permanente sur les sites pétroliers et de restaurer une relation de contrôleur à contrôlé avec les opérateurs » (ibid.). Entre-temps, la population est abandonnée à elle-même face aux sociétés pétrolières (interview des auteurs, membres du CPPL, Moundou). Le comportement des autorités locales devrait également être surveillé. Il semble être une pratique récurrente, que les chefs de cantons prélèvent 10 pour cent sur les montants de compensation, versés aux villageois. Bien que président Déby ait interdit ses pratiques en 2001, le problème a de nouveau été signalé au GIC en 2005 et 2007 (GIC, 2009b, p. 17).

Cinq pour cent des revenus: Investissement dans le développement?

Le programme portant gestion des revenus pétroliers prévoit que cinq pour cent des redevances devraient être destinées aux régions productrices de pétrole (voir Section 3.2) en vue de compenser les impacts négatifs des activités pétrolières et contribuer à la réduction de la pauvreté dans la zone touchée.

Le comité de gestion de ces fonds était censé inclure des représentants des collectivités gouvernementales locales décentralisées. Vu que la décentralisation n'a pas encore eu lieu, un comité temporaire « cinq pour cent » a été progressivement mis en place (le Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers Affectés à la Région Productrice) à partir de janvier 2005. Jusque là, aucune activité n'avait été développée pour mettre en œuvre des projets de développement dans la région affectée par des activités pétrolières. Quand les premiers FCFA 3,6 milliards (US \$8 millions) avaient été approuvés par le « comité cinq pour cent » et le CCSRP, le décaissement eut lieu dans l'opacité sans participation des collectivités concernées, pour « répondre aux souhaits de la Présidence de la République de voir réaliser certaines « mesures d'urgence » programmées antérieurement ». Priorité fut accordée aux centres urbains de Bébédjia et Doba (GIC, 2005, p. 16).

Cette façon de procéder est contraire à l'idée de garantir un investissement judicieux à travers l'allocation des recettes pétrolières conformément au

plan de développement régional, qui avait été mis en place au cours d'un processus vraiment participatif en 2006. Quoique le plan aurait dû être opérationnel avant le début des versements des recettes pétrolières, il n'est pas exécuté jusqu'à ce jour puisqu'il n'a pas encore été adopté par le gouvernement. Entre-temps, le « comité cinq pour cent » travaille sur la base d'un plan quinquennal, qui serait « hautement confidentiel » selon le coordinateur du comité. Il argue que le plan est susceptible d'être modifié pendant la mise en œuvre et qu'il est souhaitable de ne pas devoir justifier les modifications vis-à-vis de la population. Un exemple de modification du plan est la construction d'une université à Doba, qui avait été décidée par le président et imposée au comité (interview des auteurs, Masrangar Mbairedoum Lucas, coordinateur du « comité cinq pour cent »). Un autre programme non prévu et décidé par le président est la mise en place de facilités de micro-crédits.⁶⁴

Encadré 14: Quelques édifices construits par le « comité cinq pour cent »

1 centre de santé: FCFA 411.263.000 = US \$935.000
 1 hôpital de district: FCFA 779.529.073 = US \$1,8 millions
 1 stade de sports à Doba: FCFA 2 milliards = US \$4,5 millions

Interview des auteurs, Masrangar Mbairedoum Lucas, coordinateur du « comité cinq pour cent ».

Le « comité cinq pour cent » a géré le décaissement de FCFA 28 milliards (US \$59 millions) de 2004 à 2008 (GRAMP-TC, 2008, p. 6). Quant à ses activités et résultats⁶⁵, le comité s'est principalement concentré sur la construction de projets d'infrastructure, tels que des centres médicaux, écoles ou installations liées à l'approvisionnement en eau, mais aussi sur des objets de prestige problématiques, tels qu'un stade et une université (voir Encadré 14). Sept projets étaient terminés en février 2007 à Doba et Bébédja (ICG, 2008, p. 4).

Quoi qu'il en soit, le coordinateur affirme, que le comité consulte la population et les autorités locales (chef de canton, chef de la zone, chef du village) et leur demande de choisir dans une liste de projets

⁶⁴ Un groupe de femmes d'affaires a réussi à se faire écouter par Madame Déby, qui a informé son mari de la nécessité de mettre en place un mécanisme de crédit pour ces femmes. « Il nous a octroyé encore un fonds pour donner des crédits aux femmes » (interview des auteurs, Masrangar Mbairedoum Lucas, coordinateur du « comité cinq pour cent »).

⁶⁵ Le rapport des réalisations n'a pas été publié non plus (interview des auteurs, Masrangar Mbairedoum Lucas).



projetés dans leur zone. Selon lui, « c'est le besoin de la population. Nous, on leur impose rien » (interview des auteurs, Masrangar Mbairedoum Lucas, coordinateur du « comité cinq pour cent ») – une affirmation, qu'il est difficile de partager, lorsqu'on considère les investissements dans le stade et l'université, mentionnés ci-dessus.

Tel que remarqué par le GIC, le « comité cinq pour cent » a « du mal à s'affirmer face aux autorités centrales et n'a pas encore adopté une doctrine claire d'intervention qui lui permette de financer les projets qu'il souhaite sur la base des demandes des populations locales et en complément des interventions des ministères sur le budget national » (GIC, 2009b, p. 26). Ce manque d'indépendance doit être vu à la lumière de la manière dont le comité fut traité par les autorités gouvernementales. Le premier comité fut dissout en 2007 parce que « sa gestion ne plaisait pas au Président de la République » (interview des auteurs, Masrangar Mbairedoum Lucas, coordinateur du « comité cinq pour cent »). Le président a à la même occasion changé la composition du comité: il fut réduit à cinq membres contre neuf au début.⁶⁶

Les nouveaux membres sont tous désignés par le gouvernement⁶⁷, prétendument parce que le

⁶⁶ Initialement, le comité était composé de deux représentants de l'État, trois députés de la région, deux représentants de la société civile et deux chefs traditionnels. La composition actuelle comprend un représentant de l'État, deux députés de la région, un représentant de la société civile et un chef traditionnel.

⁶⁷ La dépendance de la bonne volonté du chef de l'État et les doutes quant à une nouvelle dissolution du comité par le président ou à une redistribution des postes mènent à un comportement, qui « s'oriente non seulement à la bonne gestion mais aussi à la nécessité de manger rapidement » (interview des auteurs, Thérèse Mékombé, AFJT, ancien membre du CCSP). L'implication dans des pratiques de corruption est souvent synonyme de « manger » dans beaucoup de pays africains.

gouvernement est le mieux placé pour savoir qui est qualifié (ibid.). Le chef traditionnel ainsi choisi est analphabète et ne peut pas présenter des propositions (interview des auteurs, Djikolmbaye Joseph, radio « La voix du paysan »). Et le représentant de la société civile est d'une association récemment constituée, qui est « dans les rouages de l'État » (interview des auteurs, Masrangar Mbairedoum Lucas, coordinateur du « comité cinq pour cent ») – la vraie⁶⁸ société civile n'est plus représentée dans le comité (interview des auteurs, Djikolmbaye Joseph, radio « La voix du paysan »). Le comité peut donc être considéré comme étant proche du parti au pouvoir et du président qui peut de son côté peser sur les activités; aux termes de Masrangar Mbairedoum Lucas « le chef de l'État nous demande de réaliser – nous réalisons » (interview des auteurs). Il s'agit d'une infraction évidente aux normes d'une gestion participative et transparente des revenus de cinq pour cent, qui sont destinés à la région productrice.

Quant à l'infrastructure déjà montée, la pauvre qualité des œuvres, conjuguée aux coûts enflés, est extrêmement problématique et illustre le gaspillage et la corruption dans le secteur de la construction (voir Section 4.2). Le « comité cinq pour cent » est responsable du monitoring des constructions – le coordinateur affirme que lui-même et deux ingénieurs exécutent ces tâches. Des ONGs locales ont cependant observé que les projets ne sont pas contrôlés dans la plupart des cas et la réception en est validée malgré des défaillances évidentes telles que des fissures dans des écoles récemment construites, qui indiquent l'utilisation de ciment de pauvre qualité (interview des auteurs, membres de la CPPL, Moundou; ECMG, 2005, p. 13). Suite à cette mauvaise gestion, il n'y a que 30 pour cent de l'infrastructure qui peut être utilisée. Le manque d'un plan général régional a un impact négatif supplémentaire: Les bâtiments fournis par le gouvernement restent inutilisés, vu que le gouvernement n'envoie pas de professeurs, médecins ou équipement. Il y a de plus un déséquilibre manifeste entre des projets bénéficiant les populations urbaines et rurales, puisque la plupart des projets sont réalisés dans des centres urbains de la région pétrolière (les mêmes problèmes surgissent au niveau national).

La société civile a organisé un forum en septembre 2008 portant sur l'évaluation des revenus de cinq

pour cent destinés à la région productrice du Logone Oriental. Les problèmes auxquels la population locale est confrontée sont:

- le manque de présence des autorités et des membres du comité,
- les critères de désignation des membres du comité,
- le fait que les bénéficiaires soient tenus à l'écart,
- la non application du plan de développement local et des directives de procédure concernant la gestion des cinq pour cent,
- l'exclusion de communes (Komé, Miandoum, Béro),
- les critères du choix des communes bénéficiaires,
- la procédure des appels d'offre,
- le manque d'assistance aux communes de Kara, Doba, affectées par des inondations violentes durant la saison de pluies (GRAMP-TC, 2008, p. 10f).

Sécurisation de la région pétrolière

Malgré les griefs dans la région pétrolière, le risque d'une éruption de conflits violents est faible – principalement dû à des expériences antérieures d'une répression sévère opérée par le gouvernement et une stricte sécurité dans la région pétrolière.

Avant que la région de Doba devînt une région productrice, les mouvements rebelles CSNPD (Comité de Sursaut National pour la Paix et la Démocratie) et FARF (Forces Armées pour une République Fédérale) opéraient dans la région. La répression violente de ces mouvements rebelles par le gouvernement prenait aussi pour cible la population locale accusée de collaborer avec les rebelles et la population fut soumise à des violations systématiques des droits de l'homme. « Quand il y avait des rebelles près d'un village, les militaires arrivaient – ils ne faisaient pas de distinction, ils ont tout détruit, des maisons et tout » (interview des auteurs, Justice et Paix). Tout cela se passait dans les années 1980, quand Habré était président et Déby le chef d'état-major. Après avoir pris le pouvoir, Déby continuait avec même plus d'empressement en vue de prévenir toute entrave à la production pétrolière par des troubles civils. Entre 1992 et 1994, au moins 600 personnes furent exécutées extrajudiciairement (ai, 2005, p. 16). Pendant la « pacification » de la future région pétrolière en 1997 et 1998, Amnesty International a documenté des massacres de civils non armés, au cours desquels plus de 300 personnes furent tuées et

⁶⁸ Au contraire de la société civile « alternative », qui est la variante organisée par le gouvernement, voir Section 2 ci-dessus.

davantage de personnes furent arrêtées et torturées. 16 chefs traditionnels figuraient parmi les tués (ibid., 1997; 1998).

À ce jour, la région pétrolière est fortement militarisée avec une présence de gendarmerie et d'agents de sécurité, l'imposition d'un couvre-feu et l'obligation de demander une autorisation pour pouvoir circuler dans la zone (GRAMP-TC, 2004a, p. 32; GIC, 2008, p. 24; Pegg, 2009, p. 315). Des agents de sécurité sont impliqués dans des arrestations arbitraires et des cas d'exactions à l'encontre de la population (interview des auteurs, Justice et Paix). La situation a continué quoiqu'elle ait été relevée dans le premier rapport du GIC: « La circulation des armes de guerre et de personnes en uniforme qui semblent commettre de nombreuses exactions constitue une source d'inquiétude pour les populations (...). Le fait que certaines exactions proviennent de personnes en uniforme, qu'elles soient ou non des militaires, porte atteinte à l'autorité de l'État » (GIC, 2001, p. 16). Des habitants locaux signalent que la situation de sécurité s'est détériorée depuis 2008, vu que des militaires qui patrouillent la zone commettent des exactions à l'encontre de la population. Les paysans sont interpellés par des agents de sécurité quand ils se rendent aux champs, des personnes sont arrêtées, ligotées et battues. Dans des cas de vols, p. ex. de cuivre utilisé pour les installations pétrolières, il n'y pas d'enquête ordinaire mais les agents de sécurité punissent les habitants du village le plus proche (interview téléphonique des auteurs, Remadji Hoinathy). Le GIC fait mention de « mesures administratives parfois excessives et arbitraires: arrêts et perquisitions arbitraires ordonnés par des sous-préfets, interdictions de circuler, humiliations publiques de chefs de familles, menaces de mort à l'endroit de représentants d'ONG, etc. » (GIC, 2009b, p. 33). Toutes ces exactions sont commises sans que les responsables soient punis (interview des auteurs, Justice et Paix).

Sur le terrain, cette situation est interprétée comme une mise en garde contre toute rébellion (interview téléphonique des auteurs, Remadji Hoinathy). Et la population continue de se rappeler la manière dont la rébellion avait été mâtée par le gouvernement central dans le passé et a peur de quelque personne militaire que ce soit – dans l'arrière-pays les gens fuient même tout véhicule qui s'approche, de peur que ce soient des militaires (interview des auteurs, Justice et Paix).

« ... m'adressant à vous, mes chers concitoyens, en général et à ceux dans la zone pétrolière en particulier, je déclare que le pétrole du Tchad doit être une source d'harmonie et de réconciliation entre fils et filles du Tchad ». (Président Déby à l'occasion de la cérémonie inaugurale du projet pétrolier, 10 octobre 2003, Gary et Reisch, 2005.)

4.1.3 Conflits communautaires

La production pétrolière a changé l'apparence de la région productrice de pétrole et affecté le mode de vie de ses habitants. Les conséquences écologiques, socio-économiques et celles relatives à la sécurité vécues par la population ont un impact sur la vie sociale dans les villages de la région pétrolière.

La confiscation des terres et les paiements de compensation ont mené à une monétarisation de la société et à de nouveaux concepts relatifs à la possession de terres.

Avec le pétrole, les comportements ont nettement changé. Les conflits ont augmentés. On rencontre les conflits fonciers. Dans toute la zone où il y a l'exploitation, avant c'est comme si les gens n'avaient pas découvert la valeur de la terre. Maintenant, avec les compensations d'Esso, on sait que la terre peut apporter de l'argent. A Béro, ils ont gagné des millions. Et alors les gens commencent à dire, ça c'est ma terre, la terre de mes ancêtres. Les conflits naissent (interview des auteurs, Justice et Paix).

Les changements sociaux ont mené à un affaiblissement de la solidarité. Les brusques revendications de terres possédées autrefois ont déclenché des conflits dans ou entre des familles (GRAMP-TC, 2005, p. 17).⁶⁹

Les perspectives de l'argent facile et la diminution des terres disponibles ont changé les mentalités; les jeunes gens se laissent aller en attendant de trouver un emploi dans le projet pétrolier (interview des auteurs, villageois à Béro). Les jeunes filles se marient plus tôt vu qu'elles n'ont pas d'autres perspectives (interview

⁶⁹ Ces problèmes se manifestent à cause de l'existence parallèle de systèmes de droit foncier traditionnel et moderne sans que les deux soient harmonisés.

des auteurs, jeune fille affiliée à une organisation de jeunesse). Les femmes en particulier se plaignent du gaspillage de l'argent de compensation par leurs maris (interview des auteurs, villageois à Béro).

Des conflits déjà existants entre des éleveurs et des paysans se sont aggravés dû à la pression croissante sur les terres à la suite de l'occupation de grandes surfaces par le projet pétrolier et à une croissance de la population dû à l'immigration et la croissance naturelle. Des passages traditionnels pris par les pasteurs transhumants sont souvent bloqués et les troupeaux sont parfois menés à travers des champs cultivés. Des ONGs locales qui tentent d'arbitrer de tels conflits rapportent que les conflits ont déjà pris un caractère violent, aboutissant à des morts (interview des auteurs, Justice et Paix).

Des conflits locaux entre éleveurs et paysans sont souvent vus sur fond de distinctions ethniques et religieuses reflétant la division nord-sud du pays (voir Section 2). De l'avis des paysans dans la zone pétrolière, les éleveurs sont des musulmans et par conséquent proches de l'élite au pouvoir, ce qui prédétermine des règlements de conflits en leur faveur (interview des auteurs, villageois à Komé). Cette opinion est renforcée par le fait que des membres des élites urbaines et des chefs de brigade (qui sont souvent des musulmans ou appartiennent au groupe ethnique du président) ont acquis des troupeaux, qu'ils confient à des mineurs qui parcourent les pâturages dans le sud du Tchad. Il est particulièrement difficile d'obtenir des compensations pour les dégâts causés par ces troupeaux (interviews des auteurs, Justice et Paix; villageois à Komé).

L'existence d'armes légères et de petit calibre (ALPC) dans la région contribue à la volatilité de la situation. Ces armes ne sont pas seulement entre les mains de l'armée et de la police mais aussi de la population. Il paraît que ce sont souvent des militaires démobilisés qui détiennent ces armes. Quelques uns des pasteurs qui étaient autrefois armés de couteaux, portent des armes à feu qui leur sont « souvent (...) confiés par certains chefs militaires, qui ont des bœufs chez eux » (interview des auteurs, Justice et Paix; Behrends, 2008b, p. 170).

Encadré 15: Une vue d'en bas

Quelques villageois sont de l'opinion que le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun leur a apporté plus de misère (interview des auteurs, villageois à Miandoum). « Des effets positifs du pétrole? Non, le pétrole ne nous a pas aidé du tout. Au temps de jadis nous vivions mieux que maintenant. On dormait dans des maisons de pailles. Maintenant la nourriture coûte plus cher. Le prix du poulet est passé de FCFA 125 à FCFA 5.000. Avec l'exploitation du pétrole, les gens viennent de partout à la recherche de l'argent. Il y a les maladies comme le VIH/SIDA. Le pauvre paysan ne mange pas à sa faim. Il n'y a pas de centre de santé. S'il y a un changement c'est uniquement dans les bâtiments, grâce à la compensation individuelle. Le canton de Béro ne reflète pas le visage d'une zone d'exploitation de l'or noir » (interview des auteurs, villageois à Béro).

4.2 Consolidation du pouvoir par les revenus pétroliers

«Aucun pays au monde n'utilise mieux ses ressources pétrolières que le Tchad. La transparence est absolue ». (Président Déby dans Yérim Seck, 2009b.)

4.2.1 Gestion des recettes pétrolières en faveur des pauvres?

Tel que mentionné dans la Section 2, la manière dont les revenus pétroliers sont affectés dans un pays – y compris la manière dont les décisions sur les allocations sont prises et mises en œuvre – peut avoir un impact important sur les dynamiques de conflit au niveau national.

Avec la mise en place d'un cadre réglementaire, un programme de renforcement des capacités et avec la Banque Mondiale à côté du gouvernement, les espoirs étaient (trop) grands au début du projet pétrolier. L'objectif était de démontrer que la « malédiction des ressources » pouvait être vaincue à travers une bonne gouvernance. De l'autre côté, l'engagement du gouvernement à affecter les retombées du pétrole à la lutte contre la pauvreté et d'en faire ainsi bénéficier la majorité des citoyens tchadiens semblait faire défaut dès le début. Cela était illustré par le fait que quelques millions de dollars,

prélevés sur le paiement par le consortium d'un bonus à l'occasion de la signature, aient été utilisés pour acheter des armes en 2000 (Banhoudel, 2008a) (voir Section 4.3) et par le fait que le gouvernement ait modifié la loi 001 par la loi 002 en 2006, permettant ainsi d'affecter des recettes à de nouveaux secteurs prioritaires en dehors du domaine de la réduction de la pauvreté. Le FMI et le GIC sont aujourd'hui d'accord pour estimer qu'il y eu quelques progrès, mais beaucoup plus reste à faire, si l'aubaine pétrolière doit contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté (FMI, 2009a; 2009b; GIC, 2009a, p. 21).

« (...) le développement du projet pétrolier contribuera à la mise en place des infrastructures nationales, à l'accélération du développement rural, à la modernisation de l'agriculture et de l'élevage et l'amélioration de leurs rendements, à la promotion des entreprises nationales et au bon fonctionnement et à la performance du gouvernement, assurant le bien-être de notre peuple, en résumé: facilitant le décollage socio-économique du Tchad et offrant la chance de conditions de vie adéquates aux générations futures ». (Président Déby à l'occasion de l'inauguration du projet pétrolier, 10 octobre 2003, www.esso.com.)

Il est difficile d'évaluer, si l'objectif général de réduire la pauvreté à travers une bonne gestion des revenus pétroliers au Tchad a été atteint, vu que « peu de données sur la pauvreté et le développement humain sont disponibles, dont beaucoup sont obsolètes et quelques un sont peu fiables » (IEG, 2009, p. 22). Par conséquent, il n'est pas possible de savoir si les revenus pétroliers ont eu un impact positif ou négatif sur le développement humain. Les données disponibles laissent entrevoir un bilan mitigé: « un meilleur accès à l'eau potable, une réduction du taux du VIH/SIDA, mais une mortalité infantile et juvénile plus élevée; une scolarisation accrue, mais une dégradation de la qualité de l'enseignement » (IEG, 2009, p. xiii). Le rapport de la Banque Mondiale portant sur l'Évaluation de la Performance du Programme critique, que « le développement de la pauvreté n'a pas été proprement suivi, une déficience grave d'un programme dont l'objectif principal était la réduction de la pauvreté à travers l'utilisation des revenus pétroliers » (IEG, 2009, p. xiii).

4.2.2 Capacité d'absorption

L'une des principales causes de l'utilisation non optimale des revenus pétroliers doit être cherchée dans les ministères qui sont responsables de l'utilisation prioritaire de 80 pour cent des revenus directs, mais qui n'ont pas les capacités de planification et d'absorption des crédits (interview des auteurs, Senoussi Mahamat Ali, ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances). La situation se caractérise par un budget mal planifié et un manque de suivi de l'exécution du budget, ce qui réduit l'efficacité des dépenses publiques. La pratique d'avoir recours à des procédures budgétaires extraordinaires est récurrente. 60 pour cent des dépenses sont effectuées en dehors du budget national (FMI, 2009b, p. 6; interview des auteurs, Dr. Leopold-Theodor Heldmann, ambassadeur d'Allemagne). Quoiqu'un budget national ait été adopté, il est d'habitude révisé par une loi rectificative, ou – en cas d'urgence – par un décret présidentiel (interview des auteurs, *ibid.*; Jean-Robert Moret, Directeur résident de la coopération suisse; Senoussi Mahamat Ali, ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances; Thérèse Mékombé, AFJT, ancien membre du CCSRP). Le FMI s'attendait au même procédé pour 2009, vu l'augmentation des dépenses pour la sécurité et le secteur des investissements (FMI, 2009b). La pratique de « signer des contrats sans couverture budgétaire est devenue courante » et « entrave le suivi financier de l'exécution du budget (et par là les contrôles de la comptabilité et des décaissements) » (IEG, 2009, p. 9). Ces dépenses sont dans la plupart des cas effectués dans le secteur de la sécurité (interview des auteurs, Thérèse Mékombé, AFJT, ancien membre du CCSRP).

Pareil au cas des revenus pétroliers destinés au développement de la région pétrolière, l'investissement à l'échelle nationale s'effectue en dehors de toute planification. Parfois, il n'y avait même pas une Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) et maintenant qu'une SNRP révisée existe, les projets financés sur les revenus pétroliers ne sont pas arrimés sur la SNRP (GIC, 2009b, p. 24). Les instabilités budgétaires sont en partie à l'origine de ce développement, étant donné que des revenus affectés aux secteurs prioritaires ont été transférés au budget de sécurité (interview des auteurs, Senoussi Mahamat Ali, ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances).

L'application améliorée des procédures de gestion du budget a mené à des progrès dans quelques uns

des secteurs prioritaires. Il y avait par exemple 1.200 km de routes bitumées au Tchad en 2009 par rapport à 300 km en 2001 (IEG, 2009, p. 19). Le Ministère de l'Éducation s'est récemment concentré sur la fourniture d'équipements aux projets déjà achevés. Le taux de scolarisation a atteint 87,5 pour cent en 2008. 72 pour cent des professeurs ne sont cependant pas accrédités mais engagés par les communes (à travers des associations des parents). Et dû aux constructions en dehors d'une stratégie nationale, «quelques communes ont des salles de classe vides, alors que d'autres communes connaissent un manque de capacités scolaires et sont obligées de construire des abris de paille » (IEG, 2009, p. 20). En plus, les coûts de construction étaient exacerbés (ibid.) et l'équipement est acheté à des prix unitaires très élevés (GIC, 2009a, p. 17f).⁷⁰



La situation s'est dégradée dans le secteur de la santé, malgré des augmentations répétées du budget du Ministère de la Santé: Les indicateurs des mortalités infantile, juvénile et maternelle se sont détériorés par rapport à 2004 (GIC, 2009a, p. 18)⁷¹. Le fait que le budget du Ministère de la Santé ne soit pas transféré aux centres de santé locaux peut être à l'origine de ce développement – en 2004, les centres de santé locaux ont reçu moins qu'un pour cent des ressources en dehors des salaires, qui leur étaient affectées (Wane, 2008). Tous les «14 hôpitaux et 85

⁷⁰ « Par exemple, les coûts de construction moyens d'un bloc de salles de classe s'élevait à FCFA 30 millions (environ US \$64.000), des coûts très élevés par rapport aux normes internationales ou régionales, le double des coûts de constructions financés sur le budget de l'État par rapport au financement sur les revenus pétroliers » (IEG, 2009, p. 20).

⁷¹ Le Tchad est classé troisième sur l'indice de l'UNICEF de la mortalité infantile des enfants au-dessous de cinq ans. Seulement la Sierra Leone et l'Afghanistan ont des taux plus élevés (UNICEF, 2009).

centres de santé qui étaient construits, ne seront pas à même de pourvoir des services avant des années», vu qu'ils manquent du personnel indispensable, d'équipement et de médicaments (IEG, 2009, p. 20). L'évaluation faite par l'IEG, est dévastatrice: «La totalité des coûts de construction est gaspillée et la relation coûts bénéfiques des investissements est zéro» (IEG, 2009, p. 20). Le GIC continue de souligner le besoin urgent d'un renforcement des capacités de gestion budgétaire et financière, de planification et gestion de programmes et de *streamlining* de la SNRP (GIC, 2009b, p. 25). Tel que mentionné plus haut, le renforcement des capacités aurait dû être réalisé au début du millénaire préalablement au flux des recettes pétrolières (voir Section 3. 3).

4.2.3 Frénésie de construire et corruption

Depuis 2004, la majeure partie des investissements financés sur les revenus pétroliers étaient des projets d'infrastructure, soit dans le secteur des transports (construction de routes) ou dans le secteur des ressources humaines (infrastructures de santé et d'éducation). Ce n'est qu'à partir de 2007, que des ressources ont été allouées au secteur économique important de la production agricole (élevage et agriculture), visant à diversifier l'économie du Tchad. Mais les besoins essentiels de la population continuent d'être négligés – tels que les besoins en eau potable et d'irrigation (GIC, 2009, p. 23f). Une autre partie importante du budget est dépensé pour les salaires. En 2009, les salaires ont augmenté de 12 pour cent (Yérim Seck, 2009b). La part dépensé pour les coûts militaires est discutée dans la Section 4. 3.

Alors que le secteur des infrastructures est le plus actif, il est aussi le secteur où la mauvaise gestion des revenus pétroliers est la plus manifeste. Les investissements dans l'infrastructure ne suivent aucun programme national au lieu de s'orienter aux priorités de la SNRP. Au lieu de cela, c'est le président qui décide des investissements: « Regardez autour de vous et vous allez percevoir les activités du chef de l'État pour la mise en place d'infrastructures et de projets financés sur les revenus pétroliers et vous allez comprendre que nous ne sommes pas touchés par cette maladie [malédiction des ressources] » (Directeur Général de la SHT, dans SHT, 2008). D'importants investissements sont en effet réalisés. Des routes sont bitumées et des écoles, des hôpitaux et d'autres édifices publics poussent comme des champignons, mais tel que mentionné plus haut, ces activités n'ont qu'un faible impact positif sur la vie du Tchadien moyen et ont

pour la plupart eu lieu dans les centres urbains et la capitale. Au lieu de contribuer au développement de l'ensemble de la nation, ces projets d'infrastructure visent à améliorer l'image de marque du Tchad et sont le produit d'une frénésie de construire aveugle qui est typique des États pétroliers.

« On se demande pour qui on fait le développement. Pour qui on construit des routes et des belles villas si la population doit mourir de faim, de maladie, parce qu'on n'a pas accès aux soins de santé ». (Interview des auteurs, Delphine Djiraibé, CSAPR, PILC.)

Le secteur de la construction connaît davantage de problèmes ce qui ne surprend pas quand on sait que le Tchad est l'un des pays les plus corrompus au monde (voir Section 2)⁷². Les coûts élevés, alloués au montage des infrastructures, révèlent des pratiques de corruption, telles que des coûts enflés et des malversations de fonds (ICG, 2009, p. 8; interview des auteurs, Soumaine Adoum, Directeur du Programme « Bonne Gouvernance et Industries Extractives », Intermon-Oxfam). Le nombre de marchés passés sans appel d'offres augmente de plus en plus: un tiers de tous les marchés passés en 2005 étaient des marchés où l'on n'avait fait appel qu'à un seul concurrent. En 2008, le nombre avait presque atteint la moitié de tous les marchés passés (IEG, 2009, p. 19). Des projets relatifs au réseau routier sont octroyés à la SNER (Sociétés Nouvelle d'Études et de Réalisation), une société, dont le propriétaire est le demi-frère du président. La société a fini par devenir « un des instruments privilégiés de la canalisation et de l'utilisation des ressources pétrolières affectées au secteur prioritaire des infrastructures » (ICG, 2008, p. 3). La SNER, de son côté, sous-traite souvent avec la SOGEA SATOM (qui fait partie de la société française VINCI Construction Filiales Internationales) au lieu d'exécuter elle-même les travaux dont elle est chargée par les contrats qu'elle a signés (interview des auteurs, Soumaine Adoum, Intermon-Oxfam; Thérèse Mékombé, AFJT). Ces pratiques ont un impact sur la qualité des constructions. La documentation du CCSRP révèle que beaucoup de projets sont défectueux au moment de la réception et les ministères ne contrôlent pas adéquatement les travaux en cours et la qualité des bâtiments reçus. Le CCSRP a détecté des cas où les sociétés, qui étaient contractées, ont disparu sans avoir exécuté les travaux (interview des auteurs,

⁷² Quand le projet a démarré, le Tchad était classé le troisième pays le plus corrompu, mais la BM était néanmoins convaincue que les recettes ne seraient pas perdues dû à la corruption (Keenan, 2008, p. 171).

Kanayo Djetodjide Fidèle, membre du CCSRP; IEG, 2009, p. 19). Une école à Biltine, dans l'est du Tchad, n'a jamais été construite mais le Ministère de l'Éducation a néanmoins délivré les papiers officiels de réception du bâtiment (Banhoudel, 2008c).

Le développement de l'infrastructure représentant la part du lion des dépenses au niveau national, le Ministère de l'Infrastructure est devenu la pièce maîtresse d'un système opaque d'allocation du budget national. Tous les projets de construction, projetés par d'autres ministères, sont réalisés par le Ministère de l'Infrastructure parce que le gouvernement est de l'avis que les capacités des autres ministères ne sont pas suffisantes (ICG, 2009b, p. 16).

Encadré 16: Budgets de quelques ministères choisis

Ministère des Finances:	US \$306 millions
Ministère de l'Infrastructure:	US \$294 millions
Ministère de la Défense Nationale:	US \$218 millions
Ministère de l'Éducation:	US \$188 millions
Ministère de la Santé:	US \$119 millions

Source: ICG, 2009b, p. 10

Qui plus est, l'affectation et l'utilisation opaques des revenus permettent un enrichissement personnel; l'élite au pouvoir en bénéficie largement. Youssouf Moussa, président de l'Initiative Tchadienne de Lutte contre la Corruption et le Détournement questionne: « (...) comment expliquer que certains ministres, qui touchent 1,2 million de F CFA de salaire mensuel, puissent construire des châteaux dont le coût avoisine 1 milliard [de FCFA] » (cité dans Yérim Seck, 2009a). Ceux qui bénéficient de ce système peuvent être considérés comme clients du régime, qui sont autorisés à profiter de leur position pour s'enrichir personnellement. De leur côté, ils sont redevables envers leurs patrons (voir ci-dessous). Le fait que toujours plus de projets soient commencés doit être vu sur un fond de corruption: plus il y a de chantiers, plus d'argent se trouve dans le circuit de corruption (interview des auteurs, Delphine Djiraibé, CSAPR, PILC).

Les perdants de ce boom immobilier sont ceux qui sont expulsés de leurs maisons pour céder la place à de nouveaux bâtiments. Des organisations des droits de l'homme considèrent quelques unes de ces expulsions comme des évictions forcées (ai, 2008).

Des organisations des droits de l'homme locales ont remarqué que les expulsions se concentraient « sur des quartiers qui sont supposé être de connivence avec les rebelles » (interview des auteurs, Jacqueline Moudeina, ATPDH).

4.2.4 Contrôle: Le CCSRP

L'utilisation des revenus pétroliers devait initialement être suivie par un organe de contrôle, le Collège de Contrôle et de Suivi des Ressources Pétrolières (CCSRP). La Loi 001 le chargeait de la mission d'assurer des audits a priori et a posteriori des engagements sur les revenus pétroliers directs. La Loi 002 a étendu le mandat du Collège en lui donnant la compétence de contrôler les revenus pétroliers indirects et les revenus provenant de nouveaux champs de pétrole (voir Section 3). Le gouvernement a cependant entravé le fonctionnement régulier de cette institution dès le début. Alors que le CCSRP était qualifié de composante importante dans la Loi 001 de 1999, le décret mettant en place l'institution n'a été publié qu'en 2001. Le gouvernement a également tardé à mettre les bureaux nécessaires à la disposition du Collège. Vu que le budget du CCSRP fait partie du budget gouvernemental, le gouvernement s'est souvent servi de la dépendance financière du Collège pour gêner son travail en retardant la mise à disposition des moyens financiers parfois de quelques mois (AG Erdölprojekt-Tschad-Kamerun, 2003, p. 22).

Les délais accordés au Collège pour examiner les projets de dépenses sont un autre défi: le Collège a cinq jours pour rejeter ou approuver les projets, sans quoi ils sont automatiquement approuvés (Zint, 2004; ICG, 2009b, p. 16).

L'intervention du gouvernement dans la composition du CCSRP était une pratique courante. Le premier représentant de la Cour Suprême était rapidement coopté par le gouvernement et nommé maire de N'Djamena (AG Erdölprojekt-Tschad-Kamerun, 2003, p. 22). Par la suite, « le gouvernement a tout fait pour remplacer les membres de la société civile, qui assuraient un contrôle rigoureux » (interview des auteurs, Rimitébaye Nassingar, CPPN). Suite aux amendements apportés à la loi 001, une composition modifiée du CCSRP fut décrétée: au lieu de la composition initiale, comprenant neuf membres, dont quatre représentants du gouvernement et du parlement, quatre représentants de la société civile, et un représentant de la cour suprême, le Collège se compose maintenant d'un représentant de la Cour

Suprême, un membre du parlement, un membre du Conseil Économique, Social et Culturel, le Directeur National de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), le Directeur Général du Trésor, un représentant des confessions religieuses, un représentant des Organisations Non Gouvernementales, un représentant des Syndicats et d'un représentant des Associations de Défense des Droits de l'Homme.

Profitant du renouvellement de la composition, le gouvernement a avisé les groupes de la société civile représentée au CCSRP qu'ils devaient désigner un nouveau représentant. Il s'agissait d'une infraction à la loi, qui stipulait un tirage au sort des membres du CCSRP qui devrait tourner et donc être remplacé. Les représentants des associations de défense des droits de l'homme et des syndicats refusaient de se conformer à la demande du gouvernement.

Au final, « à l'exception du président, tous les membres finirent par être désignés directement par le gouvernement sans consultations des organisations qu'ils étaient censés de représenter » (IEG, 2009, p. 28). Une situation a ainsi été créée, où les représentants des syndicats et des organisations des droits de l'homme n'appartiennent pas à la société civile « authentique » mais à la « société civile du gouvernement » – une société civile parallèle, formée de personnes, qui sont proches du gouvernement (interview des auteurs, Thérèse Mékombé, AFJT) (voir Section 2).⁷³ Ainsi, la majorité des membres du CCSRP représentent aujourd'hui les intérêts du gouvernement. La société civile authentique n'est plus représentée (ibid.).

Son indépendance ayant été compromise (interview des auteurs, Pierre-Christophe Chatzisavvas, EC), le CCSRP n'exerce plus l'effet de contrôle qu'il devrait avoir. Malgré ces difficultés, le Collège a « tenté loyalement de remplir sa mission et jouissait de respect et crédibilité » (IEG, 2009, p. 27). Il continue de publier des rapports qui exposent des défaillances de la gestion des dépenses. En 2007, le Collège a rejeté 88 des 922 projets, soumis par le gouvernement, déclarant qu'ils n'appartenaient pas aux secteurs prioritaires (Yérim Seck, 2009a).

La plupart des critiques, articulées par le CCSRP, sont adressées aux ministères qui ont commandité des travaux et manquent d'en contrôler la qualité, ce

⁷³ La nouvelle organisation des droits de l'homme représentée au Collège est CASCIDHO – une ONG gouvernementale, qui prétend être une organisation parapluie représentant 400 organisations membres de l'ensemble du pays (interview des auteurs, Jacqueline Moudeina, ATPDH).

qui mène parfois à une qualité déficiente et dans d'autres cas à la non-exécution des œuvres. Quoique les moyens restreints du Collège limitent le nombre de ses missions sur le terrain, destinées à contrôler des ouvrages, il a exposé un grand nombre de ces problèmes et informé les ministères responsables. Mais dans la plupart des cas, les problèmes décrits par le Collège ne sont pas pris en charge. Le Collège ne peut agir lui-même que s'il détecte des irrégularités à temps et peut réagir en arrêtant les paiements à la société concernée (interview des auteurs, Kanayo Djetodjide Fidèle, membre du CCSRP).

Alors que les irrégularités relevées par le CCSRP – telles que des surfacturations et une qualité déficiente des constructions – laissent soupçonner des pratiques de corruption, le Collège n'est pas en mesure de rassembler des preuves qu'il s'agit en effet des cas de corruption. Tout ce que le Collège peut faire, c'est transmettre ses observations au gouvernement et à la Cour Suprême, la Cour ayant le mandat d'ouvrir une enquête et rassembler les preuves d'éventuels crimes (interview des auteurs, Thérèse Mékombé, AFJT, ancien membre du CCSRP). Dans les cas où la qualité des ouvrages est déficiente ou dans lesquels les œuvres n'ont pas été exécutées, il incombe au ministère qui a commandité les travaux, de poursuivre la société (interview des auteurs, Kanayo Djetodjide Fidèle, membre du CCSRP). Le CCSRP n'a pas de mandat de saisir les tribunaux ce qui « représente un certain handicap. Mais il n'y aurait aucun problème, si le Ministère de la Moralité et la Cour Suprême remplissaient leur mandat de contrôle » – le problème le plus grand au Tchad est l'impunité, qui résulte du fait, que ceux qui ont l'obligation d'accomplir les travaux sont des « amis » de ceux qui sont au pouvoir. « Le président doit changer cela » (interview des auteurs, *ibid.*). En même temps, le président du CCSRP est cité déclarant que son institution n'exerce qu'un contrôle qui est limité à une partie des revenus, la part du lion étant gérée par le président et le Ministre des Finances (Yérém Seck, 2009a).

« Malheureusement nous ne voyons pas beaucoup de nos observations ressortir quand le budget est adopté » (interviews des auteurs, Thérèse Mékombé, AFJT, ancien membre du CCSRP; Antoine Bérilengar, CEFOD), malgré le fait que le Collège ait fait des commentaires y relatifs après avoir reçu le projet de budget. Dans les termes du GIC: « on peut cependant regretter que les recommandations et observations du Collège ne soient pas prises en charge de manière

plus systématique par le Gouvernement tchadien » (GIC, 2009b, p. 25).

En conclusion, le CCSRP – malgré son mandat de contrôle unique – doit être considéré comme un tigre sans dents, vu que les ministères concernés et le gouvernement ne sont pas obligés de prendre en charge ses recommandations et ses critiques et qu'il n'y a aucun mécanisme de sanction. Le gouvernement a effectivement réussi à miner l'autorité de la seule institution qui fût mandatée de contrôler la distribution des revenus pétroliers.

4.2.5 Clientélisme, patronage et cooptation

La mauvaise gestion des revenus pétroliers, qui a été observée, ne peut pas seulement être attribuée au manque de capacités. Il est plus important d'examiner les intérêts de l'élite au pouvoir, qui s'est attachée à maintenir un certain degré d'opacité pour pouvoir utiliser les retombées pétrolières aux fins de consolider son emprise sur le pouvoir. Il était d'importance d'assurer que l'aubaine pétrolière puisse être utilisée pour renforcer la défense nationale. Les amendements apportés à loi 001 et le non respect de l'institution de contrôle CCSRP ont créé les conditions nécessaires pour y arriver (voir Section 4.3).

Pour consolider son pouvoir, le président Déby se sert d'un système de patronage, clientélisme et cooptation, basé sur des pratiques de corruption (exposées ci-dessus) liées à la distribution des recettes de l'État – qui proviennent en grande partie du secteur pétrolier. Tel qu'il est expliqué dans la Section 1, le président Déby s'appuie sur ce système pour consolider la base de son pouvoir. De même qu'il tente de s'assurer de la loyauté des membres de son clan en leur offrant des emplois rémunérateurs, il utilise le patronage pour attacher d'anciens opposants à son régime. Le système inclut la cooptation d'anciens chefs rebelles, auxquels sont offerts non seulement une amnistie mais aussi des postes lucratifs (ICG, 2009b, p. 19; interview des auteurs, Delphine Djiraibé, CSAPR, PILC).⁷⁴ Le président Déby était de cette manière à même « de militairement garder (...) la haute main » malgré la fragmentation de sa base de pouvoir Zaghawa et les nombreuses tentatives de coup d'État (Styan, 2008, p. 17).

⁷⁴ Dû au système de cooptation, le nombre d'officiers et de sergents dans les forces armées a égalé le nombre des troupes en 2006 (Gerdesmeier, 2008, p. 3).

Les déficiences de capacité de l'administration résultent en partie de ce système de patronage, vu que les postes sont souvent remaniés afin de donner aux nouveaux venus la possibilité de s'enrichir. À la fin de 2004, le président Déby avait remanié son cabinet plus souvent que l'ensemble de ses prédécesseurs au cours d'une période de 30 ans depuis l'indépendance (Gary et Reisch, 2004, p. 18). Ce jeu de chaises musicales entrave le renforcement des capacités désespérément nécessaire. En plus, les nouveaux venus savent très bien qu'ils ne vont pas occuper leur poste longtemps et sont susceptibles de se concentrer sur le « manger »⁷⁵ au lieu de travailler (interview des auteurs, Thérèse Mékombé, AFJT, ancien membre du CCSRP).

Les revenus pétroliers permettent au président Déby d'utiliser ce système coûteux et économiquement inefficace afin de corrompre et coopter ses opposants et de militairement combattre ceux qu'il ne peut pas acheter (ICG, 2009b, p. 7f). Les revenus pétroliers se sont ainsi convertis en « une source de renforcement militaire, de clientélisme et de cooptation politique » (ICG, 2009b, p. 1), contribuant ainsi à la consolidation du régime Déby.

4.2.6 Société des Hydrocarbures du Tchad



La Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) est destinée à devenir un acteur important dans le système de consolidation du pouvoir et de gestion opaque des revenus pétroliers. En tant que société pétrolière nationale, elle est censée être active dans le secteur tout entier des hydrocarbures, de

l'exploration jusqu'à la vente des produits raffinés. La décision de créer une société pétrolière nationale fut prise en juillet 2006. La SHT a commencé à opérer en septembre 2007 et est mandaté pour se saisir progressivement de la gestion de tous les aspects du secteur

⁷⁵ L'implication dans des pratiques de corruption est souvent qualifiée de « manger » dans beaucoup de pays africains.

pétrolier au Tchad et assurer la participation de l'État dans:

- la prospection, l'exploration, le développement, la production et le transport du pétrole et du gaz,
- la distribution des produits finis, la commercialisation du pétrole et du gaz,
- la formation du personnel national.

La SHT détient 40 pour cent des actions du projet de raffinage conjoint avec la CNPC (voir Section 5) et après des négociations avec le Doba consortium, la SHT gèrera 40.000 bbl/j d'hydrocarbures provenant du bassin de Doba. La société sera autorisée de commercialiser cette quantité dans les marchés internationaux à partir de juillet 2009 (EIU, 2009b, p. 21).

Les expériences d'autres pays pétroliers dans le golfe de Guinée et au-delà appellent à la prudence quant aux sociétés nationales pétrolières. Elles peuvent facilement se transformer en une institution de plus qui est dominée par la corruption et contrôlée par l'élite nationale, qui s'en sert pour mener sa politique de patronage et de clientélisme. Elles deviennent «des États dans l'État» (McPherson, dans Soares de Oliveira, 2009, p. 89; Gary et Karl, 2003, p. 25f) (voir Section 2).

Comme le patronage est déjà pratique courante dans les sociétés parastatales au Tchad, il y a lieu de supposer que la SHT fera part de ce système et que le contrôle indépendant risque d'être affaibli davantage. « La SHT risque de remplacer le CCSRP » (interview des auteurs, Conseiller du Premier Ministre).

4.2.7 Les impacts sur les dynamiques de conflit

La population du Tchad est au courant des travaux de construction importants entrepris par le président, mais se rend bien compte que les conditions de vie ne s'améliorent pas. Au lieu de recueillir les bénéfices liés au statut de pays exportateur de pétrole, la population est confrontée à une crise sociale toujours plus grave (ICG, 2006). En même temps, elle a de moins en moins d'espace pour exprimer son mécontentement publiquement – notamment après les événements de février 2008. Des organisations de la société civile affirment que des manifestations publiques ne sont plus possibles (voir Section 1).

La population tchadienne est « profondément frustrée de la distribution injuste des richesses de la nation –

notamment de la richesse pétrolière – et du manque de démocratie » (Tubiana, 2008, p. 10). Tandis que de tels sentiments ne déclencheront pas des conflits violents, la frustration a abouti à des pillages et destructions répandues à la suite de l'attaque contre N'Djamena en février 2008. Contrairement à des pillages antérieurs qui se concentraient sur des objets précieux, en 2008 la population s'en prit aux symboles de l'État et détruisit des archives et documents nationaux. Entre ces derniers se trouvaient des papiers relatifs à des projets de développement, qui furent déchiquetés tandis que la foule chanta: « c'est l'argent du pétrole » – exprimant ainsi son exaspération d'être exclue des richesses de la nation (Bawoyeu dans une interview avec Gondjé, sans date).

Les opposants au régime de Déby, qui rivalisent pour le contrôle du gouvernement sont aussi attirés par la richesse pétrolière qui s'accumule dans les coffres de l'État. Comme ces richesses ne sont pas redistribuées à l'ensemble de la population (et beaucoup de rebelles s'intéressant davantage à leur enrichissement personnel) la prise du pouvoir est considérée comme la meilleure manière d'accéder à ces richesses (Marchal, 2006, p. 475; Tubiana, 2008, p. 12ff; Berg, 2008, p. 33; Giroux et al., 2009, p. 7).

Un cas au moins suggère que l'accès aux revenus pétroliers peut avoir un impact majeur sur la décision de rallier l'opposition armée: le neveu de Déby, Tom Erdimi, qui avait été congédié de son poste de conseiller du projet pétrolier en 2004, rejoignit par la suite la rébellion, conjointement avec son frère jumeau Timane, qui dirige actuellement l'alliance rebelle UFR (Union des Forces de la Résistance) (AFP, 2009a).

De l'autre côté, les revenus pétroliers sont l'épine dorsale du régime de patronage de Déby et lui permettent de se maintenir au pouvoir depuis 19 ans, malgré des rébellions sans fin (voir ci-dessous).

4.3 Du pétrole contre des armes

Tandis qu'aucun des mouvements rebelles n'avait accès aux ressources pétrolières, Déby et son régime autoritaire se sont assurés le contrôle total de l'utilisation des revenus. Des preuves concluantes existent que le régime a utilisé les recettes pétrolières pour renforcer sa puissance militaire. Le président l'a admis lui-même. Confronté à des activités rebelles

croissantes dirigées contre son pouvoir depuis 2004, Déby nécessitait plus de ressources pour se défendre. Voici le motif des amendements apportés à la Loi 001 et de la répartition des richesses pétrolières. Aux dires du président, il a besoin « du fonds affecté aux générations futures pour armer le Tchad, faire face aux agressions rebelles et renforcer le fonctionnement de notre administration aujourd'hui sinistrée. Une nation qui n'a pas de présent ne saurait rêver d'un futur » (Déby cité dans Yérim Seck, 2009a).

L'utilisation des nouveaux revenus pétroliers afin d'acheter des armes a commencé avant le démarrage même de la production pétrolière. Déjà en 2000, le gouvernement bénéficia d'un bonus payé par le consortium de US \$25 millions, sur lequel il prélevait US \$4,5 millions afin d'acheter de l'équipement militaire pour combattre la rébellion dans la région septentrionale du Tibesti (Nguiffo et Breitkopf, 2001, p. 12; Banhoudel, 2008a). Les dépenses militaires annuelles ont bondi de US \$14 millions (FCFA 6,5 milliards) en 2000 à US \$315 millions (FCFA 147 milliards) en 2009. Cette augmentation était possible grâce aux retombées pétrolières à partir de 2003 (ICG, 2009b, p. 13). Quand son pouvoir chancelait en 2004, Déby a augmenté la solde des militaires de 30 pour cent (EIU, 2004, p. 21). Les dépenses pour la sécurité ont de nouveau grimpé depuis les attaques rebelles en 2006 et continuent de monter à ce jour (EIU, 2009a, p. 8).

Comparant la période avant l'arrivée des revenus pétroliers (1999–2003) à la période qui marquait le début du flux des recettes pétrolières (2004–2008), SIPRI estime, que les importations d'armes avaient quintuplé au cours des « années pétrolières » (Wezeman, 2009, p. 3). Tandis que le Tchad continue d'être l'un des pays les plus pauvres au monde, il s'est hissé au 27ème rang quant aux dépenses militaires, ayant affecté 4,2 pour cent de son PIB aux achats d'armes en 2006. Il se positionne ainsi immédiatement devant les États-Unis (4,6 pour cent) (CIA). Le FMI estime que le Tchad dépensera 12 pour cent de son PIB pour l'achat d'armes en 2008 (Irin, 2008b).⁷⁶

⁷⁶ L'indice global de militarisation (*Global Militarization Index, GMI*) du BICC porte sur « les dépenses militaires par rapport au PIB et aux services de santé, la proportion de personnel (para-) militaire, forces de réserve et médecins par rapport à l'ensemble de la population, des armes lourdes (véhicules blindés, artillerie, avions de combat et navires de guerre majeurs) par rapport à la population » (www.bicc.de). Cette analyse donne au Tchad 270 points sur 1.000 et le classe au centième rang sur 151 pays analysés.



Le président affirme, que « pas même un fusil n'a été acquis clandestinement. Les dépenses de sécurité, prévues par la loi sur la gestion des revenus pétroliers, sont toutes soumises au Comité de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières [CCSRP]. Après approbation par cet organe indépendant, (...), elles sont ensuite discutées et adoptées par l'Assemblée nationale » (Déby cité dans Yérim Seck, 2009a). Mais ces dépenses sont en réalité décidées par le président et sont soumises au secret défense qui interdit à l'assemblée nationale et au Ministère des Finances de divulguer des informations quelles qu'elles soient sur ces achats d'armes – qui ne sont pas soumis au CCSRP.⁷⁷ Le montant précis qui est dépensé pour

⁷⁷ Il est difficile d'identifier les revenus que le gouvernement utilise pour acheter des armes, vu que le CCSRP qui contrôle les revenus directs aussi bien qu'indirects depuis 2006, a été mis sur la touche. Tandis que les revenus directs sont à 80 pour cent destinés au développement, les revenus indirects ne sont pas soumis à une telle réglementation et s'élèvent à plus de la moitié des revenus pétroliers du gouvernement. L'ancien membre du CCSRP, Thérèse Mékombé, souligne l'importance de distinguer entre le nouveau secteur prioritaire de la « sécurité » et la défense proprement dite. D'après elle, les dépenses de sécurité (prisons ou motocyclettes pour la police) ont été approuvées par le CCSRP. Mais l'achat d'armes est catégorisé sous le secteur de la défense et ne fait pas partie des secteurs prioritaires (interview des auteurs, Thérèse Mékombé).

Encadré 17: L'origine des armes transférées au Tchad

L'Ukraine, la France, la Libye, la Belgique, la Chine, les États-Unis, Israël, la Suisse, la Serbie et Portugal ont livré des armes au Tchad (Wezeman, 2009, p. 9). Les États membres de l'UE courent un risque politique s'ils transfèrent des armes directement au Tchad, vu que de tels transferts pourraient constituer des infractions au Code de conduite européen sur l'exportation d'armes (voir www.ruestungsexport.de). Malgré cela, les exportations d'armes françaises ont augmenté de €100.000 en 2006 à des fournitures d'une valeur de €5,4 millions en 2007 (ibid., 2009, p. 4).

La Chine et le Tchad se sont mis d'accord sur une coopération militaire en 2007, bien que la Chine fournisse des armes au Soudan en quantités significatives. En 2007, la Chine a livré dix véhicules légers blindés d'un type non spécifié. « Des rapports non confirmés prétendent que des conseillers militaires chinois se trouvaient à N'Djamena au début de 2008 et qu'une livraison chinoise de véhicules blindés accompagnés de 50 conteneurs d'armes et munitions est arrivée au Cameroun vers la fin de 2008 pour être expédiée plus tard au Tchad » (ibid., p. 6).

Des armes sont en plus passées en contrebande à travers les frontières. La mission MINURCAT des Nations Unies n'est pas mandatée pour surveiller les frontières, vu que le transfert d'armes aux rebelles soudanais qui sont appuyés par Déby, en serait entravé (Berg, 2008, p. 40; voir aussi ICG, 2009b; Mampaey, 2008).

32 écoles auraient pu être construites au prix d'un hélicoptère de transport MI 8 et on pourrait construire cinq hôpitaux régionaux au prix d'un hélicoptère d'attaque MI 24 (Oyamta, 2009).

l'effort de guerre continue d'être ignoré et est ouvert aux conjectures (ICG, 2009b, p. 14). D'après Senoussi Mahamat Ali (ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances), rien que la défense contre l'attaque en février 2008 a absorbé FCFA 160 milliards (US \$349.177.000) (interview des auteurs).

Le montant élevé des dépenses de sécurité tient non seulement à l'achat de matériel militaire, qui a fait de l'armée tchadienne une des mieux équipées

dans l'Afrique au sud du Sahara, mais aussi à plusieurs augmentations des effectifs militaires, accompagnées d'une augmentation des dépenses pour les fournitures de biens et services aux forces armées. La solde des militaires a en plus été augmentée et représente la moitié de « la hausse de la facture des salaires, qui a grimpé de cinq pour cent du PIB hormis les revenus pétroliers, en 2000 à 9,25 pour cent en 2008 » (FMI, 2009a, p. 7; 25; Yérim Seck, 2009a).

Les dépenses élevées de sécurité sont sans doute facilitées par l'aubaine pétrolière, qui a ainsi contribué directement au financement d'un conflit armé en cours mené par un gouvernement non démocratique. Le président Déby était à même d'utiliser ces revenus pour renforcer sa dissuasion militaire et consolider son emprise sur le pouvoir au lieu de s'ouvrir à un dialogue politique sérieux avec ses opposants (ICG, 2009b, p. 1).

5

Nouveaux champs pétroliers au Tchad



« L'homme a la primauté, la prévention est la priorité » telles sont les paroles d'un slogan affiché dans les corridors du quartier général de la China National Petroleum Corporation (CNPC) à N'Djamena (28 juillet 2009). La construction d'un nouveau oléoduc du bassin de Bongor à une raffinerie près de la capitale N'Djamena suscite des préoccupations parmi la population locale (L'Observateur, 2009) et fait douter la population de la vérité de ce slogan. La construction ne doit que commencer, mais elle fait déjà la une des médias. La CNPC est déjà réputée pour suivre une politique d'information restrictive et ne pas se conformer aux normes environnementales et sociales.

La société parastatale CNPC, le numéro huit des sociétés de pétrole et de gaz les plus importantes (BGR, 2008), intervient au Tchad depuis janvier 2007. Elle a acquis le permis H pour l'exploration et l'exploitation de sept champs de pétrole dans les bassins de Bongor et du Lac Tchad (voir Carte p. 63)⁷⁸, couvrant une surface de 54 millions d'acres qui étaient vendues par la société canadienne EnCana (EnCana, 2007) à un prix d'environ US \$202,5 millions le premier octobre 2006.

186 puits d'exploration ont déjà été forés. La CNPC a annoncé en avril 2009 que son puits Prosopis-1 du champ Rônier dans le bassin de Bongor avait produit 7.558 barils/jour (bbl/j) de brut et 46.000 mètres cubique de gaz naturel au cours des essais. Il est anticipé que la production dans le bassin de Bongor pourra atteindre 60.000 bbl/j de pétrole brut.

La CNPC a commencé la construction d'un oléoduc majeur, qui sera utilisé pour transporter le pétrole brut de Koudalwa, dans le bassin de Bongor, à la raffinerie de Djarmaya, située à 30 km au nord de la capitale, N'Djamena. La pose de la première pierre eut lieu le 2 juillet 2009 et la fin des travaux est prévue pour 2013. L'oléoduc sera long de 320 km et le pétrole sera extrait des champs de Rônier et Mimosa – deux des sept champs pétroliers achetés par la CNPC. Les coûts et la capacité de l'oléoduc ne sont pas connus.

Les travaux de réalisation de la raffinerie de Djarmaya ont déjà commencé en octobre 2008. Le projet est un partenariat commercial qui regroupe la CNPC (60 pour cent) et la Société Nationale des Hydrocarbures du Tchad, SHT (40 pour cent). La production attendue de la raffinerie est de l'ordre de 5.131.000 bbl/j

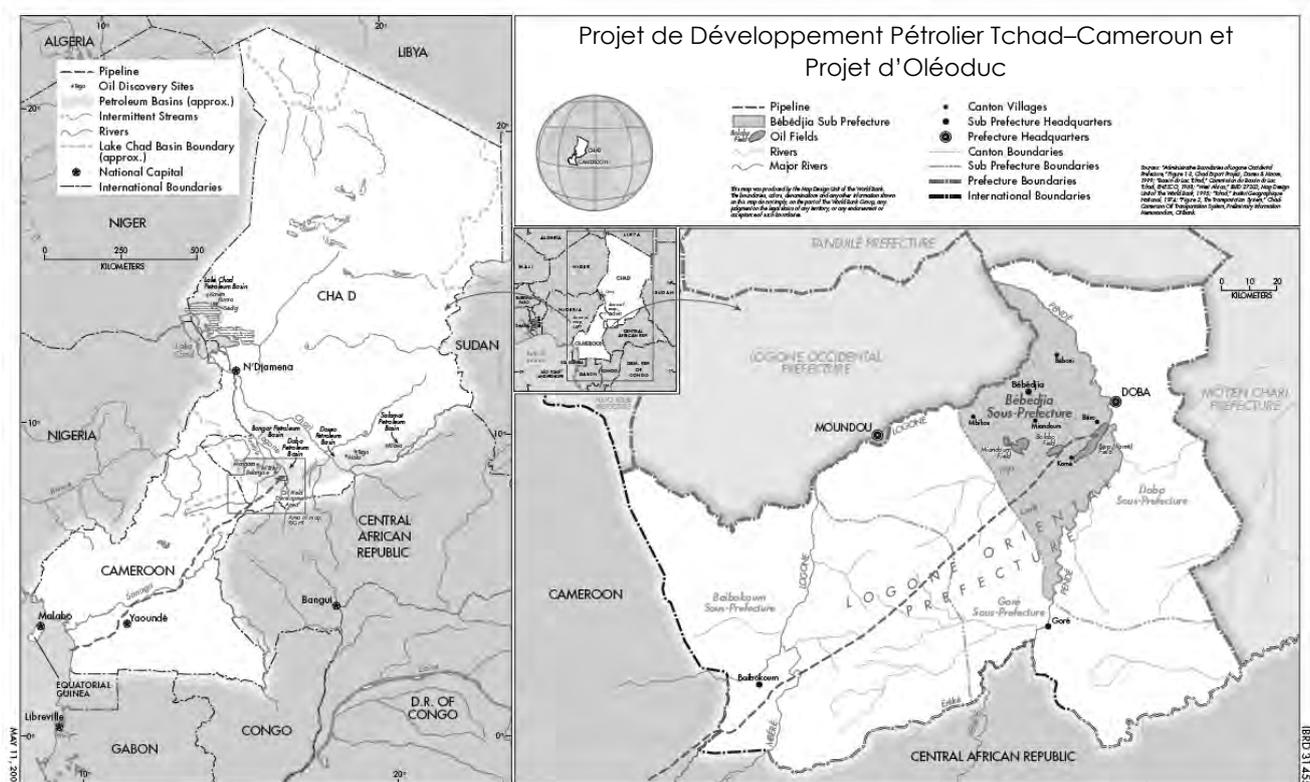
⁷⁸ Les champs pétroliers sont Sedigi, Kanem et Kumia dans le bassin du Lac Tchad et Rônier, Mimosa, Baobab et Kubla dans le bassin de Bongor.

d'essence et gasoil, 146.600 bbl/j de kérosène et 260.000 bbl/j de gaz pétrolier liquéfié pour couvrir la demande du marché interne tchadien. Une centrale électrique est projetée, qui fournira 20 MW à la ville de N'Djamena et à la raffinerie respectivement (interview des auteurs, Odette Tolmbaye, Mahamat Masri, CNPC; Industrial Info Resources, 2008; Torbo Djarma, 2008).

5.1 Carte blanche pour non conformité avec des normes environnementales

La Loi 002 amendée s'applique à toutes les ressources d'hydrocarbures au Tchad. L'extension des activités pétrolières aux nouveaux champs devra par conséquent respecter les mêmes normes environnementales et sociales que celles du projet d'exploitation du bassin de Doba. La CNPC a réalisé une étude socio-économique de même qu'une évaluation de l'impact environnemental (EIE), qui inclut un plan de gestion environnementale (PGE). Les deux études ont été soumises au Ministère de l'Environnement en vue d'obtenir son approbation. Les chargés de responsabilité corporative sociale et de l'environnement de la CNPC ont annoncé que des ateliers de travail seraient organisés en été 2009 pour faciliter des débats publics avec les parties prenantes locales sur les deux documents. Ils confirment que les organisations de la société civile participeront à ces événements (interview des auteurs, Odette Tombalbaye, Mahamat Masri, CNPC). Le EIE n'a pas été publié jusqu'en novembre 2009. Quoique la CNPC continue d'attendre l'approbation de son EIE, la première pierre de l'oléoduc a été posée en juillet et la construction ne fut suspendue qu'en raison de la saison de pluie.

La saison de pluie occasionne d'importantes inondations et contribue à créer de graves problèmes environnementaux. Le bassin pétrolier de Bongor, situé dans une plaine entre les fleuves Logone et Chari, est exposée à des inondations et confronté à des risques environnementaux possiblement plus graves que ceux des champs pétroliers de Doba. Malgré la réduction de l'écoulement d'eau au cours des trente dernières années (dû à des barrages, l'irrigation dans le Haut Chari et la désertification), de grandes surfaces sont inondées tous les ans. Un contrôle des risques s'impose – aussi bien des risques relatifs à l'extraction de pétrole au centre d'une plaine exposée à des inondations que des risques relatifs aux différentes conduites (conduites de service



Source: International Bank for Reconstruction and Development, Banque Mondiale.

locales, oléoduc de Kudalwa à la nouvelle raffinerie de Djarmaya), oléoduc d'exportation (connecté à l'oléoduc Tchad-Cameroun ou vers le Niger, le Nigéria, ou même le Soudan). Le projet de raffinerie est situé à 20 km à l'est du fleuve Chari.

Au cours des recherches sur le terrain, les auteurs ont été informés d'une façon informelle par le Conseiller du Premier Ministre que le gouvernement a accordé carte blanche à la CNPC concernant ses (non-) activités relatives à la protection environnementale.

5.2 Politique d'information opaque

« La CNPC n'exploitera pas le champ de Sedigi dans le bassin du Lac Tchad » proclame le conseiller technique de la SHT, Boukar Michel sans ajouter d'autres commentaires. Les employés de la CNPC n'ont pas connaissance du contrat de partenariat commercial (60/40), sur lequel les partenaires de la CNPC et la SHT se sont mis d'accord, alors qu'il est publié dans les dépliants et mentionné dans des présentations de la SHT. À les croire, le Directeur Général n'informe pas ses subordonnés. La demande des auteurs en vue d'obtenir une interview avec

le Directeur Général était refusée. Ce manque de volonté de divulguer des informations rappelle à beaucoup d'activistes tchadiens les débuts du projet de Doba à la fin des années 1990. Des questions n'étaient pas appréciées.

Contrairement aux déclarations officielles de la CNPC, des réunions d'information ou des ateliers de travail avec la population locale n'ont pas eu lieu (CPPN, 2009). D'un total de huit médiateurs et interlocuteurs, chargés des contacts entre la CNPC et la population, il n'y a que trois qui sont connus par le coordinateur du réseau de la société civile CPPN (interview des auteurs, Rimitébaye Nassingar, CPPN). La CNPC ne traite pas avec des représentants de la société civile mais négocie directement avec la population touchée, qui est souvent analphabète et peu consciente de ses droits. Par conséquent, il n'existe que peu d'informations documentées sur la situation dans les villages. L'approche gagnant-gagnant, favorisée par les deux parties au contrat, paraît totalement exclure la population. L'ignorance des paysans et le fait qu'ils ne sont pas préparés pour recevoir des compensations en espèce sont de vrais défis. Les leçons tirées du bassin de Doba montrent que des compensations en espèce sont une affaire

délicate et devraient être évitées ou accompagnées par une formation soigneuse des bénéficiaires aux affaires financières vu qu'ils n'ont jamais eu à faire à des sommes d'argent importantes.

La CPPN et la Commission diocésaine Justice et Paix de la Conférence Episcopale Tchadienne ont réalisé une étude environnementale durant la saison de pluies, en août 2009. 102 km d'un total de 320 km de l'oléoduc⁷⁹ ont été évalués et les résultats ont été documentés. Le barrage de Ba-ili à Damsro, à 7 km de Koudalwa, et d'autres détournements de rivières, l'abattage d'arbres pour le tracé de l'oléoduc, le bruit et la poussière causés par les camions approvisionnant la construction, tout cela a déjà un impact significatif sur les conditions de vie et sur l'environnement – des pêcheurs se plaignent déjà d'une diminution du rendement de leur pêche.

L'étude a documenté les espèces de plantes et d'animaux menacées de disparition. Les habitants locaux qui vivent de la pêche et de la chasse se préoccupent de l'impact de ce projet d'exploitation sur leur environnement. Le barrage de Koudalwa, mentionné ci-dessus, a déjà provoqué une baisse du niveau de l'eau, signifiant que les habitants locaux ne peuvent plus quitter leur village par pirogue durant la saison de pluie. Ils ont été enclavés pendant plusieurs semaines (CPPN, 2009).

Des accidents fatals ont déjà été signalés: un étudiant, deux femmes et un éleveur sont morts des suites d'une chute dans une fosse ouverte et non sécurisée (Ndjénodji, 2009b). Les accidents attestent aussi bien du manque de mesures de sécurité que du manque d'information de la population. Un conflit survenu entre la CNPC et les habitants du village de

Encadré 18: Bassins de pétrole disponibles et cadre réglementaire

Le Ministère du Pétrole et de l'Energie a divisé la carte géographique du Tchad en blocs.

Le bassin d'Erdis a été prospecté à plusieurs reprises et rétrocédé au gouvernement. À ce jour, les réserves ne semblaient pas être commercialement exploitables. La nouvelle société pétrolière parastatale SHT cherche néanmoins à attirer des investisseurs, soulignant que les champs pétroliers du bassin du Lac Tchad (Sedigi, Kanem, Kumia) et les blocs de Djado, Manga, Siltou, Faya Largeau et Moussoro sont disponibles.

Un cinquième permis d'exploration qui couvre trois blocs dans les bassins de Doba et du Lac Tchad a été octroyé à un consortium, dont l'opérateur est OPIC AFRICA, une société taiwanaise (Torbo Djarma, 2008). Des permis couvrant des réserves au Lac Tchad, à Bongor et à Salammat ont été rétrocédés par la China National Petroleum Corporation International (CNPCI) en 2008 ainsi que des permis couvrant le bassin de Madiago (faisant partie de l'ancien permis d'EnCana) par CNPCI et CLIVIDEN.

La zone de Borogop et une partie des blocs de Madiago ont été rétrocédées par le consortium d'Esso. Les consortiums intervenant actuellement au

Tchad ne semblent pas vouloir étendre leurs activités à d'autres zones.

Vu que les autorités cherchent à augmenter les bénéfices de l'exploitation pétrolière, un nouveau cadre législatif (Loi relative aux hydrocarbures) a été adopté en 2007 en vue d'améliorer la gestion générale du secteur du pétrole et du gaz au Tchad et introduire des contrats de partage de production. Le nouveau règlement exclut l'octroi de permis d'exploitation préliminaires pour des raisons d'intérêt public. Le processus de rétrocession sera réglé dans les contrats pétroliers ou dans des conventions, dont les termes seront négociés entre les partenaires.

Une concession d'exploitation est accordée pour une période de 25 ans quant aux hydrocarbures liquides et pour 30 ans quant aux hydrocarbures gazeux avec une option de prolongation de dix ans. La loi stipule que les redevances sur la production seront de 16,5 pour cent au minimum quant aux hydrocarbures liquides et de cinq à dix pour cent quant aux hydrocarbures gazeux. La loi prévoit une introduction progressive d'une taxe sur les chiffres d'affaires, qui variera entre 40 et 75 pour cent et tient compte des secteurs de l'entreposage et de la distribution des produits finis.

⁷⁹ Les 102 km s'étendent de Koudalwa à Kiao, traversant les cantons de Ba-ili, Bogmaro, Bousso et Gourgang.

Encadré 19: Les intérêts chinois dans le secteur pétrolier tchadien

Le Tchad a coupé ses relations diplomatiques avec le Taiwan en 2006, reconnaissant ainsi la politique d'une seule Chine comme préalable à la reprise des relations sino-tchadiennes et facilitant des investissements chinois dans le pays. La CNPC a acheté des champs pétroliers dans les bassins du Lac Tchad et de Bongor. Avec l'entrée en scène des Chinois et la signature d'accords économiques bilatéraux immédiatement après, l'influence de la Banque Mondiale diminuait encore plus et elle perdait presque tous ces leviers de pression.

La Chine projette couvrir 25 pour cent de ses besoins en pétrole par des importations d'Afrique (FriEnt, 2008). La Chine tente de satisfaire sa faim de ressources naturelles par des activités à l'échelle globale (Liebert, 2009; Croll et al., 2008) et les investissements chinois au Tchad font partie de ces efforts. Mais la production soudanaise continuera de dépasser la production tchadienne. Tandis que l'on supposait en 2006 que la Chine chercherait à investir dans le secteur énergétique au Tchad et pourrait construire un oléoduc du Tchad au Soudan pour exporter du brut via Port Soudan, la perception a changé entre-temps. L'avenir incertain du Soudan après le référendum de 2011 ou plus précisément la position pro-occidentale du Soudan méridional semblent inciter la CNPC à chercher des alternatives. L'exportation de pétrole brut du Tchad et du Sud du Soudan par l'oléoduc Tchad-Cameroun est certainement une option. Des entretiens entre la CNPC et le consortium de Doba ont eu lieu en juillet 2009 (interview des auteurs, Boukar Michel et Kasser Younous, SHT).

Big Brother : Le modèle de développement chinois

Les Chinois ne se considèrent pas comme de simples investisseurs économiques. En construisant la première raffinerie de pétrole brut sur place, ils visent à lancer le développement – une chose que « l'Occident » n'était pas capable de ou prêt à faire. C'est la Chine qui construira cette raffinerie et c'est encore la Chine qui a bitumé la rue en face du quartier général d'Esso à N'Djamena.

D'après le Prof. Xuewu Gu, l'intérêt de la Chine à investir en Afrique et en particulier dans le secteur pétrolier du Tchad est motivé par quatre facteurs principaux:

Intérêt national: En accord avec la politique d'une seule Chine, la République populaire vise l'isolement

international de Taiwan. Le fait que le Tchad ait coupé ses relations avec Taiwan en 2006 et repris les relations avec la Chine est un succès diplomatique pour Beijing.

Intérêt économique: La Chine est en quête de nouveaux marchés et tente de gagner accès à de nouvelles ressources d'énergie. Les deux peuvent être trouvés sur le continent africain. Le Soudan est actuellement un fournisseur de pétrole brut important et la Chine est le partenaire commercial le plus important des pays africains, se plaçant même devant les États-Unis.

Intérêt géopolitique: La Chine en tant qu'acteur global porte un intérêt à l'Afrique. Elle cherche des alliés africains pour réduire l'influence de l'Europe et des États-Unis.

Développement: Le modèle chinois de développement favorise des réformes économiques suivies par la démocratisation et la bonne gouvernance. La Chine se présente aux pays africains comme un partenaire qui préfère les négociations aux sanctions (FriEnt, 2008).

Une majorité d'ouvriers chinois

Plusieurs pays africains, recevant sur leur sol des communautés chinoises en pleine croissance, ont formulé des reproches qui étaient discutées au dernier forum Chine-Afrique en Egypte (Drechsler, 2009). Les Chinois sont accusés d'inonder les marchés locaux de produits manufacturés bon marché et de ruiner ainsi l'économie locale à travers un dumping des prix. Quoique la critique généralisée concernant l'emploi et les investissements sociaux ait suscité des investissements accrus dans l'infrastructure et dans des projets sociaux¹, beaucoup de Tchadiens considèrent la politique chinoise au Tchad comme étant beaucoup plus impérialiste pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Contribution à la résolution des conflits régionaux

Bien que peu probable, l'influence chinoise pourrait pourtant aider à résoudre les problèmes entre le Soudan et le Tchad voisins. De bonnes relations aussi bien avec N'Djamena qu'avec Khartoum peuvent constituer un outil diplomatique très important (Pearmain, 2006).²

¹ La Chine octroiera un crédit de US \$10 milliards aux pays africain, étalé sur les années 2010-2012 (Drechsler, 2009).

² Pour plus de détails relatifs aux relations sino-africaines, voir Croll et al., 2008; Liebert, 2009.

Mafling – connu pour son mur sacré qui le protège – autour du déplacement de ce même mur et de l'abattage d'arbres auxquels on offrait des sacrifices (CPPN, 2009) illustre que la CNPC ne respecte pas les croyances et coutumes locales et n'est pas intéressée à conserver le patrimoine culturel local.

La pratique de la sous-traitance brouille en plus les responsabilités. La CNPC coopère avec plusieurs sous-traitants: son bureau de prospection géophysique (*Bureau of Geophysical Prospecting, BGP*) réalise des recherches sismiques; les puits sont forés par GWC, une entreprise chinoise qui avait travaillé pour EnCana auparavant. La société chinoise de déboisement (China National Logging Corporation, CNLC) réalise des essais en incinérant les échantillons provenant des forages à ciel ouvert, ce qui contribue en général à une dégradation des conditions sanitaires et affecte en particulier le système respiratoire des enfants (Ndjénodji, 2009b, p.15). SOGEA SATOM, une société française, à laquelle la plupart des projets de construction routière au Tchad sont adjugés, est chargée de la construction routière.

5.3 La dimension sociale

5.3.1 La main d'œuvre tchadienne n'est pas qualifiée

Le code minier tchadien attache une grande importance à l'emploi et à la formation professionnelle de personnel tchadien dans le secteur des activités minières (Gouvernement du Tchad, 1995). En été 2009, 20 employés de la CNPC étaient d'origine tchadienne. Ce développement peu satisfaisant a amené les habitants locaux, qui s'étaient attendus à des opportunités de travail, à menacer d'enlever ou de tuer du personnel de la CNPC. Réagissant à ces menaces, la CNPC a développé des tests d'aptitude à l'embauche, que peu de candidats réussirent.

D'autres habitants locaux seront employés temporairement comme ouvriers non qualifiés au cours des travaux de construction. La formation professionnelle déficiente des candidats tchadiens est à l'origine du faible nombre d'employés tchadiens. La CNPC est consciente de sa responsabilité de qualifier des employés potentiels (interview des auteurs, Rimitébaye Nassingar, CPPN; Odette Tombalbaye, Mahamat Masri).

La Cour de Justice a été saisie de plusieurs cas d'infractions au code de travail tchadien. Les

employés sont confrontés à des tests humiliants avant d'être embauchés et à un comportement agressif de leurs supérieurs (Ndjénodji, 2009b).

5.3.2 Réduire la pauvreté par des investissements sociaux locaux

La CNPC se propose de doter la population locale d'électricité et d'édifices scolaires. Des écoles ont déjà été construites à Massaguet, Bongor et Djarmaye ainsi que des routes dans la capitale. Des fonds pour l'octroi de micro-crédits ou pour des activités génératrices de revenus ne sont pas prévus.

Le gisement pétrolier de Bongor sera géré en accord avec la Loi 002 (voir Section 3). La clause que cinq pour cent des revenus doivent être affectés à la région productrice s'applique. A ce jour, ni un « comité cinq pour cent » ni d'autres structures chargées de la planification d'investissements sociaux n'ont été mises en place. Le Collège de Contrôle (CCSRP) continue de n'exercer qu'un contrôle de fait sur les revenus directs (Le Bec, 2009). Le gouvernement est supposé d'avoir reçu des bonus de la CNPC à l'occasion de la signature des contrats et liés aux progrès de la construction de la raffinerie et de l'oléoduc, conformément à la législation nationale (code minier). On peut en conclure que le Collège n'a pas reçu les informations prévues dans la Loi amendée 002 et ignore sur quelle base les investissements dans la région ont été financés par la CNPC.

5.3.3 Compensation

Quant aux compensations, la CNPC s'est orientée à la base d'évaluation développée pour le projet pétrolier de Doba. Des propos spécifiques concernant des compensations s'orientant aux différentes zones végétales à Bongor et aux différentes stratégies de subsistance seraient faits dans l'étude d'évaluation d'impact.

Mais des paiements de compensations sont déjà effectués. La Commission Permanente Pétrole N'Djamena (CPPN), qui sensibilise activement la population locale, a coopéré avec le presbytère depuis 2007 et intensifié ses activités en 2008. Une liste des paysans qui ont reçu des compensations leur a été montrée. La CNPC a payé FCFA 73 (US \$0,15) au mètre carré au lieu des FCFA 140 (US \$0,30) qui avaient été convenus, mais qui continuent d'être un prix ridicule, qui ne représente d'aucune manière

la valeur économique réelle. Les paysans n'ont pas reçu des compensations pour quelques uns de leurs champs, étant donné que les Chinois n'ont pris en compte que des champs cultivés excluant des champs en jachère. L'impact socio-économique sera désastreux (CPPN, 2009).

Des cas sont signalés où la CNPC n'a distribué que des brouettes et des porte-tous (chariot ou chariot manuel local) comme compensations en nature (Ndjénodji, 2009b, p. 15). Des informations recueillies sur le terrain révèlent que la CNPC a payé US \$119 pour un arbre Nere, quoique la compensation devrait s'élever à US \$372 conformément à la base d'évaluation. « Ils vous diront que ce sera corrigé à l'avenir » déclare Nelngar Maxime de l'ONG locale GRAMP-TC.



Comme si la situation de la population n'était pas suffisamment mauvaise, les chefs de canton locaux ou chefs des terres sont accusés de prélever environ 20 pour cent sur les compensations, contribuant ainsi aux doléances de leurs communes. Les abus actuels sont un scandale et ils sont publiquement critiqués par quelques paysans (*La Voix*, 2009), alors que d'autres n'osent pas lever leurs voix.⁸⁰ Ces pratiques détruisent la cohésion sociale et la confiance dans l'impartialité des chefs traditionnels. L'on fait par conséquent de moins en moins appel à eux en tant que médiateurs de conflits.

5.3.4 Expulsion

L'hebdomadaire *Le Progrès*, dont on dit qu'il est proche du gouvernement, a rapporté le 28 juillet 2009, que le déplacement de villages et d'agglomérations

avait commencé pour permettre la construction de la raffinerie de Djarmaya. Le directeur adjoint de la SHT, Dr. Mahamat Kasser Younous, s'est montré étonné par les plaintes de la population qu'il considère sans fondement (interview des auteurs). En octobre 2009, la BBC a informé de la réinstallation de 10 villages à Koudalwa, tandis que 26 villages se trouvent sur le tracé du futur oléoduc (voir carte p. 6; BBC, 2009). Selon la CPPN, des villages et des agglomérations qui se trouvent à une distance égale ou inférieure à 5 km des deux côtés de l'oléoduc doivent être déplacés.

Ce qui reste, c'est le sentiment préoccupant que la CNPC exploite les ressources naturelles afin d'atteindre ses propres objectifs économiques et stratégiques et le gouvernement tchadien en profite sans que la population locale en bénéficie. Quoique l'opérateur chinois et le gouvernement tchadien aient exprimé leur intention de se conformer aux standards environnementaux, la documentation disponible montre que les normes environnementales, imposées par le consortium et la Banque Mondiale au projet Tchad-Cameroun, ne sont plus la mesure commune. Depuis l'exploitation du bassin de Doba, de nouveaux standards internationaux ont été adoptés: Les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI), complétées par les directives en matière d'environnement, de santé et de sécurité (*Environmental, Health, and Safety (EHS) guidelines*) pour le secteur du pétrole et du gaz et aux activités industrielles telles que la construction de raffineries et transport. Ces documents pourraient servir de référence complémentaire excellente afin d'évaluer tout impact environnemental. Le problème réside moins dans un manque d'expertise que dans un manque de volonté politique.

⁸⁰ Le mensuel *Tchad et Culture* a documenté plusieurs cas d'abus dans son édition d'avril 2009 (p. 14). Y voir aussi la documentation de la non-conformité aux normes sociales et environnementales imputable à la CNPC (www.cefod.org).

Encadré 20: Aperçu sur d'autres ressources naturelles

Il y a très peu d'informations sur les réserves de ressources naturelles au Tchad. La population rencontre souvent des étrangers qui procèdent à des prospections près de leurs villages sans avoir la moindre idée d'où ils viennent ou quelles sont leurs intentions. Les habitants ne sont non plus informés des résultats des activités observées. Alors que la Loi 001 portant gestion des revenus pétroliers et son amendement 002 règlent l'affectation des revenus pétroliers, l'extraction de minerais solides est réglée par le code minier.

Or: Extraction artisanale

De l'or a été découvert avec l'aide du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). En 1995, INMED, une société canadienne, détenait des permis d'exploration couvrant une zone au sud du Lac Léré, tandis que Alko Corea, une société sud-coréenne, a procédé à des explorations dans la région de Pala. À l'heure de la rédaction, des mineurs artisanaux extraient de l'or à Fiangar, Mayo-Kebbi. Les 500 creuseurs sont majoritairement d'origine tchadienne, mais il y a aussi des Maliens et Bourkinabés. Les exportations passent par l'Arabie-Saoudite. Le conseiller du Ministre, Dr. Hamid Birdjo, apprécierait une sécurisation de l'accès aux mines par une brigade minière et un contrôle des exportations par le gouvernement tchadien.

Des minéralisations ont été découvertes à Pala (aux villages de Gamboké, Goueigoudoum, Massonebare, Mbibou), Léré et Mourbame, tous au Mayo-Kebbi. Seules les réserves de Massonebare et Goueigoudoum ont été forées. Des minéralisations aurifères ont également été découvertes à Ouaddaï (*Mining Journal Chad*, 2009).

D'autres matières premières minérales

Le Grand Nord du Tchad est riche en minerais tels que wolfram et tantalite. Mais les sociétés préfèrent placer leurs investissements dans le sud du Tchad pour des raisons de sécurité. Des diamants alluviaux ont été découverts à Am Zoer, Abéché, Guera, Goz Beida, Ouaddaï et Biltine, des régions peu sûres dans l'est du Tchad. D'autres matières premières minérales ont

été découvertes, telles qu'argile, chaux, sel, calcaire, sable, soude ménagère, pierres (Mobbs, 2008). Une cimenterie qui sera opérée par la CNPC est en voie de construction à Pala.

L'on suppose qu'il y a des réserves de minerais pas encore découvertes au Tchad et le gouvernement tchadien est anxieux de mettre à jour ses données et de dresser un inventaire de ressources minérales (*Mining Journal Chad*, 2009).

Uranium: Opérateurs et conflits

Le Mayo-Kebbi est une région, où l'agriculture, l'élevage, la pêche et les professions artisanales sont les stratégies de subsistance dominantes. Il n'est pas sans intérêt que le PNUD fût le premier à entreprendre des recherches d'uranium en 1977 dans les régions de Madajang et Léré (CREMP/MKO, 2009). La société sud-africaine Global Blue Marine entreprit des recherches par photos aériennes dans les régions de Léré et Pala en 2007, recherches qui couvraient deux zones différentes: Madajang-Zabilli (Léré) d'une superficie d'environ 193 km carrés et Gamboké (Pala) d'une superficie d'environ 333 km carrés. Plus de 86 forages d'une profondeur de 36 à 130 mètres furent réalisés en 2008 dans les deux zones. Des échantillons furent envoyés à des laboratoires à l'étranger en vue d'obtenir des confirmations. Des activités minières furent de nouveau observées en août 2009 à Madajang et Zabilli (Léré). D'après Dr. Hamid Birdjo, Conseiller du Ministre, la société Chad Mining Service (CMS), qui a réalisé les forages pilotes, serait la société nationale affiliée à Global Blue Marine (interview des auteurs). Signet Mining Services déclare par contre que CMS est sa société affiliée et entrera dans un partenariat commercial (90/10) avec le gouvernement du Tchad.¹ CMS détient six permis, dont trois concernant le projet de Léré, couvrant une superficie de 330 km carrés. Son quartier général est basé à N'Djamena et elle a mis en place un camp sur le terrain à Léré. Une évaluation technique était censée être menée en novembre 2008. La campagne d'exploration en cours devrait se terminer à la mi-2010.

¹ Pour les détails voir <<http://www.signetmining.com>>, 18 novembre 2009.

UraMin, une autre société sud-africaine, détenait des permis d'exploration en 2007, couvrant Madagzang, Sodje, Mbaye, Yedri Ténére et Fada Itou (Mobbs, 2008). La société française AREVA NC a acheté UraMin en juin 2007 (WISE, 2008, p. 14).

Les opérateurs ne sont pas toujours choisis suivant le principe que « la réputation de la société détermine le choix. Il arrive, que la société se présente par l'entremise du président » (interview des auteurs, Dr. Hamid Birdjo, Conseiller du Ministre, Ministère des Mines). Dr. Birdjo a informé les auteurs que Chad Mining était en cours de mettre au point une évaluation de l'impact environnemental (EIE). Des activistes de la société civile locaux, tels que CREMP/MKO, affirment que ni l'EIE ni d'autres documents officiels ou relatifs aux contrats sont accessibles.

D'autres cas de non-conformité avec des normes environnementales et sociales ont été enregistrés:

- Les explorations sont gardées secrètes et les résultats ne sont pas révélés. La population locale n'est pas informée et ni les autorités locales ni les OSC ont accès aux informations officielles. En général, il y a l'impression que les permis miniers de différents titulaires se superposent.
- Les informations relatives aux responsabilités sociales et environnementales n'ont pas été dévoilées au public. Quelques uns des villages affectés par l'exploration d'uranium ont développé leurs propres programmes de gestion pour contrôler la situation.
- La population dans les régions affectées n'a pas été consultée (préalablement).
- Les communes touchées ne sont pas préparées aux risques (p. ex.) de santé liés à une extraction éventuelle d'uranium et ne sont pas protégées.
- Des bruits courent qui suscitent des espoirs parmi la population résidente d'obtenir des emplois. Elle ignore cependant le type de travail.
- Des ouvriers temporaires sont engagés sans respect des normes internationales de protection contre la radiation.

- Les compensations versées pour la destruction de champs et de ressources naturelles communes ont été extrêmement modestes, sans référence à un document officiel (CREMP/MKO, 2009).

La destruction de terres agricoles et de pâturage génère des conflits communautaires, vu que les terres disponibles se raréfient. Les gens sont menacés par les autorités administratives. Ceci illustre bien, que les dynamiques qui se développent autour de l'extraction de l'uranium ressemblent celles existant dans le secteur pétrolier.

Un atelier de travail régional a été organisé en septembre 2009 afin d'analyser les défis liés à l'exploitation de l'uranium. Des activistes représentant des organisations de la société civile de quatre pays (Tchad, Cameroun, République centrafricaine et Niger) se sont rencontrés près de N'Djamena et ont adopté la déclaration de Bakara. Leurs points de critique sont les suivants:

- L'opacité autour de l'attribution des contrats liés à l'exploitation des ressources extractives en général et de l'uranium en particulier, ainsi que sur le calcul et la gestion des revenus générés;
- Le manque et la difficulté d'accès à l'information et de transparence de la part des industries extractives ainsi que des gouvernements en matière de publication des risques liés à l'exploitation de l'uranium;
- La faiblesse des cadres institutionnels gouvernant l'exploitation de cette ressource stratégique et dangereuse, ainsi que le faible contrôle des activités d'exploitation de l'uranium;
- Les risques importants que pose cette ressource sur la santé des travailleurs, de leurs familles et des populations riveraines.²

² La déclaration est accessible sur <<http://www.peaceresources.net/files/docs/publications/declaration%20Bakara%20final.pdf>>.

Conclusion

L'impact du pétrole sur le Tchad : La malédiction des ressources a-t-elle été vaincue ?

Tel que démontré dans ce *brief*, le projet modèle, visant à transformer la richesse pétrolière du Tchad en bénéfice réel pour sa population, a échoué. Alors que la transformation de l'économie tchadienne pourrait facilement être financée sur les revenus pétroliers et alors que l'autosuffisance alimentaire et une réduction de la pauvreté endémique pourraient être atteintes, le Tchad continue d'être l'un des pays les plus pauvres au monde et est classé 170ème sur 177 pays sur l'échelle de l'indice du développement humain (PNUD, 2008) – ayant perdu cinq places par rapport à 2003 (année précédant le début de la production pétrolière).⁸¹ « L'objectif global du Groupe de la Banque Mondiale d'aider le Tchad à sortir de la pauvreté et d'améliorer la gouvernance n'a donc pas été atteint. Comparé à cet objectif, le résultat global du programme n'était pas satisfaisant » (IEG, 2009, p. xiii).



Au lieu d'investir dans le peuple tchadien et en contournant les mécanismes et institutions de contrôle, le président Déby s'est servi des revenus pétroliers nationaux pour se maintenir au pouvoir et consolider son régime. Il a non seulement utilisé les recettes pour maintenir un système élaboré de patronage, visant à s'assurer les loyautés dans son arrière-cour, mais aussi pour acheter du matériel militaire afin de combattre des mouvements rebelles opposés à son régime. Il s'agit là de l'impact le plus décisif de la richesse pétrolière sur les dynamiques de conflit au Tchad: les revenus ont permis au président de consolider son emprise sur le pouvoir malgré le fait

⁸¹ Le classement dans un palmarès est déterminé non seulement par la situation dans le pays concerné mais aussi par la performance d'autres pays figurant sur l'indice.

que les conflits autour de l'accès au pouvoir, qui ont dominé le Tchad depuis l'indépendance, continuent.

Le régime au Tchad est autoritaire et exclusif. Les postes et richesses sont prioritairement distribués aux membres d'un cercle intime restreint. Vu que des rebelles sont souvent cooptés dans ce cercle intime, le fait de rejoindre un mouvement rebelle peut être une option concrète de gagner accès à des postes influents et aux possibilités de s'enrichir.

Vu que les revenus pétroliers s'accumulent dans le trésor public et sont gérés par ce même cercle restreint intime, ces motivations sont possiblement plus fortes aujourd'hui qu'auparavant. Il fut cependant démontré dans la Section 1, que la prise de position du président dans le conflit au Darfour et son intention de se maintenir au pouvoir indéfiniment – confirmée par les amendements portés à la constitution en 2005 – étaient les principales raisons pour lesquelles les *Zaghawa* ont pris les armes contre Déby. Ces raisons ont amené ceux qui voulaient appuyer leurs parents au Darfour et ceux qui briguaient la position du président à désertier.

La militarisation du pays financée sur les revenus pétroliers est un indice que la dimension d'un conflit financé sur des ressources s'est matérialisée, tandis que la dimension de conflits liés à la gestion des richesses pétrolières semble jouer un rôle moins important au Tchad. Tel que démontré, le pétrole n'est pas la raison principale des contestations armées contre le régime. Il constitue cependant une motivation supplémentaire. Le manque de redistribution des richesses et la corruption attisent le mécontentement parmi la population tchadienne, qui ne s'exprime cependant pas d'une façon violente. Quant aux conflits sur les sites de production, un potentiel de conflit existe parmi la population. Ce potentiel n'est cependant pas susceptible de dégénérer en conflits violents vu que la population ne souhaite pas que les répressions d'autrefois se répètent.

Tandis que la gestion en tant que telle des richesses pétrolières n'est pas une raison primordial pour les conflits violents au Tchad, les revenus permettent au gouvernement d'ignorer la pression pour une démocratisation, de continuer avec une administration et une juridiction défailtantes et de tenter d'augmenter les recettes pétrolières par l'élargissement du secteur pétrolier – en signant des contrats avec la CNPC sur l'exploitation du bassin de Bongor – sans investir dans la diversification de l'économie.

Le Tchad actuel présente tous les caractéristiques d'un État pétrolier y compris des effets tels qu'un retard dans la démocratisation, la répression par les forces de sécurité et le manque de modernisation économique et sociale. C'est l'exemple typique d'un État rentier, qui est également caractérisé par une dépendance élevée d'une seule source de revenus. Dans le cas du Tchad, le budget annuel est financé à 80 pour cent sur des revenus pétroliers; un tel budget, doublé de défaillances dans la planification et l'exécution, mène à une instabilité macro-économique.

Le processus de décentralisation, une facette de la démocratisation interne, est très en retard sur ce qui était projeté. La décentralisation pourrait avoir un impact positif sur la gestion des cinq pour cent des revenus pétroliers, destinés aux régions productrices, vu que ces revenus sont censés être gérés par les collectivités décentralisées. Tant que celles-ci ne sont pas mises en place, la structure intérimaire problématique continue d'exister (voir Section 4.1). La décentralisation n'est cependant pas effective, si elle n'est pas accompagnée d'un transfert adéquat de compétences et pouvoirs aux entités administratives décentralisées. À ce jour, Déby n'a créé que des sous-régions et désigné des chefs de canton, qui n'ont pas d'ancrage démocratique solide dans la région. En tant que bras prolongé administratif du gouvernement central, ces entités politiques décentralisées n'ouvrent pas de perspectives pour une gestion améliorée des revenus pétroliers ni pour une meilleure représentation démocratique au niveau local (interview des auteurs, Patrice Bendounga, ATNV). Le risque que la décentralisation encourage des régions riches en ressources à réclamer l'autonomie totale au gouvernement central ne semble pas être un risque réel au Tchad à l'heure actuelle.⁸²

⁸² L'exemple du Nigéria illustre qu'il ne suffit pas de simplement déléguer la gestion d'une partie des revenus pétroliers aux entités administratives décentralisées afin de garantir une meilleure gestion de ces ressources. Quoique les gouvernements fédérés dans le delta du Niger reçoivent 13 pour cent du budget fédéral en tant qu'argent « de dérivation », la richesse pétrolière ne parvient qu'au compte-goutte à la population et contribue peu au développement de la région (infrastructure, santé, éducation). Les gouvernements fédérés – quoique élus et non imposés par le gouvernement central – sont aussi atteints de corruption que le gouvernement central. Les autorités locales manquent en plus des capacités de gérer les revenus pétroliers. Au contraire du Nigéria où la tentative de sécession du Biafra dans les années 1960 était également liée à la production pétrolière dans cette région, le Tchad a été gouverné par un gouvernement central depuis l'époque coloniale. La répression des rébellions dans le sud, riche en pétrole, dans le passé semble avoir eu en plus un impact permanent qui empêche des rébellions futures dans la région.

Globalement, la situation au Tchad, qui est caractérisée par un régime autoritaire, la pauvreté et des conflits violents, exige des changements urgents. Les organisations de la société civile ont publié un appel à la paix et la réconciliation en 2002. Elles se sont associées dans un Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation nationale au Tchad (CSAPR) qui demande un dialogue ample national afin d'atteindre une paix durable au Tchad.

Vu les nombreux accords de paix qui ont échoué, il est évident qu'une nouvelle approche s'impose, qui se distancie des tactiques de cooptation et de désintégration et mène à une approche intégrée, principalement par le biais de négociations avec toutes les parties prenantes. L'ICG suggère que les négociations pourraient suivre les trois voies suivantes:

- négociations avec l'opposition non armée et la société civile,
- négociations avec les rebelles armés,
- négociations entre le Tchad et le Soudan.

Le réseau CSAPR de la société civile tchadienne recommande de l'autre côté un dialogue national et des conférences régionales. Un tel dialogue national devrait impliquer le gouvernement et le président, l'opposition politique, les organisations de la société civile et les groupes armés – sur le modèle des propositions du Secrétaire Général des Nations Unies (Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2009c, p. 14). La société civile réclame un médiateur international à être désigné par l'Union Européenne et l'Union Africaine et doté d'un mandat des Nations Unies en vue d'initier et suivre un tel processus de dialogue. Un accord global de paix devrait résulter de ce processus, remplaçant les nombreux accords fragmentés, conclus avec les groupes rebelles, accords, qui à ce jour n'ont été exécutés que partiellement. Des questions fondamentales se rapportant à la gouvernance, la sécurité, la gestion des ressources et la réconciliation nationale devraient être abordées dans cet accord unique et fort (CSAPR, 2009; www.initiative-paix-tchad.org; Oyamta, 2009).

Ce dialogue national, en combinaison avec le processus initié par l'accord du 13 août 2007 (voir Section 1), devrait aboutir à des changements fondamentaux dans le leadership du Tchad. Tandis que quelques progrès peuvent être enregistrés vers la préparation d'élections libres, équitables et transparentes (voir Section 1), la mise en œuvre d'aspects importants – « démilitarisation, dépolitisation

de l'administration et la réforme de la justice et des forces armées » – n'avance que lentement (Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2009a, p. 1). La disposition du régime actuel d'exécuter ces réformes est sujette à question et les recommandations d'ouvrir un processus de DD&R (désarmement, démobilisation et réintégration)⁸³ sans tenir compte de ces préalables, pourraient aboutir aux mêmes échecs que ceux subis par le Tchad et d'autres pays plus tôt. Au Tchad, l'armée a souvent été considérée comme une salle d'attente avant de rallier des groupes rebelles. Les désertions après l'intégration dans l'armée sont, en plus, souvent provoquées par le manque de perspectives de promotion, vu que les anciens rebelles continuent d'être stigmatisés. Elles doivent aussi être vues dans le contexte d'une loyauté douteuse de brigades entières, vu que des groupes rebelles étaient « intégrés » dans l'armée nationale sans que leurs structures de commandement aient été démantelées.⁸⁴ Afin d'éviter de tels développements, préférence pourrait être accordée à l'option d'une réforme du secteur de sécurité visant la dissolution de l'ensemble des forces armées et la création d'une armée nationale et de forces de l'ordre complètement renouvelées.⁸⁵ Ces forces armées devraient représenter l'ensemble de la population tchadienne et les membres devraient être soumis à un examen minutieux en vue de garantir que des personnes coupables d'abus contre les droits de l'homme ne puissent pas rejoindre l'armée. Le cas du Libéria après 2003 est un bon exemple (cf. ICG, 2009c; Mehler, 2009).

Quant aux aspects régionaux, le CSAPR note que les accords signés entre le Tchad et le Soudan en 2006, 2008 et 2009 incluent des éléments importants (pas d'intervention dans les affaires intérieures, pas d'appui aux groupes armés qui luttent contre les gouvernements respectifs et renonciation au recours à la force). Ces arrangements ne sont cependant pas respectés et les relations entre les deux pays ne se sont pas encore normalisées. De l'avis du CSAPR, le manque de volonté politique en est la cause, vu que les partis belligérants profitent du *statu quo*. Le CSAPR recommande une conférence régionale

⁸³ L'ICG recommande un processus DD&R accompagné d'une commission militaire conjointe en vue de suivre les progrès et résoudre des problèmes qui pourraient surgir (ICG, 2008, p. 36).

⁸⁴ L'exemple de la République démocratique du Congo en est une illustration.

⁸⁵ En dehors d'un commandement renouvelé, un accord de paix avec tous les groupes rebelles et le Soudan, qui est respecté, est évidemment une autre condition préalable, tel que décrit ci-dessus.

impliquant des acteurs de la société civile du Tchad, du Soudan et de la République centrafricaine (RCA), en vue d'améliorer les relations entre les trois pays (CSAPR, 2009; Oyamta, 2009). L'objectif envisagé serait de « se concentrer sur l'élimination des soutiens aux différents groupes armés offerts par le Soudan et le Tchad, l'amélioration de la sécurité et la protection des civils à leurs frontières communes, le contrôle du trafic d'armes et le traitement des conséquences de ce conflit pour la République centrafricaine (RCA) » (ICG, 2008, p. ii). Les chefs traditionnels dans la région transfrontalière devraient en plus être associés au processus de paix, vu que les milices tribales sont une source importante d'insécurité dans l'est du Tchad et ne sont pas contrôlées par le gouvernement (Giroux et al., 2009, p. 16).

Un modèle à suivre?

« Nous n'aurions jamais dû parler d'un projet de développement ». Déclaration de Ron Royal, président d'Esso Tchad, faite aux députés du Bundestag Ute Koczy et Bärbel Kofler, pendant leur séjour au Tchad et au Cameroun, 19–27 janvier 2007 (Horta et al., 2007, p. 11).

Au lieu de servir de projet modèle, dont des futurs projets d'exploitation pétrolière ou de ressources naturelles pourraient tirer des leçons, le cas du Tchad illustre ce que l'industrie extractive devrait éviter ou faire différemment.

L'expérience de l'exploitation pétrolière au Tchad appelle à la conclusion évidente que certaines conditions préalables doivent être réunies, si la richesse pétrolière doit contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement pacifique d'une nation.

Ces leçons ont également été tirées par la Revue des Industries Extractives (RIE) de la Banque Mondiale:

Selon la conclusion principale de la Revue, les industries extractives ne peuvent être le moteur d'une croissance équitable et de la réduction de la pauvreté que si certaines conditions élémentaires sont réunies, *avant* que les richesses pétrolières ou minières soient exploitées. Ces conditions incluent: le respect des droits de l'homme, le consentement des communautés affectées, les capacités

adéquates du gouvernement de faire respecter les lois, suivre et réglementer les secteurs extractifs et la preuve, que le gouvernement et les sociétés s'engagent pour la transparence. Cette conclusion était dérivée principalement des observations de la Revue qui portent sur le manque de « conditions facilitatrices » au Tchad préalablement à la mise en marche du projet d'oléoduc (Gary et Reisch, 2005, p. 6f).

Que le soi-disant projet modèle ait mal tourné n'est pas une surprise. Les conditions existantes au Tchad ont laissé entrevoir qu'un projet de la dimension du projet de développement du bassin pétrolier de Doba et de la construction de l'oléoduc dépassait les capacités du gouvernement. Le peu de respect des droits de l'homme et de l'État de droit, témoigné par le gouvernement, et son autoritarisme interdisait tout espoir d'une distribution équitable de l'aubaine pétrolière et toute confiance dans une volonté politique ferme de s'engager pour un changement social et une bonne gouvernance. L'approche de la Banque Mondiale de redresser ces problèmes de gouvernance « à la va-vite » (Gary et Reisch, 2005, p. 88) n'a pas réussi à réparer cette situation profondément enracinée.

Le rapport de la Banque Mondiale portant sur l'Évaluation de la Performance du Programme (évaluation finale) identifie le manque d'engagement du gouvernement comme la raison principale de l'échec aux termes de l'objectif primordial du projet qui était la réduction de la pauvreté. C'est un point valable, vu que le gouvernement a démontré que ses objectifs étaient « la conservation du pouvoir et le financement des dépenses de sécurité » (IEG, 2009, p. xv) au détriment de l'objectif de sortir le peuple de la pauvreté. La Banque Mondiale aurait dû se rendre compte de cette attitude du gouvernement au préalable et prendre plus au sérieux les groupes de la société civile en suivant leur suggestion d'un moratoire pour assurer une meilleure capacité de gouvernance et de contrôle et pour œuvrer vers un renforcement de l'engagement politique. Tel que les évaluateurs de la Banque Mondiale l'ont noté⁸⁶, l'effet de levier s'est perdu lorsque les recettes pétrolières ont commencé à couler. Cela n'aurait pas dû être une surprise. L'on aurait pu éviter les conséquences

⁸⁶ « Les déclarations fortes du gouvernement tchadien quant à son intention de s'investir et s'engager dans le projet au début du programme sont devenues caduques quand les revenus du pétrole ont commencé à couler » (BM, 2009, p. xvi).

négligentes si l'on avait préalablement mis en place des sauvegardes et des capacités. La planification de la Banque Mondiale concernant ce point était peu réaliste et les défaillances du côté de la Banque Mondiale doublées du manque d'engagement des autorités tchadiennes ont négativement affecté la mise en œuvre.

Les mises en garde de la Revue des Industries Extractives (RIE) se sont matérialisées au Tchad:

Si les progrès d'attirer des investissements dépassent les progrès d'établir les conditions de gouvernance pour des bons résultats de développement, la Banque risque de fomenter le gaspillage des ressources non renouvelables d'un pays et de contribuer à la détérioration de l'environnement, la violence et la réduction de la qualité de la gouvernance. Si en plus les investissements augmentent dans un contexte de mauvaise gouvernance, des réformes seront plus difficiles à réaliser à l'avenir (World Bank Operations Evaluation Department, 2003, p. 13).

En plus des capacités gouvernementales, de normes adéquates doivent être en vigueur pour protéger l'environnement et la population affectée. La seule existence des textes ne suffit pas. Ils doivent être transformés en droit national et être appliqués. Les normes doivent être contrôlées au cours de leur application. L'élaboration d'une étude de base exhaustive est une condition préalable importante à cela. Aucune de ces conditions n'a été remplie quand le développement du bassin de Doba fut initié.

Des groupes de la société civile devraient être impliqués dès le début afin de définir des standards adéquats et d'assurer leur implémentation. Une vaste gamme de principes de bonne conduite corporative est maintenant disponible et la Banque Mondiale a continué de développer ses standards⁸⁷. Néanmoins,

⁸⁷ La Banque Mondiale et la Société Financière Internationale (SFI) ont mis à jour leurs directives en matière d'environnement, de santé et de sécurité (Environmental, Health, and Safety (EHS) guidelines) (SFI, 2007). Des banques privées peuvent souscrire aux Equator Principles (www.equator-principles.com). Sur le plan international, des sociétés peuvent adhérer au Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies qui touche les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption (www.unglobalcompact.org). Il y a en plus les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (OECD Guidelines for multinational enterprises), les Normes des Nations Unies sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme (UN Norms on the responsibilities of transnational corporations and other business enterprises

la société civile nationale, qui représente la population affectée, doit être consultée afin de garantir que ces standards soient utiles dans le contexte spécifique d'un nouveau projet.

La population locale doit en plus être impliquée et adéquatement informée aussitôt que possible. Des réunions périodiques et des contacts faciles entre la population et l'opérateur privé sont nécessaires pour relayer les informations dans la langue des parties concernées. Les sociétés et le gouvernement devraient s'abstenir de promettre des perspectives de développement peu réalistes aux habitants locaux, qui sont dans la plupart des cas extrêmement pauvres.

Quant aux compensations, la population devrait être consultée et associée à la conception de mesures d'atténuation afin de garantir que les compensations en espèces soient investies judicieusement et que les compensations en nature correspondent aux besoins locaux. La population et ses représentants ne devraient pas être considérés comme des adversaires et toutes les parties prenantes devraient coopérer: les organisations de la société civile, le gouvernement et les sociétés, qui projettent d'exploiter les ressources naturelles du pays. Ainsi des conflits, des répressions et des violations des droits de l'homme peuvent être évités.

« On est en train de nous tromper. J'ignore, si c'est l'État qui nous trompe. Les sociétés nous ont promis que le pétrole assurera notre développement, comme aux États Unis, en France – nous avons attendu ce développement, mais à notre grande surprise, ils abattent nos arbres, les routes polluent nos champs et nous vivons dans la poussière, l'état de santé s'aggrave. Il y a beaucoup d'enfants qui meurent, beaucoup de familles pleurent leurs enfants à cause de la pollution de l'environnement ». (Interview des auteurs, villageois à Béro.)

Un système de contrôle transparent et solide doit être mis en place pour garantir que le gouvernement

with regard to human rights) et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (Voluntary principles on security and human rights). L'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) a lancé des travaux visant l'élaboration de normes relatives à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). International Alert a mis au point des « drapeaux rouges » alertant les sociétés aux risques légaux des opérations dans des zones à grands risques et un guide des Conflict-Sensitive Business Practice: Guidance for Extractive Industries (www.international-alert.org). Dans beaucoup de pays africains, l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) gagne en importance.

assume ses responsabilités, notamment en ce qui concerne l'utilisation des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles. Le système devrait non seulement faciliter l'accès du public en général aux informations qui devraient être communiquées en forme compréhensible, mais devrait également comprendre le travail réellement indépendant des institutions de contrôle (qui ne devraient pas dépendre financièrement du gouvernement). Enfin et surtout, les conclusions et les recommandations des institutions de contrôle devraient être prises au sérieux et mises en œuvre. Sinon, les institutions de contrôle devraient être dotées elles-mêmes de mécanismes de sanctions et de l'autorité d'initier des poursuites judiciaires.

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a globalement gagné en importance au cours des dernières années et le Tchad a examiné l'opportunité d'adhérer à l'ITIE, qui permet aux opérateurs privés et au gouvernement de publier les revenus provenant des industries extractives. Le secrétariat international de l'ITIE prévoit que le Tchad pourrait être présenté comme pays candidat à l'ITIE lors de la réunion du conseil d'administration en février 2010 (correspondance courriel des auteurs, Tim Bittiger).⁸⁸ L'ITIE ne se saisit cependant pas les dépenses. Le rôle du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP) serait maintenu et l'exemple du Collège pourrait inspirer d'autres pays à créer des mécanismes de contrôle supplémentaires.

La Banque Mondiale – et d'autres institutions financières telles que la Banque Européenne d'Investissements (BEI) – devraient considérer les leçons amères, tirées du projet d'oléoduc Tchad-Cameroun, comme un avertissement de procéder différemment pour la conception de projets futurs.

La RIE avait recommandé à la Banque Mondiale de ne plus investir dans des grands projets d'infrastructure, notamment dans les secteurs de l'énergie et des industries extractives. Malgré les expériences négatives au Tchad, la Banque Mondiale n'arrive pas à cette conclusion. Vu la perspective que la Banque Mondiale continuera d'investir dans des projets importants d'infrastructure, y compris dans le secteur

⁸⁸ La Délégation de la Commission Européenne au Tchad considère que l'affiliation du Tchad à l'ITIE est une étape importante dans la réforme du secteur pétrolier, qui fait partie du Fonds de Développement Européen. Elle est prête à accorder un appui financier à l'initiative dès qu'elle se sera matérialisée.

des industries extractives, il importe d'appliquer les leçons tirées des expériences au Tchad.

La revue finale du projet, menée par la Banque Mondiale elle-même, admet quelques erreurs commises par la Banque Mondiale, mais ne va pas assez loin, puisqu'elle blâme en premier lieu le gouvernement. Elle justifie l'investissement principalement par l'argument selon lequel le pétrole aurait été exploité plus tôt ou plus tard, mais alors sans les sauvegardes de la Banque Mondiale. L'argument pourrait être valable, mais la n'exonère pas de sa faible performance.

À quel degré le montage initial de la gestion des revenus pétroliers était-il réaliste ? Vu que le gouvernement tchadien était impliqué dans des conflits violents même avant l'initiation du projet pétrolier, l'hypothèse que le gouvernement n'utiliserait pas les nouvelles ressources à des fins de défense semble démesurément optimiste, peut-être même naïve. La Banque Mondiale elle-même en tire la conclusion que des réglementations moins rigides, plus flexibles, auraient été préférables. Les analyses présentées dans ce *brief* démontrent que les institutions financières ne devraient pas appuyer des projets sans qu'il y ait:

des critères se rapportant à la justesse de gouvernance (...) par exemple, la qualité de l'État de droit, l'absence de conflit armé ou d'un risque élevé de voir ce type de conflit survenir, le respect des normes de travail et des droits de l'homme, la reconnaissance et la volonté de protéger les droits des populations autochtones, et la capacité du gouvernement à promouvoir le développement durable par la diversification économique (Gary and Reisch, 2005, p. 6).⁸⁹

Si des institutions financières devaient avoir l'intention de continuer de s'engager dans des projets relatifs aux industries extractives, ayant un impact majeur sur la situation sociale et environnementale d'un pays, leur objectif ne devrait pas seulement être d'atteindre des performances qui dépassent celles des autres. La

⁸⁹ En plus, l'analyse de la Banque Mondiale du conflit régional s'aligne sur la thèse du « débordement » quand elle se réfère aux relations tchado-soudanaises, ce qui ne favorise pas la compréhension des conflits entrelacés et des mobiles du Tchad de préserver le statu quo.

Banque Mondiale et d'autres institutions financières⁹⁰ devraient satisfaire aux standards environnementaux et sociaux les plus rigoureux. Elles devraient également être conscientes que leur engagement peut déclencher ou aggraver des conflits.⁹¹ La décision de ne pas s'engager pourrait en fin de compte être la meilleure option.

Tandis que le pétrole du bassin de Doba coule, le gouvernement tchadien vise à prolonger l'essor pétrolier en exploitant des gisements pétroliers additionnels. Il reste à voir s'il réussira. Mais indépendamment de la question si le filon pétrolier ne fait que commencer ou se terminera bientôt: l'importance de l'amélioration de la gestion dans le secteur pétrolier à tous les niveaux demeure. Les enseignements à tirer du projet pétrolier de Doba pourraient servir de base pour une meilleure performance non seulement dans les nouveaux champs pétroliers opérés par la CNPC, mais aussi dans les futurs projets d'extraction d'uranium et dans tout autre projet futur des industries extractives. Cela nécessiterait une modification des pratiques gouvernementales et des priorités de l'élite au pouvoir, ce qui semble invraisemblable dans le court terme.

⁹⁰ La BEI continue d'être engagée dans le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun mais elle n'a publié aucun commentaire à la suite du désengagement et de l'évaluation finale de la Banque Mondiale. Pour plus d'informations sur les performances de la BEI voir le réseau d'ONGs CounterBalance, qui a reçu la lettre officielle la plus récente de la Banque relative au projet de Doba le 24 octobre 2008 (<<http://www.counterbalance-eib.org/>>).

⁹¹ Le rapport d'évaluation de la performance du programme de la Banque Mondiale fait le lien entre l'aubaine pétrolière et « une reprise des conflits civils et une détérioration de la gouvernance » (IEG, 2009, p. 35).

Annexe

Liste des interviews

Interview des auteurs avec	Position et/ou institution	Lieu	Date en 2009 (juillet)
Antoine Bérilengar	CEFOD	N'Djamena	14
Rimtébaye Nassingar	CPPN	N'Djamena	
Dr. Leopold-Theodor Heldman	Ambassadeur d'Allemagne au Tchad	N'Djamena	
Jean-Robert Moret	Directeur Résident de la Coopération Suisse	N'Djamena	
Patrice Bedounga	ATNV	Moundou	15
Martin Petry	Groupe Ressources pour la Paix	Moundou	
Nadji Nelambaye et représentants des organisations membres	CPPL	Moundou	16
Sylvestre Doumde	Vicaire général, Doba	Doba	17
Arnaud Ngarmian Ngaredjimti	Coordinateur « Bureau d'Études et de Liaison d'Action Caritative et de Développement » (BELACD)		
Masrangar Mbairedoum Lucas	Coordinateur du « comité cinq pour cent », Doba		
Djikolmbaye Joseph	Coordinateur de la radio « La voix du paysan »	Doba	
Dingamadji Alexandre Rodrique	Sociologue	Doba	
Père Georges Maoundodingam et Daoud Teïndouba Bekloum	Justice et Paix	Doba	
Villageois		Béro	18
Villageois et association de jeunes		Komé	
Villageois		Ngalaba	
Villageois		Miandoum	
Baitelsem Betel Esaie	ATADER, ancien membre du « comité cinq pour cent »		19
Représentants d'organisations membres	CADH	N'Djamena	21
Senoussi Mahamat Ali	Conseiller technique auprès de la Banque Commerciale du Chari, ancien Secrétaire Général, Ministère des Finances	N'Djamena	
Pierre-Christophe Chatzisavas	Conseiller, Délégation de la Commission Européenne au Tchad	N'Djamena	22
Djéroukou Nazaïre	SWISSAID	N'Djamena	

Interview des auteurs avec	Position et/ou institution	Lieu	Date en 2009 (juillet)
Tabou Symphorien Ndang	Assistant au Représentant Résident, FMI	N'Djamena	23
Odette Tolmbaye, Mahamat Masri	CNPC	N'Djamena	24
Antoine Bérilengar, Frédéric Mékondo Banhoudel	CEFOD	N'Djamena	
Laguerre Dionro Djérandi (candidat au doctorat) et KhaliAlio (Secrétaire Général)	CRASH (Centre de Recherches en Anthropologie et Sciences Humaines)	N'Djamena	
Dr. Birdjo	Conseiller du Ministre, Ministère des Mines et de la Géologie	N'Djamena	25
Soumaine Adoum	Directeur du Programme « Bonne Gouvernance et Industries Extractives » auprès d'INTERNOM-OXFAM	N'Djamena	27
Edmond Bagde Dingamhoudou	Chargé de Communications, Banque Mondiale	N'Djamena	
Mahamat Kasser Younous, Boukar Michel	SHT	N'Djamena	28
Jacqueline Moudeina	ATPDH	N'Djamena	
Thérèse Mékombé	AF-JT	N'Djamena	
	Conseiller du Premier Ministre	N'Djamena	
Delphine Djiraibé	CSAPR, PILC	N'Djamena	29
Kanayo Djetodjide Fidèle	Représentant des ONG, engagées dans le développement, au CCSRP	N'Djamena	
Allatah Ngariban	Université Populaire	N'Djamena	21 septembre
Dr. Matthias Basedau	Institut d'Affaires Africaines, GIGA (Institut allemand d'Études globales et régionales)		19 mai
Remadji Hoinathy	Candidat au doctorat, Université Martin Luther, Halle-Wittenberg		26 juin
Martin Zint	Ancien coordonnateur de l'AG Erdöl Tschad-Kamerun		3 septembre
Axel Mueller	Assistant chargé d'affaires des industries extractives (Association pour l'Assistance au Développement – AGEH)		27 novembre
Tim Bittiger	Directeur Régional pour l'Afrique francophone (EITI -Initiative sur la Transparence des Industries Extractives)		30 novembre

Références

Bibliographie

- AG Erdölprojekt-Tschad-Kamerun. 2003. "Das Tschad-Kamerun-Öl- und Pipeline-Projekt. Öl – Macht – Armut!" AG Tschad.
- ai. Voir: Amnesty International.
- Amnesty International. 1997. "Extrajudicial Executions/ Fears for Safety. At least 80 people killed in Moundou, others arrested." London: Amnesty International, November.
- Amnesty International. 1998. "Extrajudicial Executions/ Fears for Safety. At least 100 people killed, including Mbaïnaïbeye Gaston, chief of Goré district, Peurbo Michel, chief of Tané village, Djemadje René Paul, chief of Karwa village, Begoto Paul, chief of Talade village, Bekain Joseph, chief of Holo village, Bemadji Cheflengar, chief of Ngaranda village, Mbaïyom François, chief of Loroum village, Mbaïndoul, representative of Nangnda village, Reoudoum Isaac, chief of Kaïra II village, Mbaïkounda Ozias, chief of Kaïra I village." London: Amnesty International, 19 March.
- Amnesty International. 2005. "Contracting out of Human Rights. The Chad-Cameroon pipeline project." London: Amnesty International.
- Amnesty International. 2008. "Double Misfortune. Deepening Human Rights Crisis in Chad." London: Amnesty International.
- APLFT. Voir: Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad.
- Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad. 2008. "Rapport Circonstancie sur les Évènements des 2 & 3 Février 2008 et ses Conséquences à N'Djaména." N'Djaména: APLFT.
- Ayangafac, Chrysantus. 2009. "Resolving the Chadian Political Epilepsy: An Assessment of Intervention Efforts." Situation Report. Cape Town: Institute for Security Studies.
- Bakara Declaration, 2009. "Declaration de Bakara. A l'issue de l'atelier de reflexion et de formation sur l'exploitation de l'uranium tenu a Bakara au Tchad, du 14 et 18 septembre 2009." Available at <www.erdoel-tschad.de>.
- Banhoudel, Mékondo Frédéric. 2008a. "Cas du Tchad: Peut-on éviter la malédiction pétrolière?" *Tchad et Culture*, No. 261-262. N'Djaména, 26 February. Available at <<http://www.cefod.org/spip.php?article1752>>.
- Banhoudel, Mékondo Frédéric. 2008b. "Geoffrey H. Bergen, Représentant résident de la Banque mondiale au Tchad: «Il y a des efforts à fournir.»" *Tchad et Culture*, No. 261-262. N'Djaména, 26 February. Available at <<http://www.cefod.org/spip.php?article1751>>.
- Banhoudel, Mékondo Frédéric. 2008c. "Exécution des marchés publics: un total cafouillis." *Tchad et Culture*, No. 261-262. N'Djaména, 26 February. Available at <<http://www.cefod.org/spip.php?article1744>>.
- Bank Information Center. 2009. "One of the most controversial World Bank projects ever, this \$4.2 billion pipeline fails to beat the 'resource curse'." Last updated 14 December. Available at <<http://www.bicusa.org/EN/Project.26.aspx>>.
- Banque Mondiale. 2000. "Project Appraisal Document on Proposed International Bank for Reconstruction and Development Loans in Amounts of US \$39.5 million to the Republic of Chad and US \$53.4 million to the Republic of Cameroon and on Proposed International Finance Corporation Loans in Amounts of US \$100 million in A-Loans and up to US \$300 million in B-Loans to the Chad Oil Transportation Company, S.A. and Cameroon Oil Transportation Company, S.A. for a Petroleum Development and Pipeline Project." Washington, DC: Energy Team/AFC07 Africa Regional Office, World Bank. Oil, Gas and Chemicals International Finance Corporation, 13 April.
- Banque Mondiale. 2006. "Chad-Cameroon Petroleum Development and Pipeline Project: Overview." *Report No. 36569-TD*. Washington, DC: World Bank, December.
- Banque Mondiale. Inspection Panel. 2002. "Chad: Chad Cameroon Petroleum Development and Pipeline Project (Ln.4558-CD); Management of the Petroleum Economy Project (Cr.3316-CD); Petroleum Sector Management Capacity Building Project (Cr.33730CD). Inspection Panel Investigation Report." Washington, DC: World Bank, 23 July.
- Banque Mondiale. Operations Evaluation Department. 2003. "Evaluation of the World Bank Group's Activities in Extractive Industries, Factoring in Governance." Washington, DC: World Bank.
- Banzhaf, M., F. Reounodji, and W. Tchaouna. 2005. "Vers la sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad: Enjeux et éléments de réponse." MAE-IRAM-Ministère de l'Elevage. Available at <www.iram-fr.org/pdf-publications/362.pdf>.

- Basedau, Matthias. 2005. "Context Matters – Rethinking the Resource Curse in Sub-Saharan Africa." *Working Papers, Global and Area Studies*. No. 1. Hamburg: German Overseas Institute (DÜI). Responsible Unit: Institute of African Affairs, May.
- Basedau, Matthias. 2006. "Politische Krise und Erdöl im Tschad – ein "Modell "am Ende?" *GIGA Focus*. Hamburg: German Institute of Global and Area Studies.
- Bass, Susan, Seth Parikh Parikh, Roman Czebiniak, and Meg Filbey. 2003. "Prior Informed Consent and Mining: Promoting the Sustainable Development of Local Communities." Washington, DC: Environmental Law Institute. Available at <http://www.elistore.org/reports_detail.asp?ID=10965&topic=Mining>.
- Behrends, Andrea. 2007. "The Darfur Conflict and the Chad/Sudan border - regional context and local re-configurations." *Sociologus*, No. 57, Vol. 1, p. 99–131.
- Behrends, Andrea. 2008a. "Fighting for oil when there is no oil yet: The Darfur-Chad border." *Focaal*, No. 52, p. 39–56.
- Behrends, Andrea. 2008b. "Neither nomads versus settlers nor ethnic conflicts. The long history of changing alliances and politicized groups on the Chad/Sudan border." *Orientwissenschaftliche Hefte*, No. 26, p. 25–70.
- Berg, Patrick. 2008. "Konfliktdynamik im Länderdreieck Sudan, Tschad und Zentralafrikanische Republik." *Studien zur länderbezogenen Konfliktanalyse*. Bonn: Friedrich Ebert Stiftung.
- Berg, Patrick. 2009. "Transcending the Physical Space of Conflict: The International Discourse of Crisis Intervention in Chad." Paper presented at the European Conference on African Studies 2009. Leipzig/ Germany, 4–7 June.
- BGR. Voir: Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe.
- BIC. Voir: Bank Information Center.
- BM. Voir: Banque Mondiale.
- Boege, Volker, Christopher Fitzpatrick, Willem Jaspers and Wolf-Christian Paes. 2006. "Who's Minding the Store? The Business of Private, Public and Civil Actors in Zones of Conflict." *brief 32*, Bonn: BICC.
- Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe. 2009. "Deposits, Resources and Availability of Energy Resources 2009." Study of the Federal Institute for Geosciences and Resources. 18 June. Available via <<http://www.bgr.bund.de/>>.
- Central Intelligence Agency. 2009. *The World Factbook 2009*. Washington, DC: Central Intelligence Agency.
- CIA. Voir: Central Intelligence Agency.
- CICID. Voir: Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement.
- Collectif pour la Réflexion et l'Exploitation des Minéraux au Mayo Kebbi Ouest. 2009. Presentations given on the occasion of a regional uranium workshop. N'Djaména. 14–18 September.
- Collier, Paul and Anke Hoeffler. 2004. "Greed and Grievance in Civil War." *Oxford Economic Paper*. Oxford: Oxford University Press.
- Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement. 2008. "Ressources minérales et développement en Afrique." *Document d'orientation stratégique*. Paris: CESMAT, mai. Available at <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/IMG/pdf/618_Ressources_minerales_DOS.pdf>.
- Commission d'Enquête. 2008. "Rapport de La Commission d'Enquête sur les événements survenus en République du Tchad du 28 Janvier au 8 Février 2008 et leurs conséquences." International Federation for Human Rights. Available at <<http://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapportcommissiondenquete.pdf>>.
- Commission Permanente Pétrole Locale. 2009. "Deversement accidentel d'hydrocarbures à Komé 5." Moundou: CPPL, 19 October.
- Commission Permanente Pétrole N'Djaména. 2009. "Les sirènes de l'or noir de Koudalwa: Etude d'impact environnemental." With Justice and Peace Commission. N'Djaména, August.
- Conseil de Sécurité des Nations Unies. 2006. "Letter dated 14 February 2006 from the Chargé d'affaires a.i. of the Permanent Mission of the Libyan Arab Jamahiriya to the United Nations addressed to the President of the Security Council." 15 February. S/2006/103.
- Conseil de Sécurité des Nations Unies. 2009a. "Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad." 14 octobre. S/2009/535.
- Conseil de Sécurité des Nations Unies. 2009b. "Résolution 1881 (2009) Adopté par le Conseil de

- sécurité à sa 6175e séance, le 30 juillet 2009." 30 juillet. S/RES/1881.
- Conseil de Sécurité des Nations Unies. 2009c. "Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic and Chad." 14 April. S/2009/199.
- CPPL. Voir: Commission Permanente Pétrole Locale.
- CPPN. Voir: Commission Permanente Pétrole N'Djaména.
- CREMP/MKO. Voir: Collectif pour la Réflexion et l'Exploitation des Minerais au Mayo Kebbi Ouest.
- Debos, Marielle. 2008. "Fluid Loyalties in a regional crisis: Chadian 'Ex-liberators' in the Central African Republic." *African Affairs*, No. 107, Vol. 427, pp. 225–241.
- Djiraibe, Delphine, Korinna Horta, and Samuel Nguiffo. 2004. "Access to Justice from Local Village to Global Boardroom: An Experience in International Accountability. The World Bank Inspection Panel and the Chad-Cameroon Oil and Pipeline Project." *Report*. N'Djanema, Cameroon, Washington, DC: Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme, Centre pour l'Environnement at le Développement, Environmental Defense, September.
- Drechsler, Wolfgang. 2009. "Peking spendiert Milliarden." *Tagesspiegel*. 9 November.
- Dunning, Thad. 2005. "Resource Dependence, Economic Performance and Political Stability." *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 49, No. 4.
- ECMG. Voir: Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale.
- Economist Intelligence Unit. 2009a. "Country Report March 2009."
- Economist Intelligence Unit. 2009b. "Country Report June 2009."
- EDF. Voir: Environmental Defense Fund.
- EIB. Voir: European Investment Bank.
- European Investment Bank. 2008. "Letter to counter balance campaign." Berghorst (Head of Division), Sterlin BalenCiaga (Senior Communication Officer), Civil Society Unit. Luxembourg: EIB Communication Department, 24 October.
- EIU. Voir: Economist Intelligence Unit.
- Environmental Defense Fund. 2008. "EDF-World Bank Workshop on the Chad-Cameroon Oil & Pipeline Project." New York: EDF, 10 October.
- Esso. Voir: Esso Exploration and Production Chad, Inc.
- Esso Exploration and Production Chad, Inc.. No date. "Environmental Assessment - Executive Summary & Update. Chapter 9 - Public Consultation Process and Results." Available at <http://www.esso.com/Chad-English/PA/Newsroom/TD_Documentation_Assessment.asp>.
- Esso Exploration and Production Chad, Inc.. No date. "General Oil Spill Response Plan." Available at <http://www.esso.com/Chad-English/PA/Newsroom/TD_Documentation_General.asp>.
- Esso Exploration and Production Chad, Inc.. 2008. "Project Update No. 24. Mid-Year Report 2008." Available at <http://www.esso.com/Chad-English/PA/Files/24_allchapters.pdf>.
- European Union. European security and defence policy. 2009. "EU Military Operation in Eastern Chad and North Eastern Central African Republic (EUFOR Tchad/RCA)." Available at <<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=1366&lang=en>>.
- ExxonMobil. 2008. "2008 Corporate Citizenship Report." Available at <http://www.exxonmobil.com/Corporate/Imports/ccr2008/community_ccr.aspx>.
- Fearon, James D. 2005. "Primary Commodity Exports and Civil War." *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 49, No. 4, pp. 483–507
- Fearon, James D. and David D. Laitin. 2003. "Ethnicity, Insurgency and civil War." *American Political Science Review* 97, No.1, pp. 75–90.
- FMI. Voir: Fonds Monétaire International.
- Fonds Monétaire International. 2009a. "Chad: Selected Issues." *Staff Country Report*. Washington, DC: IMF, February.
- Fonds Monétaire International. 2009b. "Tchad: Programme de référence: Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique." Washington, DC: FMI, 22 juin.
- Franke, Volker, Aimée Hampel-Milagrosa and Jolien Schure. 2007. "In Control of Natural Wealth? Governing the resource-conflict dynamic." Research Paper. Bonn: BICC, December.

- FriEnt. 2008. "Bericht vom FriEnt-Rundtisch Tschad/ Sudan am 8. Dezember 2008." Contribution of Prof. Xuewu Gu, University of Bochum. 8 December. Available at: <<http://www.frient.de/aktuelles/detail.asp?id=434>>.
- Gary, Ian and Terry Lynn Karl. 2003. "Bottom of the Barrel: Africa's Oil Boom and the Poor." *Report*. Baltimore: Catholic Relief Services, June.
- Gary, Ian and Nikki Reisch. 2005. "Chad's Oil: Miracle or Mirage. Following the money in Africa's Newest Petro-State." *Report*. Catholic Relief Services and Bank Information Center.
- GIC. Voir: Groupe International Consultatif.
- Giroux, Jennifer, David Lanz, and Damiano Sguaitamatti. 2009. "The Tormented Triangle: the Regionalisation of conflict in Sudan, Chad and the Central African Republic." *Crisis States Working Papers Series No. 2*. London: Crisis States Research Centre.
- Gouvernement du Tchad. 1995. "Loi n°011/PR/1995 du 20 juin 1995 portant Code Minier." N'Djaména: Gouvernement du Tchad.
- Gouvernement du Tchad. 1999. "Loi n°001/PR/99 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers." N'Djaména: Gouvernement du Tchad.
- Gouvernement du Tchad. 2006. "Loi n°002/PR/06 du 11 janvier 2006 portant amendement de la Loi n°001/PR/99 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers et la Loi n°016/PR/2000 du 18 Août 2000 portant modification de la Loi n°001/PR/99 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers." N'Djaména: Gouvernement du Tchad.
- Gouvernement du Tchad. Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan. 2006. "Tchad. Profil de pauvreté." *Final report ECOSIT II* (Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad. N'Djanéma: Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, November.
- Gouvernement de la France. Ministère de Défense. 2009. "Les éléments français au Tchad (EFT)." Available at <http://www.ambafrance-td.org/article.php?id_article=345>.
- GRAMP-TC. Voir: Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad-Cameroun.
- Groupe d'experts des Nations Unies sur le Soudan. 2009. "Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan, établi en application du paragraphe 2 de la résolution 1841 (2008) du Conseil de sécurité." S/2009/562. 29 octobre.
- Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale. 2001. "Report of the External Compliance Monitoring Group Chad Export Project. Third Site Visit, October. Chad Export Project. Cameroon Petroleum Environment Capacity Enhancement Project. Chad Petroleum Sector Management." Genova: D'Appolonia S.p.A.
- Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale. 2002. "Report of the External Compliance Monitoring Group Chad Export Project. Fourth Site Visit. January. Chad Export Project. Cameroon Petroleum Environment Capacity Enhancement Project. Chad Petroleum Sector Management." Genova: D'Appolonia S.p.A.
- Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale. 2005. "Projet de Développement Pétrolier Tchad Cameroun. Projet de renforcement des capacités de gestion environnementale dans le secteur pétrolier, Cameroun. Projet de renforcement des capacités du secteur pétrolier, Tchad. Seconde visite postérieure à l'achèvement du projet. Novembre 2005." Genève: D'Appolonia, Décembre 2005.
- Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale. 2007. "Report of the External Compliance Monitoring Group Chad Export Project. Third site visit—post-project completion. February 2007." Genova: D'Appolonia S.p.A.
- Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale. 2009. "Report of the External Compliance Monitoring Group Chad Export Project. Site visit: April - May. Chad. Cameroon." Genova: D'Appolonia S.p.A.
- Groupe International Consultatif. 2001. "Rapport de Mission au Tchad et au Cameroun du 19 juillet au 3 août 2001." Montréal: GIC, 28 septembre.
- Groupe International Consultatif. 2002. "Report of Visit to Cameroon and Chad October 15 to November 4, 2002." Montreal: IAG, 11 December.
- Groupe International Consultatif. 2005. "Rapport de Mission au Tchad et au Cameroun du 25

- Septembre au 18 Octobre 2005". Montréal: GIC, 24 novembre.
- Groupe International Consultatif. 2006. "Report of Mission 11 to Chad, September 25 - October 14, 2006." Montreal: IAG, 28 November.
- Groupe International Consultatif. 2008. "Report of Mission 13 to Chad and Cameroon, November 11–December 1, 2007." Montreal: IAG, 14 January.
- Groupe International Consultatif. 2009a. "Rapport de Mission au Tchad et au Cameroun du 11 au 31 janvier, 2009." Montréal: GIC, 12 mars.
- Groupe International Consultatif. 2009b. *Rapport final*. Montréal: GIC, 3 septembre.
- Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad–Cameroun. 2002. "Déchets à ciel ouvert dans la zone pétrolifère." *Rapport de suivi N° 002/02*. N'Djaména: GRAMP-TC, novembre.
- Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad–Cameroun. 2003. "Pollutions et situation des villages enclavés: les questions en suspens et défis à relever." *Rapport de suivi N° 003/04*. N'Djaména: GRAMP-TC, novembre.
- Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad–Cameroun. 2004a. "Situations de non-conformité sociale et environnementale. Phase de construction du Projet d'Exploitation Tchadien." *Rapport de recherches N° 002/04*. N'Djaména: GRAMP-TC, mars.
- Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad–Cameroun. 2004b. "Lettre de Transparence." Observatoire de la Gestion des Revenus Pétroliers (OGRP). N° 000. N'Djaména: GRAMP-TC, août.
- Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad–Cameroun. 2005. "Les activités des compagnies pétrolières dans les bassins de Doba et Doséo. Bis repetita des erreurs du passé." *Rapport de suivi N° 007/05*. N'Djaména: GRAMP-TC, juin.
- Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad–Cameroun. 2008. "Forum Bilan de la société civile sur les 5% alloués à la région productrice du Logone Oriental 2-3 Septembre." *Rapport de synthèse*. N'Djaména: GRAMP-TC, 15 octobre.
- Guesnet, Lena and Jolien Schure. 2009a. "Natural Resources in Côte d'Ivoire: Fostering Crisis or Peace? The Cocoa, Diamond, Gold and Oil Sectors." *brief 40*, Bonn: BICC, November.
- Guesnet, Lena, Wolf-Christian Paes and Jolien Schure, eds.. 2009b. "Digging for Peace. Private Companies and Emerging Economies in Zones of Conflict." *brief 38*, Bonn: BICC, April.
- Handy, Paul-Simon. 2009. "Tschad-Sudan-Zentralafrikanische Republik. Innen- und regionalpolitische Perspektiven eines Konfliktsystems." In Walter Feichtinger and Gerald Hainzl, ed. *Krisenmanagement in Afrika. Erwartungen – Möglichkeiten – Grenzen.* *Internationale Sicherheit und Konfliktmanagement*. Schriftenreihe des Instituts für Friedenssicherung und Konfliktmanagement (IFK). Band 3. Böhlau Verlag. Wien, Köln, Weimar, p. 73–83.
- Herb, Michael. 2003. "No Representation without Taxation? Rents, development and democracy." *Comparative Politics*, Vol. 37, No. 3, April. pp. 297–316.
- Horta, Korinna. 2003. "The Chad/Cameroon Oil & Pipeline Project - Reaching a Critical Milestone." *Environmental Defense*, January. Available at <<http://www.wrm.org.uy/countries/Cameroon/Horta.html>>.
- Horta, Korinna, Samuel Nguiffo and Delphine Djiraibe. 1999. "The Chad Cameroon Oil and Pipeline Project: Putting People and the Environment at Risk." *Report*. Association Tchadienne pour la Promotion et la Defense des Droits de l'Homme, Centre pour l'Environnement et le Developpement, and Environmental Defense Fund.
- Horta, Korinna, Samuel Nguiffo and Delphine Djiraibe. 2007. "The Chad-Cameroon Oil & Pipeline Project. A project non-completion report." Association Tchadienne pour la Promotion et la Defense des Droits de l'Homme, Centre pour l'Environnement et le Developpement, and Environmental Defense Fund.
- HRW. Voir: Human Rights Watch.
- Human Rights Watch. 2005. "Chad: The Victims of Hissène Habré Still Awaiting Justice." 11 July. Available at <<http://www.hrw.org/en/node/11642/section/5>>.

- Human Rights Watch. 2009a. "The Case against Hissène Habré, an "African Pinochet" ". Case Summary. 11 February. Available at <<http://www.hrw.org/en/news/2009/02/11/case-against-hiss-ne-habr-african-pinochet>>.
- Human Rights Watch. 2009b. *World Report*. Washington, DC: HRW.
- ICG. Voir: International Crisis Group.
- IDA. Voir: International Development Association.
- IEG. Voir: Independent Evaluation Group.
- IFC. Voir: International Finance Corporation.
- Independent Evaluation Group. 2009. "The World Bank Group Program of Support for the Chad Cameroon Petroleum Development and Pipeline Construction. Program Assessment Report [CHAD (WB LOAN 4558-CD; IDA CREDITS 3373-CD and 3316-CD; IFC LOAN 4338), CAMEROON (WB LOAN 7020-CM; IDA CREDIT 3372-CM; IFC LOAN 4338), CHAD, IFC ADVISORY SERVICES (537745, 534603, 533974)]." Report No. 50315. Washington, DC: World Bank Group, 20 November.
- International Alert. No date. "Conflict Sensitivity for Multinational Companies." Available at <http://www.international-alert.org/peace_and_economy/index.php?t=1>.
- International Crisis Group. 2006. "Tchad: Vers le Retour de la Guerre?" *Africa Report* No. 111. Nairobi/Brussels, 1 June.
- International Crisis Group. 2008. "Tchad: Un nouveau cadre de résolution du conflit." *Rapport Afrique* N°144, 24 septembre.
- International Crisis Group. 2009a. "Chad: Powder Keg in the East." *Africa Report* No.149. Nairobi/Brussels, 15 April.
- International Crisis Group. 2009b. "Tchad: sortir du piège pétrolier". *Rapport Afrique* N° 65. Nairobi/Bruxelles, 26 août.
- International Crisis Group. 2009c. "Liberia: Uneven Progress in Security Sector Reform." *Africa Report* No148. Nairobi/Brussels, 13 January.
- International Development Association. 2000a. "Development Credit Agreement. (Management of the Petroleum Economy Project) between Republic of Chad and International Development Association. Credit number 3316 CD." 20 March.
- International Development Association. 2000b. "Development Credit Agreement (Petroleum Sector Management Capacity-Building Project) between Republic Of Chad and International Development Association. Credit Number 3373 CD." 7 July.
- International Federation for Human Rights. 2009. "Observatory for the Protection of Human Rights Defenders Annual Report 2009 – Chad." 18 June. Available at <<http://www.unhcr.org/refworld/docid/4a5f3009c.html>>
- International Finance Corporation. 2007. "Environmental, Health, and Safety Guidelines." Available at <<http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/EnvironmentalGuidelines>>.
- Keaten, Jamey. 2008. "Official: French helped Chad's Army." *Associated Press*, 14 February. Available at <<http://www.sfgate.com/cgi-bin/article.cgi?f=/n/a/2008/02/14/international/i040759S30.DTL&type=politics>>.
- Keenan, Jeremy. 2008. "Resource Exploitation, Repression and Resistance in the Sahara-Sahel: The Rise of the Rentier State in Algeria, Chad and Niger." In Kenneth Omeje, ed. *Extractive Economies and Conflicts in the Global South. Multi-Regional Perspectives on Rentier Politics*. Ashgate.
- Koczy, Ute. 2007. "Report of information trip to Chad and Cameroon." 16–26 January. Available at <http://www.ute-koczy.de/cms/default/dok/177/177021.report_of_information_trip_to_chad_and_c.html>.
- Le Bec, Christophe. 2009. "Tchad: Un trésor sous surveillance." *Jeune Afrique*, 25 November. Available at <www.jeuneafrique.com/Articleimp_ARTJAJA_2549p046-047.xml0_>.
- Leonard, Lori. 2003. "Possible illnesses: assessing the health impacts of the Chad Pipeline Project." *Bulletin of the World Health Organization*. No. 81, Vol. 6, p. 427–433.
- Leonard, Lori. 2007. "Land, labor, and livelihood: Charting the effects of the pipeline project in Chad on the health of populations." *Jointly Sponsored Noon Seminar Series. Hopkins Population Center and the Department of Population & Family Health Sciences*. Available at <http://web.jhu.edu/popcenter/Web_Seminar_Supplements/LLeonard_2007>.
- Lewis, J. A. C. 2009. "Chad army crushes rebel advance." *Jane's Defence Weekly*, 20 May.

- Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme. 2008. "Quand le pays sombre dans le chaos: Rapport sur les droits humains suite aux événements des 02 et 03 février 2008 à N'Djaména et leurs conséquences." *Report*. N'Djaména: LTDH.
- LTDH. Voir: Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme.
- Mampaey, Luc. 2008. "Commerce d'armement triangulaire Belgique-France-Tchad. Limites et lacunes de la réglementation belge et européenne." Note d'Analyse. Bruxelles: GRIP. Available at <www.grip.org/bdg/pdf/g0951.pdf>.
- Marchal, Roland. 2006. "Chad/Darfur. How Two Crises Merge." *Review of African Political Economy*, No. 109/2006, p. 467–482.
- Mehler, Andreas. 2009. "The Production of Insecurity by African Security Forces: Insights from Liberia and the Central African Republic." *GIGA Working Papers*. GIGA Research Programme: Violence and Security, No. 114, November.
- Mining Journal Chad. 2009. "Mining Journal special publication – Chad." London, November.
- Mobbs, Philip M. 2008. "The Mineral Industry of Chad." In US Geological Survey. *U.S. Geological Survey – Minerals Information*. 2008 Minerals Yearbook. Reston, VA: US Geological Survey. Available at <<http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/2008/myb3-2008-cd.pdf>>.
- Morgenrath, Birgit. 2009. "Pipeline for the people? Bilanz des Erdölprojektes Tschad/Kamerun. Vor 20 Jahren hatten Exxon und die tschadische Regierung die erste Vereinbarung zur Prospektion unterschrieben." Publik Forum, Februar.
- Ndjénodji, Frédéric Mbaïdedji. 2009a. "Heureux qui comme les députés tchadiens..." *Tchad et Culture*, No. 276, avril, p. 2–3.
- _____. 2009b. "Dossier: Le bassin pétrolier de Bongor." *Tchad et Culture*, No. 276, avril, p. 11–18.
- Nguiffo, S. und S. Breitkopf. 2001. "Broken Promises. The Chad Cameroon Pipeline Project; Profit at Any Cost?" *Report*. Amsterdam, Yaoundé: Center for Environment and Development and Friends of the Earth International.
- Oyamta, Baldal Valentin. 2009. "Das umfassende Engagement der EU in der Region – kurzfristige Stabilisierung oder langfristige Perspektive?" 6. FriEnt Rundtisch Tschad-Sudan. Anlage zum Protokoll. Available via <www.erdoel-tschad.de>.
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques. 2009. pas de titre. Comité des Droits de l'Homme. 30 juillet. Version avancée, pas éditée.
- Pearmain, Thomas. 2006. "Chad Chooses China; Future of Chad's Energy Sector Likely to Change Dramatically." *Global Insight Daily Analysis*. University of Alberta, China Institute, 9 August. Available at <<http://www.uofaweb.ualberta.ca/chinainstitute/nav03.cfm?nav03=48872&nav02=43782&nav01=43092>>.
- Pegg, Scott. 2009. "Chronicle of a death foretold: the collapse of the Chad-Cameroon Pipeline Project." Briefing. *African Affairs*, No. 108, Vol. 431, p. 311–320.
- Petry, Martin, Naygotimti Bambé and Mireille Liebermann. 2005. *Le pétrole du Tchad: rêve ou cauchemar pour les populations?* Paris: Karthala.
- Polgreen, Lydia. 2008. "World Bank Ends Effort to Help Chad Ease Poverty." *New York Times*, 10 September. Available at <<http://www.nytimes.com/2008/09/11/world/africa/11chad.html>>.
- Revue des Industries Extractives. 2003. "Vers un nouvel équilibre. La revue des industries extractives." Washington, DC: Banque mondiale.
- Ross, Michael L. 2001. "Does Oil Hinder Democracy?" *World Politics* No. 53, p. 325–361.
- Ross, Michael L. 2004. "What Do We Know About Natural Resources and Civil War?" *Journal of Peace Research*, Vol. 41, No. 3. London: Sage Publications.
- Schure, Jolien. 2007. "Governing the Gift of Nature. Resource Conflict Monitor: The Links between Governance, Conflict and Natural Resources." Concept Paper. Bonn: BICC, June.
- Schwartz, Brendan and Valery Nodem. 2009. "A Humanitarian Disaster in the Making Along the Chad-Cameroon Oil Pipeline -- Who's Watching?" 2 December. Available at <<http://www.alternet.org/story/144303/>>.
- SHT Magazine. 2008. "Dossier: CIOME Conference." No. 000, août.
- Small Arms Survey. 2007. "A Widening War around Sudan: The Proliferation of Armed Groups in the Central African Republic." *Small Arms Survey HSBA Sudan Issue Briefs*, No. 5. Geneva: SAS. Available at <http://www.smallarmssurvey.org/files/portal/spotlight/sudan/Sudan_pdf/sudan%20issue%20brief%20jan%2007.pdf>.

- Snyder, Richard and Ravi Bhavnani. 2005. "Diamonds, Blood and Taxes: A Revenue-centered Framework for explaining political order." *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 49, No. 4.
- Soares de Oliveira, Ricardo. 2007. *Oil and Politics in the Gulf of Guinea*. London: C. Hurst & Co. Ltd.
- Stevens, Paul. 2003. "Resource Impact: A Curse or a Blessing?" Draft working paper. Dundee: Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy. University of Dundee, 22 April.
- Styan, David. 2008. "Hanging Chad. Rebels, oil and intervention." *Jane's Intelligence Review*, Vol. 20, No. 2, pp.14–17.
- Torbo Djarma, Oumar. 2008. "Présentation du secteur des hydrocarbures du Tchad." Présentation, CIOE 2008: Chad International Oil, Mining and Energy Conference, 8–10 octobre.
- Tubiana, Jérôme. 2008. "The Chad-Sudan Proxy War and the 'Darfurization' of Chad: Myth and Reality." *Report*. Geneva: Small Arms Survey.
- Tull, Denis M. 2008. "The Chad Crisis and Operation EUFOR Chad/CAR." *SWP Comments*. Berlin: SWP.
- UNDP. Voir: United Nations Development Programme.
- UNICEF. Voir: United Nations Children's Fund.
- United Nations Children's Fund. 2009. "The State of the World's Children 2009. Maternal and Newborn Health." *Report*. New York: UNICEF.
- United Nations Development Programme. 2008. *Human Development Report 2008. Fighting climate change: Human solidarity in a divided world*. Basingstoke: Palgrave/ Macmillan.
- United Nations Development Programme. 2009. "Chad: The Human Development Index - going beyond income." In *ibid. Human Development Report 2009. Overcoming barriers: Human mobility and development*. Basingstoke: Palgrave/ Macmillan.
- US State Department. 2009. "Background Note: Chad." Washington, DC: Bureau of African Affairs, July. Available at <<http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/37992.htm>>.
- Verschave, François-Xavier. 1999. *Noir silence: qui arrêtera la Françafrique?* Paris: Les Arènes.
- Wane, Waly. 2008. "Public Health in Chad: Connecting Spending and Results." *Research Brief*. Washington, DC: World Bank. Human Development and Public Services Research.
- Wezeman, Pieter D. 2009. "Arms Flows To The Conflict In Chad." SIPRI background paper. Stockholm: SIPRI.
- WHO. Voir: World Health Organization.
- WISE. 2008. "Mined U. Financing of new uranium mines." *Report*. Amsterdam: WISE.
- World Health Organization, United Nations Joint Programme on HIV/AIDS. 2008. "Chad. Epidemiological Country Profile on HIV and AIDS." Available at <http://apps.who.int/globalatlas/predefinedReports/EFS2008/short/EFSCountryProfiles2008_TD.pdf>.
- Wurthmann, Geerd. 2006. "Ways of Using the African Oil Boom for Sustainable Development." *Economic Research Working Paper Series*, No 84, African Development Bank, March. Available at <<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/00806226-EN-ERWP-84.PDF>>.
- Yates, Douglas A. 1996. "The Rentier State in Africa – Oil Rent Dependency and Neocolonialism in the Republic of Gabon." *Africa World Press*. Asmara.
- Yérém Seck, Cheikh. 2009a. "Où va l'argent du pétrole?" *Jeune Afrique*. 11 juin. Available at <http://www.jeuneafrique.com/article.php?idarticle=ARTJAJA2525p038-040.xml0&pmv_nid=2>.
- Yérém Seck, Cheikh. 2009b. "Idriss Déby Itno: «Je ne suis ni un tueur ni un dictateur»." *Jeune Afrique*, 20 juillet.
- Zint, Martin. 2004. "Konfliktstoff Öl: Das Tschad-Kamerun-Erdöl- und Pipeline-Projekt." Presentation on the occasion of a topic evening on energy, power, and development of the Eine-Welt-Forum, Bonn, 23 September. Available at <http://www.ewfbonn.de/dokumente/konfliktstoff_oel_1.pdf>.

Journaux/Articles des auteurs anonymes et communiqués de presse

- AFP. Voir: Agence France-Presse.
- Agence France-Presse. 2008. "Tchad: la France reconnaît avoir acheminé des munitions libyennes." 14 février.
- Agence France-Presse. 2009a. "Rebels pick new leader to head unified group." 24 January.
- Agence France-Presse. 2009b. "Darfur group says it took three hostages to pressure France." 26 November.
- Agence France-Presse. 2009c. "Accord sur la tenue des législatives en 2010." 4 décembre.
- Banque Mondiale. 2000b. "World Bank Group Approves Support for Chad-Cameroon Petroleum Development and Pipeline Project." Press Release. 6 June.
- Banque Mondiale. 2008. "World Bank Statement on Chad-Cameroon Pipeline." Press Release, No. 2009/073/AFR. 9 September. Available at <<http://go.worldbank.org/LNOXOH2W50>>.
- Bayart, Jean-François. 2008. "Au Tchad, l'Eufor est désormais associée à un processus de liquidation de l'opposition démocrate." Chat sur Le Monde page d'accueil, 16 février. <http://www.lemonde.fr/afrique/chat/2008/02/14/tchad-le-retour-de-l-interventionisme-francais-en-afrique_1011246_3212.html>.
- BBC. Voir: British Broadcasting Corporation.
- British Broadcasting Corporation. 2009. "Chad pipeline threatens villages." 9 October. BBC Press Release. Available at <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8298525.stm>>.
- Center for International Environmental Law. 2000. "Press release." 30 May.
- Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation Nationale au Tchad. "Communiqué de presse du CSAPR relativement à l'accord politique du 13 août 2007." Communiqué de presse, 25 août. Available at <http://www.initiative-paix-tchad.org/data/File/CSAPR_communique_sur_accord_13_aout_07.pdf>.
- CSAPR. See: Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation Nationale au Tchad.
- EnCana. 2007. "EnCana sells all of its interests in Chad." News Release. 12 January. Available at <<http://www.encana.com/news/newsreleases/2007/P1168625787961.html>>.
- Freedom House. 2008. "Chad Joins Ranks of World's Worst Regimes, Others Decline Further." Press Release. 6 May.
- _____. 2009. "Freedom in the World - Chad (2009)." Available at <<http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=22&year=2009&country=7584>>.
- Gondjé. No date. "Jean Alingué Bawoyeu: certaines dispositions de l'accord du 13 août doivent être revues." Interview. Available at <<http://www.cefod.org/IMG/pdf/alingue.pdf>>.
- ICRC. Voir: International Committee of the Red Cross.
- Industrial Info Resources. 2008. "China National Petroleum Corporation Begins Work on Oil Pipeline in Chad." Available at <<http://www.pump-zone.com/global-news/global-news/china-national-petroleum-corporation-begins-work-on-oil-pipeline-in-chad.html>>.
- International Committee of the Red Cross. 2009. "Chad: ICRC staff member abducted." News Release 09/226. 10 November. Available at <<http://www.icrc.org/web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/chad-news-101109?opendocument>>.
- International Monetary Fund. 2009c. "Statement at the Conclusion of an IMF Staff Mission to Chad." Press Release No. 09/327. 25 September. Available at <<http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09327.htm>>.
- Irin. 2008. "Chad: Weapons instead of ARVs." 30 June. Available at <<http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=78983>>.
- Irin. 2009. "Tchad: Réévaluer l'empreinte humanitaire." 8 décembre. Available at <<http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/SKEA-7YJHW4?OpenDocument&rc=1&cc=tcd>>.
- ITUC. Voir: International Trade Union Confederation.
- International Trade Union Confederation. No date. "Spotlight Interview with Michel Barka (UST - Chad)." Available at <<http://www.ituc-csi.org/spip.php?article2250>>.
- La Voix. 2009. "Les Rôniers: Les indemnités des paysans sont détournées." No. 16, p. 2-8, septembre.
- L'Observateur. 2009. "Le pétrole de Koudalwa: « Un autre drame après celui de Doba." No. 528, 16 septembre.

Madavo, Callisto. 2000. "Remarks by Callisto Madavo, World Bank Vice-President - Africa - Komé Groundbreaking Ceremony - October 18, 2000." Available at <http://www.esso.com/Chad-English/PA/Newsroom/TD_Speech_181000_1.asp>.

Marchal, Roland. 2009. "France and Sudan: Marchal Responds. Understanding French policy toward Chad/Sudan? A difficult task (1) June 4th, 2009; (2) June 5th, 2009; (3) June 6th, 2009." SSRC Blogs. Making Sense of Darfur. 11 July. Available at <<http://blogs.ssrc.org/darfur/author/marchalr/>>.

OCHA. Voir: United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs.

OMCT. Voir: Organisation Mondiale Contre la Torture.

Organisation Mondiale Contre la Torture. 2009. "Tentative d'assassinat à l'encontre de M. Michel Barka et actes de surveillance à l'encontre de M. Massalabaye Tenebaye." TDC 001 / 1009 / OBS 153. Tentative d'assassinat / Menaces pour la sécurité / Surveillance. Tchad. 22 octobre. Available at <<http://www.omct.org/index.php?id=&lang=fr&articleId=8863&PHPSESSID=57673580f48f06408fe3a1f7647101ec>>.

United Nations Humanitarian Coordinator for Chad. 2009. "Rising concerns about attacks against humanitarians in Chad." United Nations Radio. 18 November. Available at <<http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/EGUA-7XWT5T?OpenDocument&query=Chad&cc=caf>>.

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs Chad. 2009. "Tchad – Bulletin d'information Humanitaire." Numéros du 17 octobre au 17 novembre. Available at <<http://ochaonline.un.org/Default.aspx?alias=ochaonline.un.org/chad>>.

Photographies

- p. 11 Archives Groupe Tchad. Véhicule des rebelles calcinée à N'Djaména, février 2008.
- p. 15 Archives Groupe Tchad. Véhicules, armes et munitions prises suite à l'attaque des rebelles en février 2008.
- p. 19 Archives Groupe Tchad. Caisse à munitions apparemment de provenance du Soudan, saisi par l'Armée Nationale Tchadienne (ANT).
- p. 21 Jörg Siebert/Misereor. Forage d'un nouveau puits pétrolier dans le bassin de Doba.
- p. 26 Archives Groupe Tchad. Pendant la phase de construction d'oléoduc Tchad-Cameroun, Komé, Doba.
- p. 35 Jörg Siebert/Misereor. Village dans le bassin de Doba, devant des installations pétrolières.
- p. 37 Jörg Siebert/Misereor. Panneau d'affichage de Esso qui sensibilise et alerte les villageois des dangers des routes bitumées.
- p. 39 Martin Zint. Sous le manguier. Rencontre d'une communauté afin de discuter la compensation collective.
- p. 43 Jörg Siebert/Misereor. Lignes à haute tension traversant la région de Doba sans alimenter les villages en courant.
- p. 48 Lena Guesnet/BICC. Vue du stade de Doba, construit de 5% des revenus pétroliers prévus à la région productrice. Les projecteurs ne sont pas branchés à l'alimentation électrique, le circuit dépasse la norme internationale de 11 m.
- p. 53 Lena Guesnet/BICC. Ecoles à toit paillé dans le village de Komé. Les arbustes tiennent à l'écart le bétail pendant les vacances.
- p. 57 SHT. Derrière du magazine de la société nationale du pétrole, N°. 002, mars 2009.
- p. 59 Archives Groupe Tchad. Soldat de l'ANT.
- p. 61 SHT. Panneau d'affichage pour la nouvelle raffinerie.
- p. 67 Rimtébaye Nassingar/CPN. Le tracé déboisé du nouvel oléoduc chinois, bassin de Bongor.
- p. 70 Lena Guesnet/BICC. Deux garçons devant leur village et lignes à haute tension alimentant le projet pétrolier, bassin de Doba.

Facilitating Peace and Development through Research, Advisory services, Training

As an independent, non-profit organization BICC (Bonn International Center for Conversion) is dedicated to promoting and facilitating peace and development.

Our task

BICC seeks to assist in preventing violent conflict and hence contribute to their constructive transformation.

While disarmament frees resources, which can be employed in the fight against poverty, conversion allows for a targeted, best possible reuse of these resources.

Our work

Peace and development: BICC offers advisory services on disarmament, demobilization and reintegration (DD&R). It evaluates DD&R-related processes as well as peacebuilding tools, studies the role of the security sector, researches on the nexus between development and peace as well as early warning systems for crises.

Arms—global trends, exports and control: BICC analyzes global trends in defense expenditures, armed forces personnel and militarization. It reveals interrelationships between arms exports, development aid and human rights and lobbies for global arms control.

Small Arms and Light Weapons (SALW): BICC offers advice and trainings worldwide on small arms control. It also consults on the marking and tracing of SALW as well as the safe stockpiling of SALW and ammunition. It collects data on the proliferation of small arms and light weapons and evaluates small arms control activities.

Resources and conflict: BICC studies the nexus between natural resources and conflict while lobbying and providing training on this topic.

Migration and conflict: BICC carries out research on the nexus between migration in Africa and security. It discusses challenges of migration and displacement in Sub-Saharan Africa and studies the African diaspora in North Rhine-Westphalia (NRW), in Germany and in the European Union.

Base conversion: BICC has carried out research on base conversion for 15 years—not only in Germany but worldwide.

Our services

Applied research (research papers, background and evaluation studies, impact analysis, indicator development, data collection and analysis as well as project assistance and implementation).

Advisory services (background analyses, policy recommendations, expert workshops).

Capacity-building through the elaboration of concepts and modules for education and training.

Public relations (publications, conferences, events, and exhibitions).

Our donors and partners

- International and UN-organizations
- Governments
- International and national foundations
- International and national research institutions
- International and national NGOs
- German Federal States (*Land*) and federal ministries.

Our organization

On the basis of applied research, BICC offers consultancy, policy advice and training. Its international staff carries out self- and third-party financed projects.

BICC collects and publishes information, carries out evaluations and prepares publications, making these materials available to NGOs, governments and private organizations. It is co-publisher of an international scientific book series (Sustainable Peace and Global Security Governance) and the annual State of Peace Report (*Friedensgutachten*).

The Center organizes exhibitions, conferences, expert workshops and talks on a regular basis. These events help make the public even more aware of the issues that are important to BICC.

BICC was founded in 1994 with the support of the *Land* North Rhine-Westphalia (NRW) as a non-profit limited liability company (GmbH). Shareholders are the *Lander* of NRW and Brandenburg. BICC bodies are its Supervisory Board, its Board of Trustees, and the International Board.



Arbeitsgruppe Tschad / Groupe Tchad

Menschenrechte – Rohstoffe – Friedensarbeit
Droits de l'homme – Industries extractives – Promotion de la Paix



MENTIONS LEGALES

© BICC, juillet 2010

Bonn International Center for Conversion -
Internationales Konversionszentrum Bonn
GmbH

Pfarrer-Byns-Straße 1

53121 Bonn

Allemagne

Tél.: +49-228-911 96-0

Fax: +49-228-911 96-22

E-mail: bicc@bicc.de

Site web: www.bicc.de

ISSN: 0947-7322

Directeur: Peter J. Croll

Coordination: Heike Webb

Maquette: Katharina Moraht

Graphiste (titre): Christian Kraft

Traduction française: Helmut van Edig